

2005

SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK  
BANQUE NATIONALE SUISSE  
BANCA NAZIONALE SVIZZERA  
BANCA NAZIUNALA SVIZRA  
SWISS NATIONAL BANK



98<sup>e</sup> rapport de gestion

## Objectifs et tâches de la Banque nationale

### Mandat

En tant que banque centrale indépendante, la Banque nationale suisse conduit la politique monétaire du pays. Conformément à la Constitution et à la loi, elle doit se laisser guider par l'intérêt général du pays, donner la priorité à la stabilité des prix et, ce faisant, tenir compte de la conjoncture. Elle établit ainsi une condition-cadre fondamentale pour l'évolution de l'économie.

### Stabilité des prix

La stabilité des prix est une condition importante à remplir pour assurer la croissance et la prospérité. L'inflation et la déflation rendent difficiles les décisions que les consommateurs et les producteurs sont amenés à prendre, perturbent l'évolution économique et pénalisent les plus faibles. La Banque nationale assimile une hausse annuelle de l'indice suisse des prix à la consommation de moins de 2% à la stabilité des prix. Les décisions de politique monétaire sont adoptées sur la base d'une prévision d'inflation et mises en œuvre en influant sur le Libor pour dépôts à trois mois en francs.

### Approvisionnement en numéraire

La Banque nationale exerce le monopole d'émission des billets de banque. Elle approvisionne l'économie en billets répondant à des exigences élevées sous l'angle de la qualité comme sur le plan de la sécurité. A la demande de la Confédération, elle met également les pièces en circulation.

### Paielements sans numéraire

Dans les opérations de paiement sans numéraire, la Banque nationale met l'accent sur les flux interbancaires qui portent sur des montants élevés. Ces paiements sont exécutés dans le Swiss Interbank Clearing (SIC) au moyen des comptes de virement à la BNS.

### Placement des réserves monétaires

La Banque nationale gère les réserves monétaires. Celles-ci assoient la confiance dans le franc et contribuent à prévenir et à surmonter des crises. Elles peuvent être utilisées pour intervenir sur les marchés des changes.

### Stabilité du système financier

Au titre de sa contribution à la stabilité du système financier, la Banque nationale analyse les sources de risques pour le secteur financier. Elle surveille les systèmes – de paiement et de règlement des opérations sur titres – qui revêtent une importance systémique et participe à l'aménagement des conditions-cadres de la place financière.

### Activités en faveur de la Confédération

La Banque nationale fournit des services bancaires à la Confédération et participe, en collaboration avec les autorités fédérales, à la coopération monétaire internationale.

### Statistique

La Banque nationale dresse des statistiques, en particulier sur les banques et les marchés financiers, la balance des paiements, la position extérieure nette et les comptes financiers de la Suisse.

Banque nationale suisse  
98<sup>e</sup> rapport de gestion 2005

## Table des matières

4	<b>Avant-propos</b>
6	<b>Compte rendu d'activité à l'Assemblée fédérale</b>
7	Aperçu
10	1 Politique monétaire
10	1.1 La stratégie de politique monétaire
14	1.2 Evolution de la conjoncture internationale
18	1.3 Evolution économique en Suisse
26	1.4 Les décisions de politique monétaire
37	1.5 Statistique
39	2 Approvisionnement du marché monétaire en liquidités
39	2.1 Instruments ordinaires servant à la gestion du marché monétaire
41	2.2 Rôle des diverses facilités dans l'approvisionnement en liquidités
42	2.3 Autres instruments de politique monétaire
42	2.4 Distribution sans effets sur les liquidités du produit des ventes d'or
42	2.5 Aide extraordinaire sous forme de liquidités
43	2.6 Réserves minimales
44	3 Approvisionnement en numéraire
44	3.1 Structure de l'approvisionnement en numéraire
45	3.2 Billets de banque
46	3.3 Pièces
47	4 Contribution au bon fonctionnement du trafic des paiements sans numéraire
47	4.1 Rôle dans les paiements sans numéraire
50	4.2 Surveillance des systèmes de paiement et des systèmes de règlement des opérations sur titres
52	5 Placement des actifs
52	5.1 Principes
52	5.2 Processus de placement et de contrôle des risques
53	5.3 Evolution de la structure des actifs
56	5.4 Profil de risques des placements
59	5.5 Résultat des placements
60	6 Contribution à la stabilité du système financier
60	6.1 Publication d'un rapport sur la stabilité financière
61	6.2 Nouvel accord de Bâle sur les fonds propres
62	6.3 Législation en rapport avec les marchés financiers
63	7 Participation à la coopération monétaire internationale
63	7.1 Fonds monétaire international
64	7.2 Groupe des Dix
65	7.3 Banque des Règlements Internationaux
65	7.4 OCDE
66	7.5 Crédits d'aide monétaire
66	7.6 Aide technique
67	8 Services bancaires fournis à la Confédération

68	<b>Rapport annuel</b>
69	1 Les conditions-cadres sur le plan légal
69	1.1 Convention concernant la distribution du produit des ventes d'or
70	1.2 Initiative du COSA et contre-projet indirect
71	2 Organisation et tâches
73	3 Gouvernement d'entreprise
76	4 Personnel, ressources techniques et autorités
76	4.1 Personnel
77	4.2 Ressources techniques
78	4.3 Organes de la Banque et direction
79	5 Marche des affaires
79	5.1 Résultat financier
81	5.2 Provisions prévues dans la loi sur la Banque nationale
82	5.3 Distribution du bénéfice
83	5.4 Réserves monétaires

86	<b>Comptes annuels</b>
87	1 Compte de résultat et affectation du bénéfice de l'exercice 2005
88	2 Bilan au 31 décembre 2005
90	3 Variation des fonds propres
92	4 Annexe au 31 décembre 2005
92	4.1 Principes de comptabilisation et d'évaluation
98	4.2 Cours de conversion des monnaies étrangères et prix de l'or
98	4.3 Commentaire du compte de résultat et du bilan
111	4.4 Commentaire des opérations hors bilan
115	4.5 Risques découlant d'instruments financiers

118	<b>Propositions du Conseil de banque</b>
119	Propositions du Conseil de banque à l'Assemblée générale

120	<b>Rapport de l'organe de révision</b>
121	Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale

122	<b>Informations diverses</b>
123	1 Chronique monétaire 2005
124	2 Organes de la Banque et conseils consultatifs régionaux
130	3 Organigramme
132	4 Publications
135	5 Adresses
136	6 Abréviations et différences dans les totaux

## Avant-propos

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'art. 7, al. 2, de la loi qui la régit, la Banque nationale remet chaque année à l'Assemblée fédérale un rapport rendant compte de l'accomplissement de ses tâches selon l'art. 5 de ladite loi. En outre, elle soumet son rapport annuel et ses comptes annuels à l'approbation du Conseil fédéral avant de les présenter, avec le rapport de l'organe de révision, à l'Assemblée générale des actionnaires (art. 7, al. 1, LBN).

Le 98<sup>e</sup> rapport de gestion de la Banque nationale contient, dans une première partie, le Compte rendu d'activité à l'Assemblée fédérale (voir pages 6 à 67). Ce compte rendu est soumis à l'Assemblée générale des actionnaires pour information et non pour approbation. Il commente en détail l'accomplissement des tâches légales de la Banque nationale, en particulier la conduite de la politique monétaire, et décrit l'évolution économique et monétaire en 2005. Un aperçu figure aux pages 7ss.

Le rapport annuel à l'intention du Conseil fédéral et de l'Assemblée générale des actionnaires (voir pages 68ss) examine l'évolution de la Banque nationale, sous l'angle de l'organisation comme sous celui de l'exploitation, et les activités au sens étroit. Il contient également les comptes annuels qui comprennent le compte de résultat, le bilan et l'annexe.

Sur les plans de l'organisation et de l'exploitation, l'année 2005 a été caractérisée par la consolidation de la nouvelle structure organisationnelle et des procédures, en partie remaniées. En octobre, la Banque nationale a décidé d'adapter ses structures d'exploitation à la concentration toujours plus poussée dans le domaine des mouvements de numéraire. Ainsi, elle supprimera dix-huit emplois dans ses services de caisse. N'atteignant plus le volume nécessaire à un fonctionnement sûr et efficace de son exploitation, le service de caisse de Lugano sera fermé à fin 2006. Un délégué aux relations avec l'économie régionale continuera cependant à assurer la présence de la Banque nationale au Tessin.

Les travaux lancés en 2004 en vue de la création d'une éventuelle nouvelle série de billets de banque ont débouché, en 2005, sur un concours d'idées ayant pour objet la conception artistique des coupures. Le concours s'est achevé en novembre avec l'attribution de prix récompensant trois projets. La Banque nationale décidera à qui elle confiera le mandat de développer les projets. Les nouveaux billets ne seront vraisemblablement pas mis en circulation avant 2010.

La vente des 1300 tonnes d'or qui n'étaient plus nécessaires à des fins monétaires a pris fin en mars 2005. Le produit de la vente, soit 21,1 milliards de francs, a été distribué à la Confédération et aux cantons, sur le résultat de l'exercice 2004, en plus de la distribution prévue de bénéfices au titre de l'exercice 2004 (2,9 milliards). Ce montant a été versé aux bénéficiaires en dix tranches hebdomadaires, entre le début de mai et la mi-juillet 2005.

Grâce à la conjonction exceptionnelle de fluctuations favorables sur les marchés, en particulier du prix de l'or et du cours du dollar des Etats-Unis, le résultat de l'exercice 2005 de la Banque nationale s'est établi à 12,8 milliards de francs (exercice précédent: 21,6 milliards, y compris le produit, à distribuer, des ventes d'or). Conformément à la convention régissant la distribution des bénéfices, le montant à attribuer à la Confédération et aux cantons au titre de l'exercice 2005 est de 2,5 milliards de francs. Ainsi, l'excédent à disposition pour les distributions futures augmente de 9,5 milliards pour atteindre 16,5 milliards de francs.

Nous remercions très chaleureusement les membres des autorités de la Banque ainsi que nos collaboratrices et collaborateurs du précieux soutien qu'ils nous ont apporté au cours de l'année écoulée.

Berne et Zurich, le 24 février 2006

**Hansueli Raggenbass**

Président du Conseil de banque

**Jean-Pierre Roth**

Président de la Direction générale

# Compte rendu d'activité à l'Assemblée fédérale



La Direction générale de la Banque nationale suisse a adressé à l'Assemblée fédérale, le 15 février 2006, son Compte rendu d'activité pour l'année 2005, conformément à l'art. 7, al. 2, de la loi du 3 octobre 2003 sur la Banque nationale suisse. Ce Compte rendu d'activité, qui figure ci-après, est soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires pour information et non pour approbation.

## Aperçu

La Banque nationale suisse (BNS) doit présenter chaque année à l'Assemblée fédérale un rapport rendant compte de l'accomplissement de ses tâches (art. 7, al. 2, de la loi sur la Banque nationale [LBN]). Le présent rapport, qui concerne l'année 2005, reprend la structure de l'art. 5 LBN. Ainsi, chacune des huit tâches que la loi attribue à la BNS fait l'objet d'un chapitre distinct.

En 2005, la Banque nationale a axé ses activités principalement sur la conduite de la politique monétaire, le placement de ses actifs et la distribution du produit des ventes d'or. La politique monétaire est restée expansionniste à la suite des incertitudes qui planaient sur la conjoncture et de l'absence d'un danger inflationniste imminent, mais le processus de normalisation des taux directeurs, amorcé en 2004, a pu reprendre vers la fin de l'année. La valeur des placements – en particulier des réserves monétaires – s'est accrue dans une mesure exceptionnelle, grâce aux prix et aux cours qui ont tous évolué dans un sens favorable, alors qu'ils enregistrent généralement des mouvements opposés. La distribution du produit des ventes d'or – la cession de la part de l'encaisse-or qui n'était plus nécessaire à des fins monétaires a rapporté 21,1 milliards de francs – n'a pas eu d'effets sur les liquidités et n'a engendré aucune perturbation sur le marché. Dans tous ses domaines d'activités, la Banque nationale a consolidé les réformes engagées en 2004, après la révision totale de la LBN.

(1) La politique monétaire doit être menée dans l'intérêt général du pays. Elle doit assurer la stabilité des prix et, ce faisant, tenir compte de l'évolution de la conjoncture. Les impulsions venant de la politique monétaire agissent avec un décalage considérable sur la production et les prix. La politique monétaire est par conséquent conduite en fonction de l'inflation attendue et non du renchérissement actuel. La stratégie de politique monétaire de la BNS repose sur trois éléments: une définition de la stabilité des prix, une prévision d'inflation à moyen terme et, sur le plan opérationnel, une marge de fluctuation assignée à un taux d'intérêt à court terme, le Libor pour les dépôts à trois mois en francs.

Au premier semestre, la conjoncture mondiale a été plus modérée et moins homogène que l'année précédente. La forte hausse des prix des matières premières et les problèmes des grands pays voisins de la Suisse ont contribué au ralentissement de l'activité économique. Par la suite, l'économie a retrouvé du dynamisme grâce aux Etats-Unis et aux pays asiatiques, et ce dynamisme a gagné l'Europe également. L'inflation a commencé à se profiler, et la politique monétaire est devenue peu à peu moins expansionniste.

### Politique monétaire

En Suisse, une évolution analogue a été observée. Le recul des exportations, les capacités de production non utilisées et un climat d'incertitude générale ont, dans une première phase, pesé sur la conjoncture. Une reprise s'est dessinée au milieu de l'année. Portée par les exportations et la construction, cette reprise a renforcé la confiance et débouché sur un essor reposant sur une large assise, essor qui a finalement gagné la consommation, mais n'a guère influé sur l'emploi. Le niveau des prix est resté stable, les rendements se sont maintenus à un niveau bas sur le marché des capitaux, et le cours du franc a fléchi parallèlement à celui de l'euro.

En décembre 2004, la Banque nationale a interrompu la normalisation de la politique monétaire qu'elle avait entreprise dès le milieu de l'année. Le niveau des taux d'intérêt était toujours extrêmement bas, et divers indicateurs montraient que le cap de la politique monétaire était nettement expansionniste. Mais l'évolution de l'économie mondiale restait imprévisible, et les indicateurs conjoncturels n'annonçaient qu'une faible reprise en Europe et en Suisse. En outre, l'envolée du prix du pétrole aurait pu avoir des répercussions allant aussi bien dans la direction d'une récession que dans celle – par des effets de second tour – d'une inflation. Le statu quo monétaire s'est alors imposé, notamment parce qu'aucune tension inflationniste imminente n'était perceptible malgré la hausse du prix du pétrole. Vers la fin de l'année, les éléments stimulant la conjoncture l'ont emporté ou ont clairement commencé à dominer. La conjoncture a alors gagné en assise et pris un caractère plus durable. La marge de fluctuation du taux directeur a pu être finalement relevée.

#### **Approvisionnement en liquidités**

(2) L'approvisionnement du marché monétaire en liquidités est un élément de la mise en œuvre de la politique monétaire. La LBN définit les opérations de politique monétaire que la Banque nationale peut conclure. Dans ses directives générales sur les instruments de politique monétaire, la Banque nationale précise les instruments et procédures, les garanties admises et les conditions auxquelles elle pourrait jouer son rôle de prêteur ultime (*lender of last resort*). En 2005, l'approvisionnement en liquidités a été assuré à l'aide d'instruments qui reposent presque exclusivement sur des pensions de titres. La nouvelle réglementation concernant les réserves minimales est entrée en vigueur au début de 2005. Les banques ont pu recourir à la facilité pour resserments de liquidités par les nouvelles «pensions de titres au taux spécial», mais aussi, jusqu'à la fin de l'année, par des crédits lombard.

#### **Approvisionnement en numéraire**

(3) La Banque nationale exerce le monopole d'émission des billets de banque. Par l'intermédiaire des banques et de la Poste, elle approvisionne l'économie en billets et – à la demande de la Confédération – en pièces. En 2005, elle a mis l'accent en particulier sur la qualité des billets en circulation, le bon déroulement des mouvements de numéraire, les dépôts de numéraire chez des tiers, le développement d'éléments de sécurité pour les billets de banque et la prévention de la contrefaçon. Les préparatifs en vue d'une prochaine série de billets de banque ont continué; ils ont porté notamment sur la recherche du créateur à qui sera confié le graphisme des nouvelles coupures.

#### **Trafic des paiements**

(4) Dans le domaine des paiements sans numéraire, la Banque nationale a pour tâche de faciliter et d'assurer le bon fonctionnement des systèmes. Elle tient des comptes pour les banques, pilote le système SIC par lequel passent les paiements interbancaires et surveille les systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres. En 2005, les compétences de la BNS en tant qu'organe de pilotage du SIC ont été étendues et dissociées de celles qui relèvent du domaine de la surveillance. La Banque nationale a également précisé les exigences minimales que les systèmes – de paiement et de règle-

ment des opérations sur titres – d'importance systémique doivent respecter selon les dispositions légales.

(5) La Banque nationale gère les réserves monétaires du pays. Dans ce domaine, ses activités sont guidées par des critères de sécurité, de liquidité et de rendement. La Direction générale a édicté des directives générales sur la politique de placement, qui définissent les principes de cette politique, les instruments de placement et les processus à suivre en matière de placement et de contrôle des risques. Dans les placements, l'accent est mis sur les monnaies et sur les marchés les plus liquides, mais aussi sur les débiteurs offrant la meilleure qualité. Les possibilités de placements ont été une nouvelle fois élargies. Ainsi, la Banque nationale détient des obligations d'entreprises étrangères depuis 2004 et des actions de sociétés étrangères depuis 2005. Le résultat obtenu sur l'ensemble des placements a été exceptionnellement élevé; le prix de l'or et le cours du dollar ont en effet fortement augmenté.

**Réserves monétaires**

(6) La Banque nationale a également pour tâche de contribuer à la stabilité du système financier. Un système financier stable est nécessaire à la bonne mise en œuvre de la politique monétaire et au bon fonctionnement des marchés financiers, mais il en est aussi le résultat. La Banque nationale s'efforce d'identifier les risques suffisamment tôt et d'aménager, par sa politique monétaire et ses autres activités, des conditions-cadres stabilisatrices. Dans le rapport qu'elle publie chaque année sur la stabilité du secteur financier, elle a estimé que le système bancaire et l'infrastructure des marchés financiers étaient stables et bien préparés pour faire face à des perturbations. En 2005, la Banque nationale a contribué à identifier et à mettre en œuvre des mesures en vue de prévenir et de surmonter des crises. Dans divers domaines, elle a collaboré avec des autorités, suisses et étrangères, de régulation et de surveillance.

**Stabilité du système financier**

(7) La Banque nationale participe à la coopération monétaire internationale. Le Fonds monétaire international (FMI), le Groupe des Dix (G10), la Banque des Règlements Internationaux (BRI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) offrent d'importants forums. Le FMI a axé ses travaux principalement sur la surveillance des pays membres (la prévention de crises), la résolution de crises, les problèmes financiers des pays à faible revenu et ses propres objectifs stratégiques. Le G10 a étudié en particulier les répercussions du vieillissement de la population sur les systèmes de retraite et les marchés financiers. Les comités de la BRI auxquels des représentants de la BNS participent ont consacré leurs travaux à la surveillance des banques, au trafic des paiements, au système financier mondial et aux marchés financiers. La Banque nationale a apporté une aide technique principalement aux pays du groupe que la Suisse représente au FMI. Cette aide a porté exclusivement sur la transmission de connaissances spécifiques à une banque centrale.

**Coopération monétaire**

(8) La Banque nationale fournit à la Confédération des services bancaires notamment dans le trafic des paiements, la gestion des liquidités et l'administration de titres. Les modalités des prestations à fournir et de la rétribution – la LBN révisée prévoit la rétribution de certains services – ont été réglées en détail dans une convention conclue en 2005 avec l'Administration fédérale des finances.

**Services bancaires en faveur de la Confédération**

# 1 Politique monétaire

## Aperçu

L'année 2005 fut caractérisée par une conjoncture internationale et suisse en demi-teinte. Après une pause d'une année, la Banque nationale a repris le processus de normalisation du cours de sa politique monétaire en rehaussant ses taux d'intérêt en décembre. La stabilité des prix a été assurée.

Le cadre juridique de la politique monétaire de la Banque nationale, son mandat et sa stratégie sont précisés dans le chapitre 1.1. Les parties 1.2 et 1.3 résument l'évolution de la conjoncture à l'étranger et en Suisse. Le chapitre 1.4 décrit la mise en œuvre de la politique monétaire en 2005 et commente, en les plaçant dans leur contexte, les décisions de la Direction générale prises lors des appréciations trimestrielles de la situation économique et monétaire. Enfin, le chapitre 1.5 est consacré aux activités de la Banque nationale dans le domaine des statistiques.

## 1.1 La stratégie de politique monétaire

### Mandat constitutionnel et légal

La Constitution fédérale confère à la Banque nationale, en tant qu'institution indépendante, la conduite d'une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays (art. 99 Cst.). La loi sur la Banque nationale reprend ce mandat et le précise à son art. 5, al. 1. Elle confie à la Banque la tâche d'assurer la stabilité des prix en tenant compte de l'évolution de la conjoncture.

Il incombe ainsi à la Banque nationale de résoudre, au mieux de l'intérêt général, d'éventuels conflits entre l'objectif de stabilité des prix et l'évolution de la conjoncture, la stabilité des prix restant prioritaire. La notion «d'intérêt général» exige que la Banque nationale axe sa politique sur les besoins de l'économie suisse dans son ensemble, sans privilégier les intérêts de régions ou de branches particulières.

### Importance de la stabilité des prix

La stabilité des prix contribue à l'essor économique. Des prix stables représentent une condition importante au bon fonctionnement de l'économie, car l'inflation comme la déflation perturbent les décisions des agents économiques et engendrent d'importants coûts sociaux.

La politique monétaire de la Banque nationale vise la stabilité des prix à moyen et long terme, mission comprise comme l'obligation de prévenir les situations durables à la fois d'inflation et de déflation. Il ne saurait être question, en revanche, de corriger par la politique monétaire des variations temporaires de prix. En recherchant la stabilité des prix, la politique monétaire crée des conditions-cadres favorables qui permettent à l'économie d'utiliser pleinement son potentiel de production.

Pour assurer la stabilité des prix, la Banque nationale doit établir des conditions monétaires appropriées. Des taux d'intérêt trop bas pendant trop longtemps génèrent un approvisionnement excessif de l'économie en monnaie et en crédits et, partant, une demande trop forte de biens et services. Une telle situation stimule certes la production dans un premier temps, mais, à la longue, des goulets d'étranglement apparaissent. L'appareil de production est alors trop sollicité et le niveau des prix augmente. Inversement, des taux d'intérêt trop élevés pendant une longue durée entraînent un approvisionnement trop modeste en monnaie et en crédits, d'où une demande globale trop faible. Les prix des biens et services subissent alors des pressions à la baisse.

L'économie est soumise à de nombreuses influences venant de l'intérieur comme de l'étranger. Les fluctuations conjoncturelles qui en résultent engendrent, modèrent ou renforcent les pressions sur les prix. De tels phénomènes sont inévitables. Bien qu'étant orientée à moyen et long terme, la politique monétaire peut cependant contribuer à les atténuer. La Banque nationale tient donc compte de l'évolution de la conjoncture dans la définition de sa politique monétaire.

Les situations auxquelles la Banque nationale est confrontée sont variées. Le plus souvent, des poussées inflationnistes ou déflationnistes apparaissent lorsque la demande globale de biens et services n'évolue pas en ligne avec les capacités de production de l'économie. Ce cas de figure peut se présenter, par exemple, lors de fluctuations imprévues de la conjoncture étrangère, de distorsions durables des cours de change, de déséquilibres profonds des finances publiques ou d'un approvisionnement en monnaie inadéquat par le passé. Les pressions à la hausse sur les prix se renforcent en cas de surchauffe de l'économie et s'affaiblissent lorsque les capacités de production ne sont pas pleinement utilisées. La Banque nationale aura tendance à durcir sa politique dans le premier cas et à l'assouplir dans le second. Par conséquent, une politique monétaire axée sur la stabilité des prix exerce une influence correctrice sur la demande globale et régularise l'évolution conjoncturelle. L'action de la Banque nationale doit alors rétablir graduellement la stabilité des prix.

Les conditions sont plus complexes lorsque la hausse des prix provient de chocs qui ont pour effet d'augmenter les coûts des entreprises et de réduire la production. Une augmentation durable du prix du pétrole en est un exemple. Dans de telles circonstances, la politique monétaire doit, d'une part, veiller à ne pas laisser le renchérissement de la production se transformer en une spirale inflationniste et, d'autre part, éviter de pénaliser outre mesure les entreprises frappées par ces chocs. Une stratégie de rétablissement trop rapide de la stabilité des prix comporterait le risque d'effets négatifs importants sur la conjoncture et sur l'emploi.

**Prise en compte  
de la conjoncture**

Bien que la Banque nationale tienne compte de l'évolution de la conjoncture en prenant ses décisions de politique monétaire, il ne faut pas attendre qu'elle puisse régler précisément le cours de l'activité économique. De trop nombreuses incertitudes entourent, d'une part, l'origine et la durée des chocs frappant l'économie et, d'autre part, les mécanismes de transmission, les délais et l'impact de la politique monétaire sur la conjoncture et les prix.

#### **Stratégie de politique monétaire**

La Banque nationale a besoin d'indicateurs pour déterminer si le cap donné à sa politique est approprié au maintien de la stabilité des prix. Elle recourt à une large palette d'indicateurs réels et monétaires. La stratégie de politique monétaire appliquée depuis 2000 repose sur trois éléments: une définition de la stabilité des prix, une prévision d'inflation à moyen terme et, sur le plan opérationnel, l'assignement d'une marge de fluctuation à un taux d'intérêt de référence, le Libor (London interbank offered rate) pour les dépôts à trois mois en francs suisses.

#### **Définition de la stabilité des prix**

La Banque nationale assimile la stabilité des prix à une hausse annuelle de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) de moins de 2%. Elle tient ainsi compte du fait que chaque variation de prix n'est pas forcément de nature inflationniste. Elle considère également que le renchérissement ne peut être mesuré avec exactitude. Des problèmes d'estimation découlent, par exemple, de l'amélioration de la qualité des biens et services. De telles évolutions ne sont qu'imparfaitement prises en compte dans l'IPC et rendent l'inflation, telle que mesurée par la hausse annuelle de cet indice, tendanciellement un peu plus élevée qu'elle ne l'est réellement.

#### **Publication trimestrielle d'une prévision d'inflation**

Chaque trimestre, la Banque nationale publie une prévision d'inflation pour trois ans. Cette période correspond approximativement au laps de temps nécessaire à la transmission, à l'économie, des impulsions venant de la politique monétaire. Toute prédiction portant sur une période aussi longue est grevée de lourdes incertitudes. En publiant une prévision à moyen et long terme, la Banque nationale souligne la nécessité d'adopter une attitude prospective et de réagir suffisamment tôt aux dangers aussi bien inflationnistes que déflationnistes.

La prévision d'inflation de la Banque nationale repose sur un scénario concernant l'évolution de l'économie mondiale. Elle repose également sur l'hypothèse d'un Libor maintenu constant pendant tout l'horizon de prévision. Elle montre ainsi quelle devrait être l'évolution future des prix, compte tenu d'un scénario conjoncturel mondial et d'un cap inchangé de la politique monétaire suisse. Cette prévision d'inflation n'est donc pas comparable à celles établies par d'autres instituts qui intègrent généralement les décisions attendues de politique monétaire.

#### **Indicateurs entrant dans la prévision d'inflation**

A moyen et long terme, la tendance du niveau des prix dépend de manière décisive de l'approvisionnement en monnaie. Les agrégats monétaires ont donc, pour un horizon de deux à trois ans, une place prépondérante dans les modèles quantitatifs établissant la prévision d'inflation. Pour une période plus courte, d'autres indicateurs, ayant trait avant tout à la conjoncture et aux cours de change, jouent un rôle important dans le calcul de l'inflation attendue.

La Banque nationale commente périodiquement l'évolution des principaux indicateurs de politique monétaire qui déterminent sa prévision d'inflation. De plus, les modèles utilisés pour établir la prévision d'inflation sont présentés dans diverses publications de la Banque nationale.

Lorsque l'inflation prévue s'écarte de la stabilité des prix, une adaptation de la politique monétaire s'impose. La Banque nationale envisagera donc un durcissement de sa politique monétaire si l'inflation menace de passer durablement au-dessus de 2%. Inversement, sa politique tendra à s'assouplir si la déflation menace. La Banque nationale ne réagit cependant pas mécaniquement à sa prévision d'inflation, mais tient compte de la situation générale de l'économie pour déterminer la nature et l'ampleur de son action.

En cas de circonstances exceptionnelles, par exemple suite à une forte et subite hausse du prix des produits pétroliers ou à de vives fluctuations des cours de change, un passage temporaire au-dessus de 2% n'appelle pas nécessairement de mesures correctrices de politique monétaire. Il en va de même en cas de pressions déflationnistes temporaires.

Lors de la mise en œuvre de sa politique monétaire, la Banque nationale influe sur le niveau des taux d'intérêt du marché monétaire. Elle assigne une marge de fluctuation au Libor à trois mois, soit au taux des dépôts à court terme en francs le plus important sur le plan économique. Elle publie périodiquement cette marge, dont la largeur est normalement d'un point de pourcentage. En général, la Banque nationale maintient le Libor au milieu de l'intervalle annoncé.

La Banque nationale réexamine sa politique monétaire à l'occasion de chaque appréciation trimestrielle de la situation économique et monétaire. Si les circonstances l'exigent, elle adapte la marge de fluctuation du Libor sans attendre le prochain examen trimestriel de la situation. Un communiqué de presse, publié le jour de la décision, commente toute adaptation.

## 1.2 Evolution de la conjoncture internationale

**Croissance mondiale  
modérée en 2005**

Après avoir connu une année 2004 exceptionnelle, l'activité économique mondiale crût plus modérément en 2005. Les économies émergentes d'Asie et les Etats-Unis restèrent les pôles majeurs de croissance, alors que l'Europe continentale demeura à la traîne. La conjoncture internationale fut marquée par des cycles de croissance asynchrones et par de fortes disparités régionales.

La croissance de l'activité globale resta mesurée au cours du premier semestre de 2005, reflétant un fléchissement de la progression de la production manufacturière et de la demande de biens d'équipement. Ce phénomène s'explique en partie par la hausse massive du cours des produits de base, en particulier des énergies fossiles et des métaux. Dans la seconde partie de l'année, en revanche, la conjoncture mondiale gagna en assurance.

**Envol du cours des produits  
de base**

Conséquence directe de la vitalité de la conjoncture mondiale, notamment en Asie émergente, le prix du pétrole brut s'éleva de plus de 50% entre janvier et août 2005, le baril passant de 40 à environ 65 dollars des Etats-Unis. Suite à la destruction partielle des infrastructures énergétiques américaines par les cyclones Katrina et Rita, le cours des produits raffinés, comme l'essence et le gazole, flamba à nouveau en septembre. La plupart des produits de base, en particulier les métaux comme l'acier et le cuivre, connurent également une forte hausse de prix en début d'année. Par la suite, le cours de la plupart des produits énergétiques reflua pour retrouver un niveau, certes toujours élevé, mais comparable à celui observé au milieu de 2005.

**Hausse de l'inflation  
et tensions inflationnistes  
sous-jacentes contenues**

Les variations du cours des produits pétroliers expliquent largement le dynamisme des prix à la consommation durant 2005. En glissement annuel, l'inflation aux Etats-Unis passa, entre le premier et le quatrième trimestre de 2005, de 3% à 3,7%, valeur qui n'avait plus été atteinte depuis 1991. Dans le même temps, l'inflation de la zone euro augmenta, partant de 2% pour atteindre 2,3%. L'impact indirect du cours de l'énergie sur les autres prix à la consommation resta cependant modéré.

Mesurée à l'aune d'un indice sous-jacent, c'est-à-dire en excluant les prix des produits énergétiques ainsi que ceux des produits frais, l'inflation au cours de l'année ne dépassa pas 2,4% aux Etats-Unis. En Europe, elle s'inscrivit même en baisse, passant de 1,8% en janvier à 1,5% en décembre.

Ces faibles tensions inflationnistes sont à mettre en rapport, d'une part, avec la confiance des agents économiques en la capacité des autorités monétaires à maîtriser l'inflation à moyen terme et, d'autre part, avec la vive concurrence globale qui anime les marchés des biens. En outre, un élément important de nature conjoncturelle réside dans la modération des revendications salariales qui découle du chômage encore notable dans la plupart des économies industrialisées.

**Vitalité de la demande  
aux Etats-Unis**

L'économie américaine constitua le principal moteur conjoncturel des pays industrialisés. Sans réitérer la performance enregistrée en 2004 (4,2%), la croissance du produit intérieur brut (PIB) américain au cours de 2005 s'afficha, avec 3,5%, nettement au-dessus de la croissance moyenne des pays de l'OCDE (2,7% selon des estimations). Cette vigueur conjoncturelle permit de réduire le chômage de près d'un point de pourcentage entre janvier 2004 (5,7%) et décembre 2005 (4,9%).



2001

2002

2003

2004

2005

### Produit intérieur brut

Etats-Unis

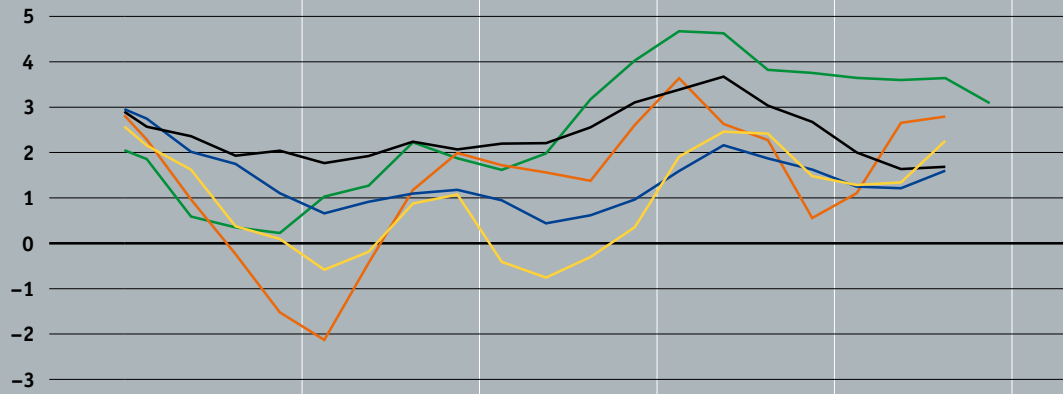
Japon

Zone euro

Royaume-Uni

Suisse

En termes réels.  
Variation en %  
par rapport à l'année précédente  
Sources:  
Thomson Datastream et seco



### Renchérissment

Etats-Unis

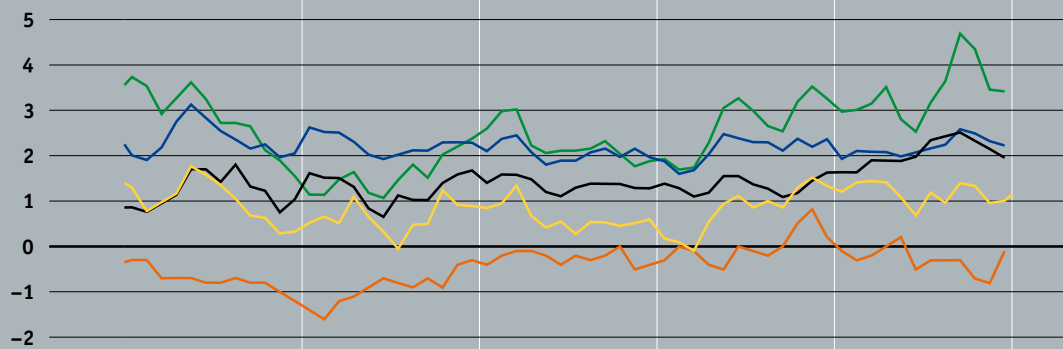
Japon

Zone euro

Royaume-Uni

Suisse

En %  
Sources:  
Thomson Datastream et OFS



La demande domestique se montra dans l'ensemble très robuste. Malgré une progression timide de leur revenu disponible, mais grâce à la hausse importante de la valeur de leurs biens immobiliers, les ménages américains continuèrent de dépenser avec entrain, notamment dans le domaine automobile. Un ralentissement des dépenses de consommation a toutefois été observé au cours du dernier trimestre. Il s'explique essentiellement par la hausse massive des prix du carburant intervenue en début de période. Les dépenses de l'Etat fédéral contribuèrent également à soutenir la croissance.

Du côté des entreprises, les investissements en biens d'équipement (logiciels informatiques inclus) suivirent globalement la tendance haussière amorcée au début de 2003, même si la demande de biens d'équipement de transport et de machines industrielles fut quelque peu ralentie par les prix élevés des produits de base. Le bas niveau des taux d'intérêt, la modicité des primes de risque ainsi que le redressement de la bourse furent des éléments porteurs.

Autre fait saillant, la contribution nette du commerce extérieur ne fut que légèrement négative en 2005. Cette évolution résulte à la fois de la demande robuste des partenaires commerciaux situés en Asie, des conséquences tardives de l'affaiblissement du dollar ainsi que de la baisse des importations de produits pétroliers.

L'économie européenne manqua de dynamisme au début de 2005. Le ralentissement des échanges mondiaux au cours du premier semestre affecta particulièrement l'activité. Aucune impulsion venant de la demande domestique ne put pallier l'affaiblissement des exportations. Bien au contraire, la détérioration constante des perspectives de production dans l'industrie brida les dépenses en biens d'équipement des entreprises.

La consommation des ménages, notamment en Allemagne, resta extrêmement faible au cours de la première moitié de 2005. L'anémie chronique de la consommation privée en Europe s'explique par la morosité des perspectives d'emploi, conséquence partielle de la rigidité du marché du travail et des obstacles réglementaires. Ces éléments freinent la réallocation nécessaire des ressources productives. Ce manque d'ajustement se fait particulièrement sentir à une époque marquée par l'émergence de nouvelles grandes nations industrielles comme la Chine et l'Inde.

Dans la seconde moitié de l'année, la conjoncture domestique montra toutefois des signes clairs de reprise. Les exportations, favorisées par le repli de l'euro, entraînèrent un accroissement marqué des investissements. Cette reprise améliora quelque peu la situation sur le front de l'emploi. Dans l'ensemble de la zone euro, le chômage se replia légèrement en 2005 pour la première fois depuis quatre ans.

Les économies émergentes d'Asie constituèrent à nouveau un pôle de croissance particulièrement dynamique au cours de 2005. En particulier, l'extension rapide de la production manufacturière en Chine accéléra les échanges internationaux. Si la forte croissance du PIB chinois en 2005 (9,9%) refléta en premier lieu la remarquable progression des exportations, elle traduisit également la vigueur de la demande domestique. Toutefois, sa composition varia quelque peu en 2005. La croissance des dépenses en biens d'équipement se tassa légèrement, alors que celle de la construction et de la consommation privée s'accéléra.

**Reprise graduelle  
de la demande intérieure  
en Europe**

**Expansion soutenue en Asie  
émergente**

Toute l'Asie, et en particulier le Japon, bénéficia de la vigueur de l'économie chinoise. En faisant abstraction des fortes variations du PIB d'un trimestre à l'autre, le redressement de l'économie nipponne fut clairement visible. Malgré un système bancaire encore convalescent, la profitabilité élevée des entreprises, conséquence de la profonde restructuration de l'appareil de production au cours des années nonante, soutint les investissements. Du côté des ménages, de meilleures perspectives d'emploi et de salaires permirent un redressement de la consommation privée. La croissance japonaise semble désormais être assise sur une base plus saine que lors des reprises précédentes, où elle dépendait exclusivement des développements extérieurs et des dépenses publiques.

Les cycles conjoncturels asynchrones des économies industrialisées expliquent des conditions monétaires divergentes d'une économie à l'autre. Durant les onze premiers mois de l'année, la Banque centrale européenne (BCE) maintint à 2% son principal taux directeur. La levée partielle des incertitudes pesant sur les perspectives conjoncturelles et la hausse continue des indicateurs monétaires tels que le volume des crédits ou l'agrégat monétaire M3 incitèrent la BCE à rehausser de 25 points de base ses taux d'intérêt en décembre.

La Réserve fédérale américaine procéda en 2005 à huit relèvements consécutifs de 25 points de base de son taux d'intérêt cible (*federal funds rate*). A la fin de l'année, ce taux s'élevait à 4,25%. Au Japon, l'absence de pressions inflationnistes incita la banque centrale à maintenir une politique d'approvisionnement ample du système bancaire en liquidités. En conséquence, les taux d'intérêt courts restèrent aux alentours de zéro, situation qui perdure depuis cinq ans.

Au cours de 2006, la conjoncture américaine devrait rester robuste. L'emploi, montrant clairement une tendance haussière, devrait soutenir la consommation privée. Cela est d'autant plus probable que le cours du pétrole se replia au-dessous de son niveau de la fin de l'été 2005.

En Europe, la demande domestique devrait poursuivre sa reprise. Dans la plupart des pays européens, en premier lieu l'Allemagne, les indices mesurant la marche des affaires dans l'industrie devraient retrouver des niveaux historiquement élevés, ce qui devrait encourager les entreprises à étendre leurs capacités de production. La situation dans le secteur des services devrait poursuivre son amélioration de concert avec le redressement des indices de confiance des consommateurs. Si l'on ajoute à cela la vitalité de la Chine et les signes d'une nouvelle accélération de l'activité dans les autres économies émergentes asiatiques, une croissance robuste de l'économie mondiale en 2006 est raisonnablement envisageable. Celle-ci devrait s'accompagner d'une contraction des conditions monétaires dans la plupart des pays industrialisés.

## 1.3 Evolution économique en Suisse

**Hésitations en début d'année**

L'économie suisse fit preuve de faiblesse en début d'année. Les exportations de marchandises diminuèrent et le taux d'utilisation des capacités de production dans le secteur manufacturier régressa. En outre, les enquêtes conjoncturelles signalèrent que les entreprises montraient de plus en plus de réserve quant au développement à court terme de la demande. De plus, des conditions météorologiques difficiles freinèrent la construction. D'après l'estimation initiale du seco, le PIB ne progressa que de 0,2% en termes annualisés au premier trimestre de 2005.

**Signes de reprise dès le deuxième trimestre ...**

Des signes concrets de redressement se manifestèrent dans le courant du deuxième trimestre. Dès le printemps, les exportations suisses de marchandises retrouvèrent le chemin d'une croissance solide. Les impulsions provenaient de l'Union européenne, des Etats-Unis, d'Asie et également des pays exportateurs de pétrole qui profitaient des hausses du prix du pétrole. La construction connut une très bonne progression et rattrapa le terrain perdu. Grâce principalement à ces deux composantes, la demande finale augmenta fortement pendant ce trimestre.

La croissance du PIB demeura toutefois relativement modeste (1,1%), la progression de la demande ayant été en bonne partie satisfaite par une réduction des stocks. Par ailleurs, en septembre, lors de la publication du résultat pour le deuxième trimestre, le seco révisa à la hausse la croissance du premier trimestre de l'année. La croissance annuelle initialement estimée à 0,7% se montait alors à 1,2%.

**... malgré des investissements en biens d'équipement à la traîne**

En dépit du retour à la croissance des exportations, les entreprises étaient toujours en proie à l'incertitude concernant l'évolution de la demande à court et moyen terme. Ces inquiétudes, parallèlement à la diminution du taux d'utilisation des capacités de production, freinèrent les investissements en biens d'équipement jusqu'au milieu de l'année.

**Consommation privée robuste en début d'année**

La consommation privée fut globalement robuste dans la première moitié de l'année. Cela s'explique sans doute par une évolution favorable du revenu disponible des ménages. Alors que les salaires de base ne progressaient que de 1,2%, l'évolution du revenu du travail fut influencée positivement par l'accroissement des rémunérations sous forme de bonus.

Parmi les composantes de la consommation privée, des tendances divergentes furent toutefois observées, notamment pour la consommation de biens durables. Tandis que le chiffre d'affaires du commerce de détail concernant les produits pour l'aménagement du logement continua de progresser parallèlement à la construction, les achats de nouvelles voitures se replièrent. Par ailleurs, suite aux poussées des prix des produits énergétiques et en l'absence de redressement du marché du travail, l'indice de confiance des consommateurs cessa de s'améliorer pendant l'année. La croissance de la consommation privée n'en souffrit toutefois pas véritablement. Au contraire, les dépenses dans des secteurs tels que le tourisme domestique se renforcèrent même au fil des mois.

**Croissance annuelle dans le sillage d'un second semestre dynamique**

Dans la seconde partie de l'année, la reprise se raffermi. Les entrées de commandes se renforcèrent et, les stocks de produits finis ayant fortement diminué, la progression de la demande eut un effet positif sur la production. Dès le troisième trimestre, le taux d'utilisation des capacités de production recommença à croître et une nette amélioration fut enregistrée dans les anticipations des entreprises. Un mieux marqué dans la marche des affaires et une confiance retrouvée dans l'évolution de la demande amenèrent les entreprises à reprendre leurs investissements en biens d'équipement. En termes annua-

2001

2002

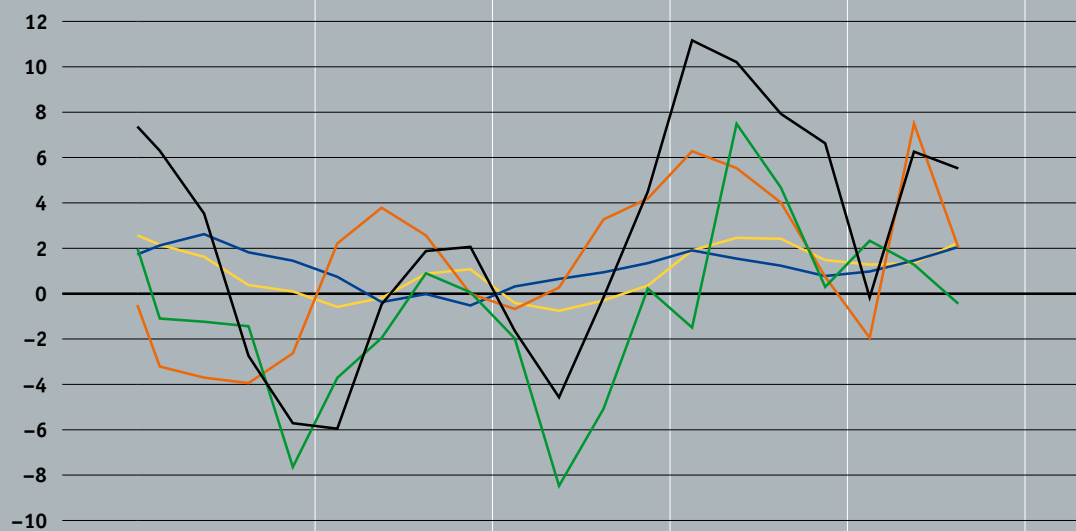
2003

2004



2005

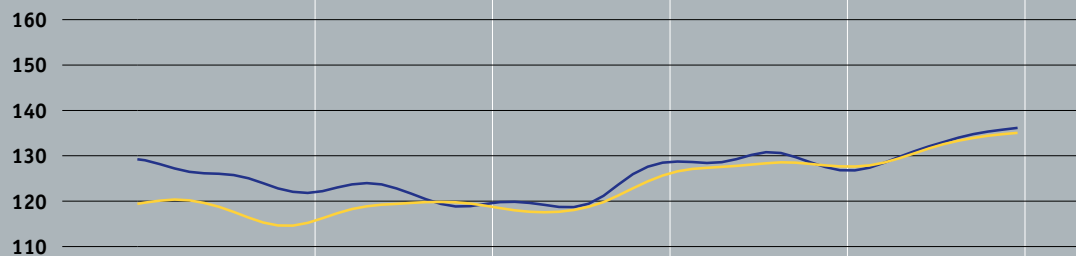
### Produit intérieur brut

 Produit intérieur brut  
 Consommation privée  
 Investissements: construction  
 Investissements: biens d'équipement  
 Exportations  
 En termes réels.  
 Variation en %  
 par rapport à l'année précédente  
 Source: seco


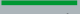


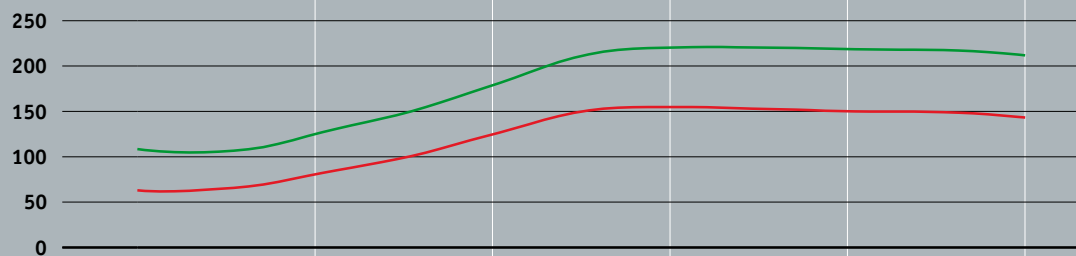
### Commerce extérieur

 Importations  
 Exportations  
 En volume;  
 séries désaisonnalisées  
 et lissées  
 Indice: 1997 = 100  
 Source: AFD



### Marché du travail

 Chômeurs  
 Demandeurs d'emploi  
 En milliers;  
 séries désaisonnalisées  
 et lissées  
 Source: seco



lisés, le PIB réel augmenta de 2,3% au troisième trimestre. De plus, avec la publication du résultat pour le troisième trimestre, le seco révisa à la hausse les chiffres des premier et deuxième trimestres.

### Produit intérieur brut réel

Variation en % par rapport à l'année précédente

	2001	2002	2003	2004	2005 <sup>1</sup>
Consommation privée	2,0	-0,0	0,8	1,4	1,5
Consommation de l'État	4,2	1,7	2,2	1,4	1,8
Investissements	-3,1	0,3	-1,3	3,3	1,8
Construction	-3,4	2,2	1,8	4,1	2,5
Biens d'équipement	-2,9	-1,2	-3,8	2,7	1,1
<b>Demande intérieure</b>	<b>2,3</b>	<b>-0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>1,0</b>	<b>1,5</b>
Exportations de biens et de services	0,2	-0,7	-0,5	8,9	3,9
<b>Demande globale</b>	<b>1,7</b>	<b>-0,5</b>	<b>0,1</b>	<b>3,5</b>	<b>2,3</b>
Importations de biens et de services	3,2	-2,6	1,3	7,4	4,0
<b>Produit intérieur brut</b>	<b>1,0</b>	<b>0,3</b>	<b>-0,3</b>	<b>2,1</b>	<b>1,6</b>

<sup>1</sup> Moyenne des trois premiers trimestres de 2005.

Sources: OFS et seco

#### Stagnation de l'emploi

Le dynamisme de l'activité ne fut cependant pas suffisamment fort pour améliorer notablement la situation sur le marché du travail. Les incertitudes encore existantes quant à la durée et à la force de la reprise conjoncturelle poussèrent une partie des entreprises à faire preuve de prudence dans leur politique d'embauche.

Globalement, l'emploi en équivalents plein temps stagna durant les trois premiers trimestres de l'année. Des créations nettes d'emplois furent observées dans l'industrie manufacturière et la construction. Par contre, la baisse de l'emploi se poursuivit dans certains domaines-clés du secteur des services, particulièrement dans l'intermédiation financière et les assurances ainsi que dans le commerce de détail.

#### Chômage en légère baisse

Malgré la stagnation de l'emploi et l'expansion de l'offre de travail, le nombre de chômeurs régressa très légèrement sur l'ensemble de l'année. Le taux de chômage corrigé des variations saisonnières se fixa ainsi à 3,7% en décembre, contre 3,8% en début d'année.

Le taux de demandeurs d'emploi diminua légèrement à 5,4%. Cet indicateur tient compte, en plus des chômeurs, des personnes à la recherche d'un emploi, soit engagées temporairement dans des programmes occupationnels ou de formation, soit se trouvant en gain intermédiaire. Ce léger recul, en dépit de l'offre étendue, s'explique par l'accroissement du nombre de personnes arrivées en fin de droit et par les retraits du marché du travail. Ces derniers se reflètent dans une diminution du taux de participation de la population en âge de travailler.

## Marché du travail

	2001	2002	2003	2004	2005
Emplois en équivalents plein temps <sup>1</sup>	1,9	-0,2	-1,3	-0,4	-0,2 <sup>2</sup>
Taux de chômage, en %	1,7	2,5	3,7	3,9	3,8
Taux de demandeurs d'emploi, en %	2,8	3,8	5,2	5,6	5,5
Indice suisse des salaires nominaux <sup>1</sup>	2,5	1,8	1,4	0,9	1,1 <sup>2</sup>
Indice de masse salariale nominale <sup>1,3</sup>	2,2	5,4	1,5	0,7	2,5

1 Variation en % par rapport à l'année précédente.  
2 Moyenne des trois premiers trimestres.  
3 Cotisations salariales à l'AVS.  
Sources: AVS, OFS et seco

Comme en 2004, les salaires nominaux augmentèrent au même rythme que l'inflation en 2005 selon l'indice suisse des salaires (ISS) de l'Office fédéral de la statistique. Les salaires réels stagnèrent pour la deuxième année consécutive après qu'ils crûrent en moyenne de 1% par année entre 2001 et 2003. Il est important de rappeler que l'ISS ne tient pas compte des changements, d'une part, dans la structure de l'emploi en direction des branches d'activité à salaires plus élevés ni, d'autre part, dans la qualification des employés. La hausse des salaires est ainsi tendanciellement sous-estimée.

**Légère augmentation des salaires réels**

Une image plus large de l'évolution des salaires est fournie par les cotisations salariales à l'AVS, qui se rapprochent du concept de masse salariale de la comptabilité nationale. A partir de cette masse salariale, il est possible de calculer un salaire réel moyen par emploi en équivalent plein temps. Celui-ci augmenta de 0,8% en moyenne durant les années 2004 et 2005, ce qui correspond environ à la moyenne des dix dernières années. En comparaison avec l'ISS, l'évolution plus favorable des salaires réels provient, d'une part, de la structure de l'emploi et des qualifications et, d'autre part, du paiement des bonus.

A fin 2005, les perspectives de croissance pour la nouvelle année demeuraient favorables. Lors de sa conférence de presse de décembre, la Banque nationale tablait sur une croissance de plus de 2% pour l'année 2006.

**Optimisme pour 2006**

Grâce à un environnement international toujours porteur, les exportations de marchandises et de services devraient continuer de progresser et la reprise des investissements en biens d'équipement devrait se poursuivre. Le redressement de la demande de travail, l'amélioration de la situation sur le marché du travail et la progression des salaires réels devraient favoriser une croissance de la consommation légèrement supérieure à sa moyenne de long terme. Par contre, après la forte progression enregistrée entre 2003 et 2005, la construction ne devrait guère évoluer. D'une part, la détente sur le marché du logement devrait stabiliser à un niveau élevé la construction de logements, d'autre part, les investissements dans la construction à but commercial devraient stagner en raison d'importantes surcapacités.

Le dynamisme des prix à l'importation et à la production demeura globalement modéré sur l'ensemble de l'année. La variation en termes annuels de l'indice des prix à l'importation se replia de 1,8% en janvier à 0,9% en juin. La progression des prix à la production ralentit également dans les premiers mois de l'année. En juin, ceux-ci ne progressaient plus que de 0,3%, contre 1% en janvier. Sous l'effet des prix de l'énergie, le dynamisme tant des prix à l'importation que de ceux à la production repartit à la hausse dans la deuxième partie de l'année tout en restant modéré. En décembre, l'indice des prix à l'importation progressa de 1,5% et celui des prix à la production de 1,1%.

**Dynamisme modéré des prix à l'importation et à la production**

Le renchérissement de la consommation demeura relativement stable pendant l'ensemble de l'année. En décembre, il se fixa à 1%, taux légèrement inférieur à celui observé en janvier (1,2%). Globalement, l'absence de pressions inflationnistes majeures peut être mise en relation avec des capacités de production toujours excédentaires. Derrière l'évolution stable de l'IPC se cachent néanmoins des divergences marquées selon les biens et services considérés.

L'inflation des biens importés passa de 1,5% à 3,2%. La progression de cette composante de l'IPC s'explique essentiellement par les prix des produits dérivés du pétrole. Ceux-ci augmentèrent de 18,8% en décembre 2005, alors que les prix des autres biens et services importés stagnèrent.

En revanche, l'inflation domestique passa de 1,1% en début d'année à 0,3% en décembre. Sous la pression d'une concurrence accrue sur le marché domestique, les prix des marchandises s'inscrivirent en léger recul pendant toute l'année. Les baisses de prix concernaient surtout les produits alimentaires et l'électricité. Quant au renchérissement des services, il demeura positif, mais se tassa au fil des mois. Les prix des services publics progressèrent de 1,3% en décembre, contre 2% en janvier. En ce qui concerne les loyers, leur croissance passa de 2,1% en janvier à 1% en fin d'année. Les prix des autres services privés demeurèrent stables en décembre, alors qu'ils augmentèrent de 1% en début d'année.

L'inflation sous-jacente, mesurée par la Banque nationale après élimination des variations extrêmes de prix, passa de 1,1% en janvier à 0,6% en novembre. L'inflation sous-jacente témoigne ainsi d'un dynamisme des prix globalement contenu.

### Indice suisse des prix à la consommation

Variation en % par rapport à l'année précédente

	2004	2005	2005 1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.
<b>Indice général</b>	<b>0,8</b>	<b>1,2</b>	<b>1,4</b>	<b>1,1</b>	<b>1,2</b>	<b>1,1</b>
Marchandises et services d'origine suisse	0,9	0,6	1,1	0,7	0,5	0,3
Marchandises	0,4	-0,4	-0,2	-0,4	-0,4	-0,7
Services	1,0	1,0	1,5	1,1	0,8	0,6
Services privés (sans loyers)	0,6	0,5	1,1	0,7	0,3	0,1
Loyers	1,2	1,4	1,9	1,6	1,2	1,0
Services publics	1,9	1,5	1,9	1,3	1,5	1,3
Marchandises et services de l'étranger	0,6	2,7	2,2	2,0	3,2	3,5
Sans produits pétroliers	-0,9	-0,3	0,0	-0,4	-0,8	-0,0
Produits pétroliers	9,3	18,5	14,0	14,7	23,5	21,0
<b>Inflation sous-jacente</b>						
Inflation sous-jacente (BNS)	0,8	0,8	1,0	0,8	0,7	0,6
Inflation sous-jacente 1 (OFS)	0,5	0,5	0,9	0,6	0,3	0,3
Inflation sous-jacente 2 (OFS)	0,3	0,3	0,8	0,4	0,0	0,1

Sources: OFS et BNS



2001

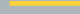


2002

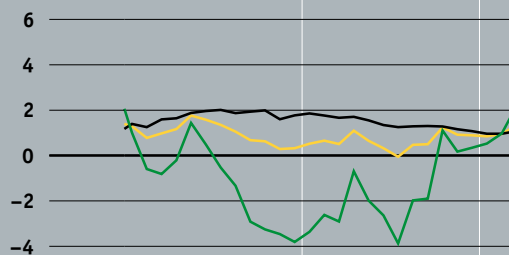
2003

2004

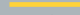
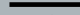
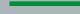
2005

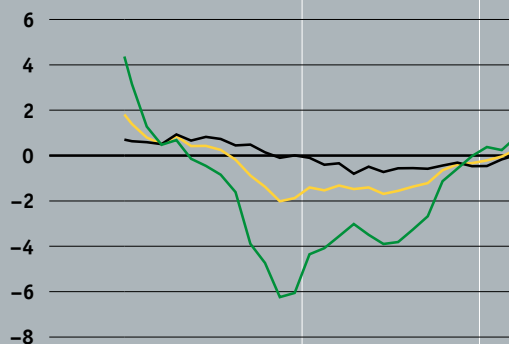
### Prix à la consommation

 Prix à la consommation  
 Biens suisses  
 Biens importés  
 Variation en %  
 par rapport à l'année précédente  
 Source: OFS







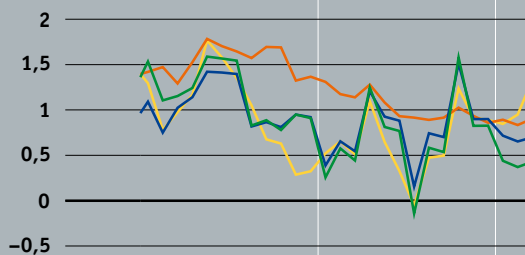
### Prix à la production et à l'importation

 Prix à la production et à l'importation  
 Prix à la production  
 Prix à l'importation  
 Variation en %  
 par rapport à l'année précédente  
 Source: OFS



### Inflation sous-jacente

 Prix à la consommation  
 Inflation sous-jacente (BNS)  
 Inflation sous-jacente 1 (OFS)  
 Inflation sous-jacente 2 (OFS)  
 Variation en %  
 par rapport à l'année précédente  
 Sources: OFS et BNS



#### **Hausse du Libor en décembre**

Le Libor à trois mois en francs resta stable, autour de 0,75%, durant les neuf premiers mois de l'année. Les marchés financiers anticipant une hausse des taux pour la fin de l'année, il augmenta ensuite progressivement pour atteindre environ 1% dans les semaines précédant l'appréciation de la situation de décembre. Après la décision de la Banque nationale, prise lors de ce dernier examen trimestriel, de relever ses taux de 25 points de base, le Libor se stabilisa à 1%, valeur correspondant au milieu de la nouvelle marge de fluctuation (0,5%–1,5%).

#### **Rendements stables sur le marché des capitaux**

A l'instar des rendements des obligations de la Confédération, il semblait que l'abaissement des taux à long terme au début de 2005, phénomène largement observé dans la seconde moitié de 2004, touchait à sa fin. Une hausse des rendements fut même observée pendant les premiers mois de l'année. En revanche, dès le printemps, la baisse reprit dans le prolongement de la tendance entamée en 2004 pour atteindre, dans le cas des obligations fédérales, la valeur plancher de 1,8% en septembre 2005. A l'automne, le mouvement baissier s'inversa à nouveau et le taux des obligations s'établit aux environs de 2% à fin décembre. Sur l'ensemble de l'année, le rendement des obligations de la Confédération ne diminua, par conséquent, que de 40 points de base.

A l'automne, la hausse des taux longs, tendance marquée également pour les titres ayant des maturités inférieures à dix ans, laisse supposer que les marchés financiers internationaux anticipaient une normalisation du cours des politiques monétaires dans plusieurs pays. Les bonnes perspectives économiques observées en seconde partie d'année ainsi que l'inflation en légère hausse contribuèrent à ce mouvement.

#### **Reprise du dollar, stabilité de l'euro**

En 2005, le cours en francs de l'euro fluctua à l'intérieur d'une marge relativement étroite comprise entre 1,53 CHF/EUR et 1,57 CHF/EUR. En revanche, le dollar américain ne connut pas cette constance et s'apprécia par rapport au franc, comme par rapport à l'euro, tout au long de l'année, passant de 1,13 CHF/USD en janvier à 1,31 CHF/USD en décembre. Après plusieurs années de baisse, la reprise du dollar est à mettre en rapport avec la remontée des taux d'intérêt effectuée par la Réserve fédérale américaine et avec les anticipations, tout au long de 2005, d'une poursuite de la normalisation de la politique monétaire aux Etats-Unis.

La valeur extérieure du franc pondérée par les exportations, tant en termes nominaux que réels, régressa pendant la première moitié de l'année. Cette baisse trouve son explication dans la bonne santé de l'économie américaine et le raffermissement de sa monnaie. Le cours du franc se reprit légèrement en fin d'année.

#### **Poursuite de la diminution de l'excédent de monnaie**

La politique monétaire expansive que la Banque nationale mène depuis 2001 a engendré une forte progression des agrégats monétaires. L'approvisionnement en monnaie – mesuré par l'agrégat M3 – est devenu excédentaire dès 2003. A la suite des augmentations du Libor en juin et en septembre 2004, les agrégats monétaires réagirent rapidement. M1 et M2 se replièrent jusqu'au milieu de 2005 tandis que M3 entra dans une phase de plus faible croissance. En deuxième partie d'année, de concert avec l'embellie de la conjoncture, les trois agrégats retrouvèrent une croissance positive qui alla même en augmentant à partir de septembre. L'excédent de monnaie, apparu dès le début de 2003, continua de se résorber en 2005 en dépit de la reprise de la croissance des agrégats durant l'année.

2001

2002

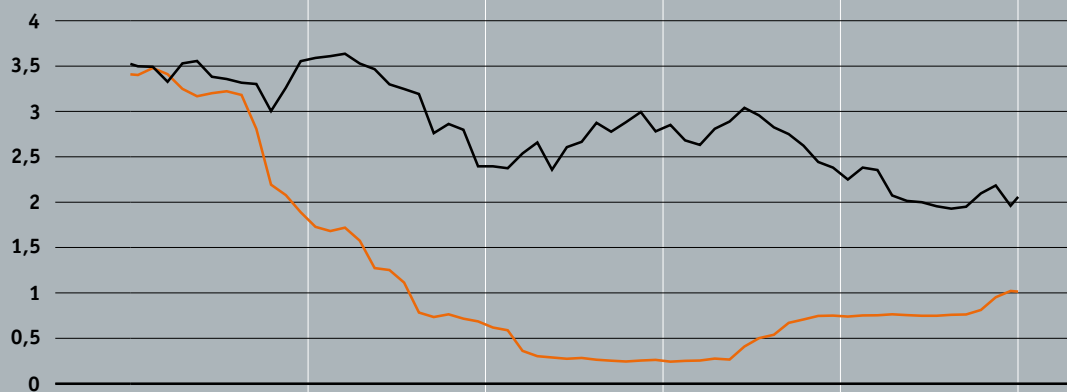
2003

2004

2005

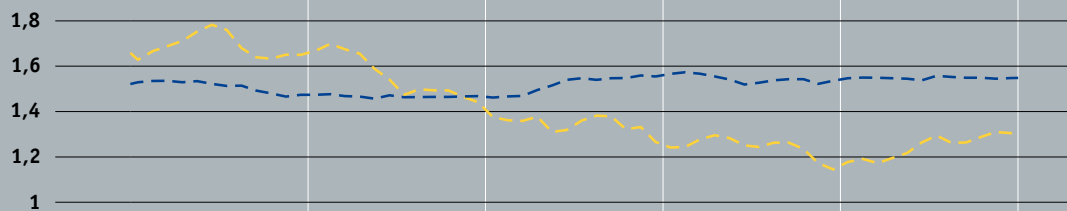
### Taux d'intérêt sur les marchés de l'argent et des capitaux

— Libor à trois mois  
— Rendement des obligations fédérales d'une durée de 10 ans (taux d'intérêt au comptant)  
 En %



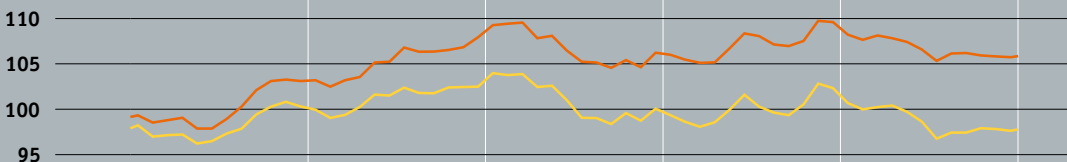
### Cours, en francs, du dollar et de l'euro

— pour 1 USD  
— pour 1 EUR  
 En termes nominaux



### Cours du franc, pondéré par les exportations

— En termes réels  
— En termes nominaux  
 24 partenaires commerciaux  
 Indice: janvier 1999 = 100



2001

2002

2003

2004

2005

## 1.4 Les décisions de politique monétaire

La Direction générale de la Banque nationale procède quatre fois par an – en mars, en juin, en septembre et en décembre – à une appréciation de la situation économique et monétaire. L'examen conduit à une décision en matière de taux d'intérêt. Lorsque les circonstances l'exigent, la Direction générale adapte la marge de fluctuation du Libor à trois mois en francs suisses sans attendre la prochaine évaluation trimestrielle de la situation. Un tel cas ne s'est pas produit en 2005.

### Défi de la politique monétaire en 2005

En dépit de la décision du 15 décembre, qui vit le Libor relevé de 25 points de base, la politique monétaire est restée expansive tout au long de 2005. La normalisation des taux d'intérêt entamée durant l'été et l'automne 2004 connut une pause en 2005. Bien que la Banque nationale communiquât maintes fois que l'interruption du mouvement haussier de ses taux, commencée en décembre 2004, fût temporaire, le moment de la reprise de leur relèvement représenta le principal défi auquel la Banque nationale dut faire face en 2005.

### Pause temporaire ...

Les premiers signes d'une reprise ferme de la conjoncture en Suisse étaient en vue depuis le printemps 2004 déjà, période à laquelle la Banque nationale amorça la remontée de ses taux d'intérêt. Cependant, contrairement aux anticipations de la Banque nationale, la reprise commença à marquer le pas à fin 2004 et resta à la traîne durant la première moitié de 2005. Dans le sillage d'une conjoncture internationale mouvementée et capricieuse, en particulier à cause d'une économie européenne à la peine et d'un prix du pétrole atteignant de nouveaux sommets, les prévisions de croissance pour la Suisse en 2005 furent revues à la baisse en cours d'année. Cette morosité, parallèlement à de bonnes perspectives en matière d'inflation, conduisit la Banque nationale à maintenir le Libor au niveau de septembre 2004 pendant les trois premiers trimestres de 2005.

### ... et hausse du Libor en décembre

La Banque nationale rehaussa ses taux en décembre, lors de sa dernière évaluation de la situation. En marquant une pause de plus d'une année, elle fit preuve de flexibilité et, vu la diminution des risques d'inflation à long terme, exploita la marge de manœuvre accrue qui s'offrait à elle pour poursuivre sa politique monétaire expansive. La Banque nationale resta cependant vigilante tout au long de 2005 comme le montrèrent les appréciations de la situation de mars et de juin puis, en particulier, celle de septembre. Elle agit rapidement dès que les signes de reprise, en termes de robustesse et de durabilité, devinrent suffisamment probants.

2001

2002

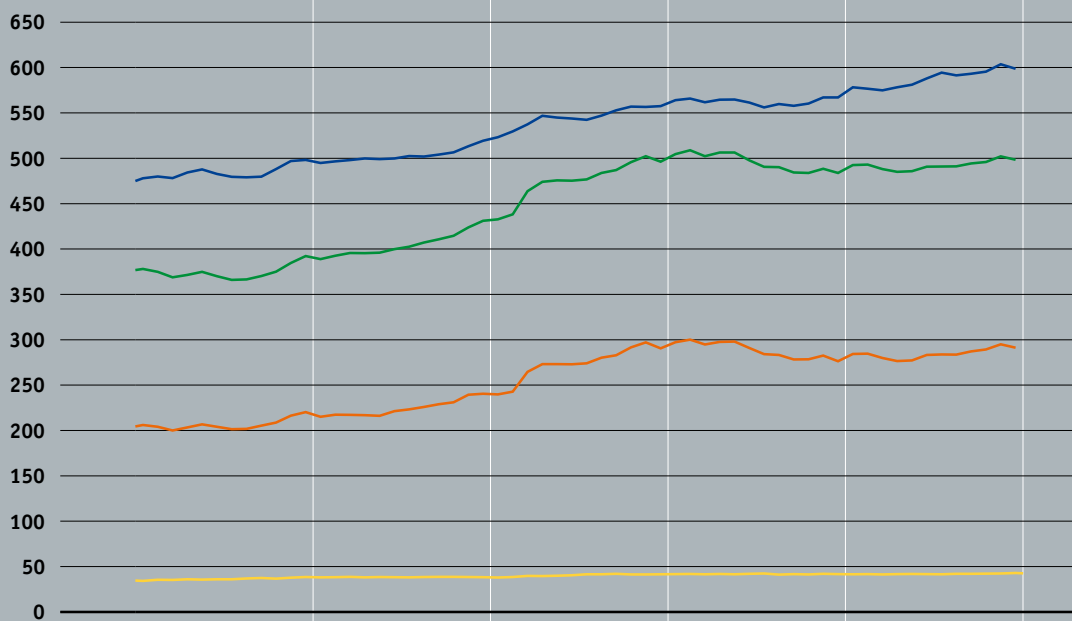
2003

2004

2005

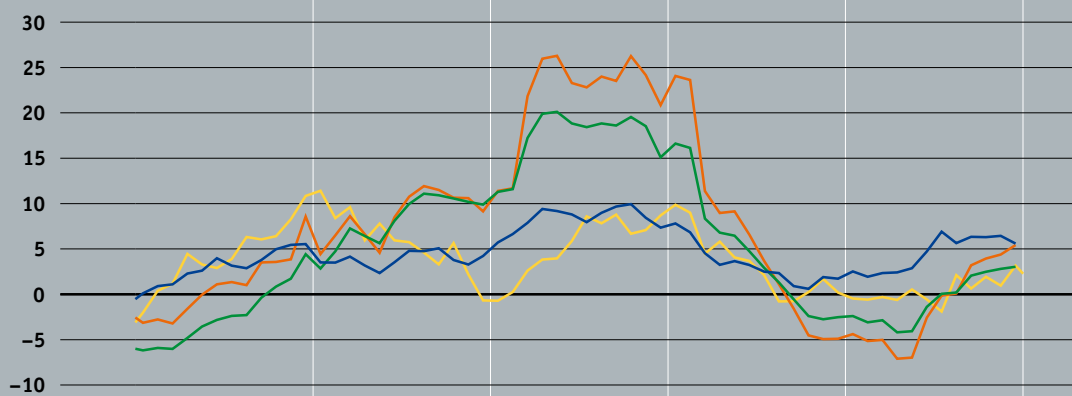
### Agrégats monétaires

— Monnaie centrale  
— M<sub>1</sub>  
— M<sub>2</sub>  
— M<sub>3</sub>  
 Niveau en milliards de francs



### Agrégats monétaires

— Monnaie centrale  
— M<sub>1</sub>  
— M<sub>2</sub>  
— M<sub>3</sub>  
 Variation en %  
 par rapport à l'année précédente



2001

2002

2003

2004

2005

**... à long terme, ...**

**... à moyen terme ...**

**... et à court terme**

**Point de départ: dernière  
appréciation de la situation  
économique et monétaire  
de 2004**

A l'instar des années précédentes, la politique monétaire 2005 fut exposée à de nombreux risques à long, moyen et court terme. La Banque nationale évalue régulièrement la probabilité, les conséquences sur l'économie et les implications pour la politique monétaire de tels risques.

Le bas niveau des taux d'intérêt de ces trois dernières années n'était pas compatible avec une conjoncture reprenant le chemin de la reprise. Les prévisions d'inflation de 2005 signalèrent clairement que les taux prévalant tout au long de l'année n'étaient pas des taux qui garantissaient la stabilité des prix à moyen et long terme. Le processus de normalisation entamé en 2004 n'était donc pas achevé, car un danger important d'inflation existait si l'interruption de la normalisation devait se prolonger trop longtemps. L'attention de la Banque nationale à ce sujet conduisit à la décision de décembre.

Les nombreuses incertitudes quant à la conjoncture mondiale et suisse représentèrent le risque le plus préoccupant à moyen terme. Si, malgré les drames climatiques frappant le Sud des Etats-Unis, l'économie américaine maintenait un rythme de croissance élevé, la situation européenne était beaucoup moins encourageante, avec notamment une demande intérieure n'arrivant toujours pas à décoller. Toutefois, l'éventualité d'un déroulement différent de la conjoncture mondiale resta d'actualité tout au long de 2005. Les moteurs de la croissance en Suisse que sont les investissements et les exportations dépendent en grande partie de cette donne internationale. Le développement de la conjoncture suisse fut donc également entaché de fortes incertitudes en 2005, rendant le choix du moment de la reprise de la normalisation encore plus difficile.

A plus court terme, les fluctuations du prix du pétrole attirèrent à nouveau tous les regards. Les risques inflationnistes furent cependant modérés. Bien que le prix du pétrole restât élevé, aucun effet marqué de second tour ne se développa en 2005. D'une part, l'impact modérateur, même limité, des prix élevés du pétrole sur la demande et la croissance et, d'autre part, la vive concurrence sur de nombreux marchés plaidèrent pour des variations de prix et de salaires réduisant le risque de spirale inflationniste. Bien que préoccupant, cet environnement ne nécessita pas d'interventions particulières de la Banque nationale en 2005.

Lors de la publication de la prévision d'inflation du 16 décembre 2004, fondée sur un Libor à 0,75%, la Banque nationale escompta un renchérissement annuel de 1,1% pour 2005, en tenant compte, d'une part, de l'augmentation du prix du pétrole et, d'autre part, de la revalorisation du franc par rapport au dollar. Cette appréciation entraînait un durcissement des conditions monétaires, exerçant ainsi un effet modérateur sur la hausse des prix causée par le renchérissement des produits pétroliers. A moyen terme, l'inflation attendue pour 2006 fut révisée à la baisse avec un taux de 1,3% en moyenne annuelle et de 2% en fin d'année. Cette correction, par rapport à l'examen précédent, découlait du comblement retardé de l'écart de production. Finalement, la prévision indiqua à plus long terme des tensions inflationnistes moins prononcées que celles calculées tout au long de 2004 pour un même horizon. Cette détente s'expliquait essentiellement par la résorption de l'excédent de liquidités amorcée en été 2004.

**Libor à trois mois**

Libor à trois mois

Marge de fluctuation

Valeurs journalières, en %



Après avoir relevé la marge de fluctuation du Libor par deux fois, en juin et en septembre 2004, la Direction générale décida en décembre de laisser inchangée la marge à 0,25%–1,25% et de maintenir le Libor autour de 0,75%. Comme un relâchement des tensions inflationnistes était attendu, la Banque nationale ne vit aucune nécessité de franchir une nouvelle étape dans la voie de la normalisation des taux d'intérêt. De surcroît, les conditions-cadres monétaires étaient déjà plus restrictives du fait de la revalorisation du franc. La politique monétaire était ainsi expansive à l'aube de 2005. La Banque nationale précisa que la normalisation des taux d'intérêt commencée au milieu de 2004 n'était pas encore achevée vu le renchérissement attendu à long terme.

Comme à chaque appréciation de la situation économique et monétaire, la prévision d'inflation de la Banque nationale s'inscrit dans le scénario de l'économie mondiale jugé le plus probable. Durant le trimestre précédant l'examen de mars 2005, la conjoncture aux Etats-Unis fit preuve de vigueur. Reposant sur une confortable assise, cette ardeur devait se poursuivre pendant les trimestres suivants avec une croissance estimée à 3,4% pour 2005. Du côté de l'Union européenne, en revanche, les taux de croissance des deux derniers trimestres de 2004 restèrent en deçà de ce qui avait été prévu. Avec un certain retard par rapport à ce qui avait été envisagé en décembre 2004, la reprise devait toutefois intervenir durant 2005. La Banque nationale tabla alors sur une croissance européenne de l'ordre de 1,9% pour 2005. Quant au prix des énergies fossiles, celui-ci augmentant à nouveau, la Banque nationale envisagea alors l'hypothèse d'un prix élevé qui se maintiendrait durant les prochains trimestres.

Pour la Suisse, la Banque nationale anticipa pour 2005 une croissance du PIB réel de l'ordre de 1,5%, alors qu'elle avait encore espéré en décembre 2004 un taux compris entre 1,5% et 2%. La reprise de la conjoncture, certes modérée, devait ainsi se poursuivre avec des impulsions provenant notamment des exportations et des investissements. Après un sensible ralentissement durant 2004, la consommation privée devait aussi s'accélérer. Cependant, la Banque nationale s'attendait à ce que les capacités de production ne fussent pas pleinement utilisées avant le second semestre 2006. En ce qui concerne les agrégats monétaires, ceux-ci se replièrent (M1, M2) ou ne progressèrent que légèrement (M3). Consciente de mener une politique monétaire toujours expansive, la Banque nationale suivit tout particulièrement les aléas du secteur immobilier, notamment les prêts hypothécaires qui poursuivaient leur croissance à un rythme soutenu.

Selon la prévision d'inflation de mars 2005, reposant sur un Libor à 0,75%, le renchérissement était constamment inférieur à celui de la prévision de décembre 2004. L'inflation attendue devait atteindre son point le plus bas, soit 0,7%, au quatrième trimestre de 2005. Le repli du renchérissement, marqué tout au long de 2005, s'expliquait pour l'essentiel par un effet de base. En moyenne annuelle, l'inflation devait s'établir à 1%. A moyen terme, la hausse de l'inflation attendue dès 2006 découlait d'un taux d'utilisation plus élevé des capacités de production. A fin 2007, l'inflation attendue devait s'élever à 2,6%. Au terme de la prévision, elle s'établissait donc toujours clairement au-dessus de la limite supérieure de 2% que la Banque nationale assimile à la stabilité des prix. Par conséquent, la prévision d'inflation montrait bien que les taux d'intérêt, au moment de l'examen, n'étaient pas durables et que la Banque nationale les relèverait lorsque le comblement de l'écart de production serait en vue.



La Direction générale décida néanmoins de laisser inchangée la marge de fluctuation du Libor à 0,25%–1,25% et cela pour deux raisons. En premier lieu, les perspectives d'inflation s'étaient légèrement améliorées depuis l'examen de décembre 2004. La marge de manœuvre de la politique monétaire s'était ainsi accrue. En second lieu, la Banque nationale avait révisé à la baisse son appréciation de la conjoncture en Suisse. En outre, certaines éventualités avaient pris un caractère plus menaçant depuis l'examen de décembre 2004. Le niveau toujours élevé du prix du pétrole pouvait notamment freiner la conjoncture mondiale dans une mesure plus forte que prévue.

En laissant inchangée la marge de fluctuation du Libor, la Banque nationale maintint le cap expansif de sa politique monétaire. Elle mit ainsi à profit la marge de manœuvre dont elle disposait pour soutenir la reprise conjoncturelle sans compromettre la stabilité des prix à moyen et long terme.

Depuis le début de l'année, de nouvelles hausses du prix du pétrole freinèrent la conjoncture internationale. En Europe, la situation restait particulièrement morose, car, en plus du prix élevé du pétrole, l'appréciation de l'euro au dernier trimestre de 2004 exerçait un effet inhibant l'activité économique. La Banque nationale révisa alors à la baisse ses estimations de croissance pour l'Europe avec des valeurs se montant à 1,5% pour 2005 et à 2,1% pour 2006. En revanche, la vigueur de l'économie américaine n'était que faiblement affectée par les récentes tensions sur les marchés pétroliers avec une croissance estimée à 3,4% pour 2005 et à 3,6% pour 2006.

Comme à l'accoutumée, cette donne internationale influença fortement la conjoncture en Suisse. Contrairement à ce que la Banque nationale avait escompté lors de l'examen précédent, l'activité économique resta terne en Suisse au premier trimestre de 2005. Le PIB réel stagna par rapport au trimestre précédent, bien que la demande intérieure progressât légèrement. Cette évolution décevante provenait surtout des exportations et des investissements qui restaient à la traîne. Les entreprises, confrontées à une demande faible, restreignaient leurs investissements, ce qui influençait l'emploi. Les incertitudes régnant sur le marché du travail pesaient ensuite sur la consommation des ménages. Leurs dépenses augmentaient certes, mais à un rythme inférieur à la moyenne historique.

Dans de telles circonstances, il n'était plus envisageable que l'économie suisse atteigne en 2005 la croissance de 1,5% encore espérée en mars par la Banque nationale. Par conséquent, lors de l'examen de juin, la progression prévue du PIB réel fut ramenée à 1% pour l'ensemble de l'année 2005. En anticipation d'une reprise des exportations, la Banque nationale prévoyait toujours une accélération de la conjoncture en cours d'année.

Etant donné le niveau toujours bas des taux d'intérêt, les agents économiques restèrent fortement disposés à détenir des placements liquides. Selon les estimations de la Banque nationale, l'approvisionnement en monnaie était toujours excédentaire. Par rapport au dernier examen, le surplus n'était cependant plus en augmentation, comme pouvait le laisser penser la croissance modérée de l'agrégat M3. Quant au secteur immobilier, il continua de profiter de conditions de financement toujours avantageuses. Depuis le début de 2003, les crédits hypothécaires augmentaient en moyenne annuelle à des taux dépassant 5%. Bien que la progression des crédits hypothécaires aux ménages faiblît quelque peu vers fin 2004, ces derniers continuaient de croître à des taux supérieurs à ceux des années précédentes. De même, les crédits hypothécaires aux entreprises augmentaient depuis le début de 2005, après avoir reculé au cours des cinq années précédentes.

Par rapport à l'appréciation de mars, la Banque nationale ne modifia pas sa prévision de renchérissement pour 2005, qui s'élevait à 1%. Le repli prévu de l'inflation en cours d'année s'expliquait par une stabilisation du prix du pétrole. Dès la fin de 2005, la prévision d'inflation devait évoluer nettement au-dessous de la courbe publiée en mars. Basé sur un Libor à 0,75%, le renchérissement prévu devait atteindre 0,5% en 2006 et 1,4% en 2007. Les perspectives d'inflation à moyen terme étaient ainsi plus favorables que celles qui avaient prévalu lors de la dernière appréciation de la situation (1% en 2006, 2,1% en 2007). La faible inflation attendue en 2006 était à mettre à nouveau sur le compte de l'évolution modérée de la conjoncture. En 2007, une accélération rapide de l'inflation était prévue à la suite d'un plus fort taux d'utilisation des capacités de production et à cause de liquidités élevées. A la fin de la période de prévision, l'inflation devait atteindre 2,4%. A l'instar de l'examen précédent, bien que légèrement plus faible à cause d'un approvisionnement en liquidités de moins en moins excédentaire, l'inflation prévue dépassait toujours la limite que la Banque nationale assimile à la stabilité des prix.

La Direction générale décida de laisser une nouvelle fois inchangée la marge de fluctuation du Libor à 0,25%–1,25%. Trois raisons motivaient cette décision. Premièrement, la Banque nationale avait révisé à la baisse ses attentes concernant l'évolution conjoncturelle en Suisse. Ce développement de l'activité économique en demi-teinte allait de pair – deuxième raison – avec une amélioration des perspectives d'inflation à moyen terme. Il en résultait qu'un relèvement de la marge de fluctuation du Libor paraissait moins urgent.

Enfin, troisième raison, l'incertitude quant aux scénarios internationaux avait augmenté. Les perspectives économiques européennes étaient plus difficiles à cerner qu'en mars 2005. Le prix du pétrole avait certes diminué en avril et en mai, mais était reparti à la hausse en juin. Son niveau élevé pouvait se maintenir encore longtemps. En outre, le repli des taux d'intérêt longs, phénomène observé sur de nombreux marchés internationaux, n'était guère en harmonie avec une reprise de la conjoncture.

En laissant inchangé le Libor, la Banque nationale poursuivit la politique monétaire qu'elle menait jusque-là en continuant de mettre à profit sa marge de manœuvre pour soutenir la conjoncture. La stabilité des prix devait rester cependant assurée à moyen et long terme.

Lors de l'examen précédent, la Banque nationale était partie d'un prix du pétrole certes élevé, mais se repliant lentement. Contrairement aux attentes, le pétrole avait continué de renchérir sensiblement. La Banque nationale tabla alors en septembre sur un prix du pétrole très élevé. Ce dernier devait donc continuer de grever encore un peu plus la reprise en Europe (croissance espérée pour 2005 ramenée à 1,4% et pour 2006 à 2%). Aux Etats-Unis, cet effet fut en revanche plus que compensé par d'autres facteurs, notamment par une bonne tenue de la consommation, de sorte que la Banque nationale se montra un peu plus optimiste qu'en juin concernant la croissance possible outre-Atlantique (correction à la hausse s'établissant à 3,6% en 2005 et 2006).

## Prévision d'inflation du 17 mars 2005

Inflation

Prévision de décembre 2004  
avec Libor à trois mois à 0,75%Prévision de mars 2005  
avec Libor à trois mois à 0,75%Variation en %  
de l'indice suisse des  
prix à la consommation  
par rapport à l'année  
précédente3,5  
3  
2,5  
2  
1,5  
1  
0,5  
0

## Prévision d'inflation du 16 juin 2005

Inflation

Prévision de mars 2005  
avec Libor à trois mois à 0,75%Prévision de juin 2005  
avec Libor à trois mois à 0,75%Variation en %  
de l'indice suisse des  
prix à la consommation  
par rapport à l'année  
précédente3,5  
3  
2,5  
2  
1,5  
1  
0,5  
0

## Prévision d'inflation du 15 septembre 2005

Inflation

Prévision de juin 2005  
avec Libor à trois mois à 0,75%Prévision de septembre 2005  
avec Libor à trois mois à 0,75%Variation en %  
de l'indice suisse des  
prix à la consommation  
par rapport à l'année  
précédente3,5  
3  
2,5  
2  
1,5  
1  
0,5  
0

## Prévision d'inflation du 15 décembre 2005

Inflation

Prévision de septembre 2005  
avec Libor à trois mois à 0,75%Prévision de décembre 2005  
avec Libor à trois mois à 1,00%Variation en %  
de l'indice suisse des  
prix à la consommation  
par rapport à l'année  
précédente3,5  
3  
2,5  
2  
1,5  
1  
0,5  
0

Pour 2005, la Banque nationale escompta toujours une croissance du PIB réel en Suisse de l'ordre de 1%. Les investissements et la consommation privée s'étaient sensiblement accélérés durant les mois précédant septembre. La croissance, reposant désormais sur une plus large assise, devait se poursuivre au second semestre de 2005. Les principales impulsions devaient provenir des exportations et de la construction. En outre, les prix élevés des produits pétroliers et le chômage persistant pénalisaient toujours la consommation. L'amélioration de la conjoncture attendue pour 2006 devait ensuite se traduire par une embellie sur le marché du travail, de sorte que la Banque nationale tabla à moyen terme sur un renforcement de la consommation. Les capacités de production devaient être pleinement utilisées vers la fin de 2006.

Les agrégats monétaires M1 et M2 cessèrent de diminuer, tandis que M3 croissait même à un rythme qui augmentait. L'approvisionnement de l'économie en liquidités restait certes abondant, mais ne représentait pas une source immédiate d'inquiétude pour la stabilité des prix. Sur le marché immobilier, les crédits hypothécaires continuèrent leur forte progression.

Jusqu'au milieu de 2006, la prévision d'inflation de septembre évoluait au-dessus de celle de juin du fait des prix plus élevés des produits pétroliers. L'inflation se maintenait durant quelques trimestres à un niveau élevé. Comme il fallait s'attendre à une conjoncture relativement modérée et à une amélioration très lente sur le marché du travail, la hausse des prix des produits pétroliers ne devait pas déclencher de spirale inflationniste. Etant donné l'évolution récente du prix du pétrole, la Banque nationale adapta néanmoins à la hausse son estimation du renchérissement annuel moyen en 2005 pour la porter à 1,2%. Dans l'hypothèse d'une stabilisation du prix du pétrole, l'inflation attendue devait commencer à se replier au cours du premier semestre de 2006 à la suite d'un effet de base. A partir de fin 2006, nourrie par des capacités de production pleinement utilisées et également par des liquidités toujours élevées, l'inflation devait aller en augmentant. Le renchérissement annuel moyen devait s'établir en 2006 à 0,8%, en légère hausse par rapport au dernier examen. Pour 2007, il devait s'élever à 1,4% comme estimé auparavant. A la fin de la période de prévision, l'inflation devait atteindre 2,6% et toujours dépasser la limite que la Banque nationale assimile à la stabilité des prix.

La Direction générale décida de laisser inchangée la marge de fluctuation du Libor à 0,25%–1,25% et maintint le cap expansif de sa politique monétaire. Deux constatations majeures jouèrent un rôle déterminant dans cette décision. Premièrement, la courbe reflétant la prévision d'inflation restait à un bas niveau jusqu'au milieu de 2006 en dépit du prix élevé des produits pétroliers, qui atteignit son niveau le plus haut des vingt dernières années en termes réels. La Banque nationale disposait ainsi d'une marge de manœuvre qu'elle pouvait mettre à profit sans compromettre la stabilité des prix.

Deuxièmement, malgré le maintien d'une croissance estimée à 1% pour 2005, comme lors de la dernière appréciation de la situation, une certaine incertitude pesait sur l'évolution conjoncturelle en Suisse. Néanmoins, tout en maintenant le statu quo en matière de taux d'intérêt, la Banque nationale signala clairement que, si la reprise de la conjoncture se confirmait, elle corrigerait le cap de sa politique monétaire, depuis longtemps expansive.

Bien que les prévisions de croissance pour la zone euro et les Etats-Unis n'aient guère changé par rapport à l'appréciation de septembre, la Banque nationale se montra confiante dans les perspectives de l'économie mondiale. Pour 2005 et 2006, les valeurs escomptées furent maintenues pour l'Europe à 1,4% et 2% et légèrement revues à la baisse pour les Etats-Unis, s'établissant à 3,5% et 3,6%. L'économie outre-Atlantique faisant toujours preuve de dynamisme, la Banque nationale anticipa pour 2007 une croissance de l'ordre de 3,5%. Pour la zone euro, la Banque nationale se montra également optimiste et misa sur une croissance se montant à 2,4% pour 2007. En ce qui concerne le pétrole, les marchés internationaux s'étant relativement détendus depuis la dernière appréciation, la Banque nationale envisagea toujours un prix élevé des énergies fossiles pour les trimestres à venir, mais ne vit plus dans le prix du pétrole un élément pouvant paralyser les économies industrialisées.

Alors qu'en septembre, la Banque nationale n'avait espéré qu'une croissance de 1% pour 2005 en Suisse, elle révisa lors de l'examen de décembre ses prévisions à la hausse et tabla sur une croissance de plus de 1,5%. D'une part, les taux de croissance, révisés par le seco, du PIB des deux premiers trimestres permettaient de retrouver l'optimisme qui avait prévalu en début d'année. D'autre part, la consommation et les investissements en biens d'équipement s'étaient montrés robustes au troisième trimestre et laissaient présager un bon comportement durant les prochains trimestres. Le tassement anticipé, courant 2006, du dynamisme de la construction ne devait pas modifier ce scénario. La conjoncture à la fin de l'année conduisit également la Banque nationale à se montrer rassurée quant aux perspectives pour 2006. Elle escompta ainsi une croissance dépassant légèrement 2%.

Les indicateurs provenant des marchés monétaires signalèrent également l'embellie conjoncturelle. Les tendances qui s'étaient dessinées lors de l'appréciation de septembre s'accrochèrent encore à la veille de l'appréciation de décembre. Le développement de M1 et M2 observé depuis le mois d'août continuait de se renforcer. Le phénomène était encore plus prononcé avec M3, qui, après avoir connu une croissance de 1% au mois d'octobre 2004, atteignait au moment de l'appréciation un taux dépassant les 6%. La Banque nationale observa également avec attention les aléas du marché immobilier, qui faisait toujours preuve de vivacité.

La Banque nationale escompta pour 2005 un taux d'inflation de 1,2% comme lors de l'appréciation précédente. En revanche, par rapport à la prévision d'inflation de septembre, l'inflation anticipée pour 2006 fut revue à la hausse dans l'hypothèse d'un Libor inchangé à 0,75% pour les trois prochaines années. Au terme de la prévision, l'inflation attendue devait s'établir à 3% et largement dépasser la limite de 2% que la Banque nationale assimile à la stabilité des prix.

Dans ce contexte, la Direction générale décida de rehausser de 25 points de base la marge de fluctuation du Libor. La nouvelle marge s'établit désormais à 0,5%–1,5%. La Direction signala qu'elle entendait maintenir le Libor dans la zone médiane de cet intervalle. La Banque nationale avait entamé une pause dans la normalisation de ses taux d'intérêt suite à l'amélioration substantielle, en début d'année, des perspectives d'inflation à moyen et long terme. Bien que l'examen de septembre 2005 eût déjà signalé la fin de cette amélioration, la hausse subite des prix du pétrole, rendant les perspectives conjoncturelles plus incertaines, avait néanmoins conduit la Banque nationale à retarder la reprise de la normalisation de sa politique monétaire. En décembre, au vu des éclaircies conjoncturelles internationales et suisses, le besoin d'agir était devenu plus pressant, ce qui conduisit la Banque nationale à reprendre la normalisation de ses taux d'intérêt.

Dans l'hypothèse du nouveau niveau du Libor maintenu constant à 1% pendant les trois prochaines années, l'inflation anticipée devait se monter à 0,8% pour 2006 et 1,2% pour 2007. A la fin de la période de prévision, avec une valeur devant s'élever à 2,7%, l'inflation attendue dépassait toujours la limite assimilée à la stabilité des prix. La politique monétaire était toujours expansive et, par conséquent, continuait de soutenir la reprise conjoncturelle.

## 1.5 Statistique

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004, les activités statistiques de l'institut d'émission reposent sur une base juridique uniforme (art. 14 LBN). La Banque nationale est autorisée à dresser les statistiques dont elle a besoin pour accomplir les tâches que la loi lui assigne. Ces statistiques sont indispensables à la conduite de la politique monétaire, mais servent aussi à la surveillance des systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres, au maintien de la stabilité du système financier, à l'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure nette de la Suisse, à la coopération monétaire internationale et à l'analyse des données par des organisations internationales.

Les banques, les bourses, les négociants en valeurs mobilières, les directions des fonds de placement suisses et les représentants des fonds de placement étrangers en Suisse sont tenus de fournir à la Banque nationale des données statistiques sur leurs activités (art. 15, al. 1, LBN). La Banque nationale peut collecter auprès d'autres personnes physiques et morales des données statistiques relatives à leurs activités dans la mesure où ces données sont nécessaires pour suivre l'évolution des marchés financiers, pour acquérir une vue d'ensemble du trafic des paiements ou pour établir la balance des paiements et la position extérieure nette de la Suisse (art. 15, al. 2, LBN). Il s'agit notamment des assurances, des institutions de prévoyance professionnelle, des sociétés de placement, des sociétés holding, des exploitants de systèmes de paiement et de systèmes de règlement des opérations sur titres ainsi que de la Poste.

La Banque nationale limite au strict nécessaire le nombre d'enquêtes et de modes de collecte des données (art. 4 OBN). Elle veille en particulier à maintenir à un bas niveau la charge imposée aux personnes soumises à l'obligation de renseigner.

La Banque nationale est tenue de garder le secret sur les données qu'elle collecte. Elle doit publier les données collectées sous forme de statistiques. Les données sont agrégées de manière à assurer leur confidentialité (art. 16 LBN). La Banque nationale est autorisée à échanger les données collectées avec les autorités suisses chargées de la surveillance des marchés financiers (art. 16, al. 4, LBN).

La Banque nationale gère une base de données comptant 1,7 million de séries chronologiques et publie les résultats de ses enquêtes. Ces données entrent notamment dans le Bulletin mensuel de statistiques économiques, le Bulletin mensuel de statistiques bancaires et son ouvrage annuel «Les banques suisses». De plus, la Banque nationale publie des rapports sur la balance suisse des paiements, la position extérieure nette de la Suisse et les investissements directs. Toutes les publications sont également disponibles sur Internet ([www.snb.ch](http://www.snb.ch)). Depuis quelque temps, le Bulletin mensuel de statistiques économiques et le Bulletin mensuel de statistiques bancaires paraissent aussi en langue anglaise.

La Banque nationale a prolongé la phase de tests de son enquête sur les conditions appliquées aux crédits nouvellement accordés aux entreprises (statistique des taux d'intérêt appliqués aux crédits). En effet, les banques appelées à fournir des données avaient besoin de plus de temps pour établir les informations détaillées que demande la Banque nationale dans cette enquête. L'allongement de la phase de tests a permis également de procéder à des analyses supplémentaires et d'adapter la formule pour mieux tenir compte des besoins. Les tests prendront fin au milieu de 2006. L'enquête ordinaire sera ainsi introduite en juillet 2006.

**But**

**Personnes tenues de fournir des données**

**Obligation de garder le secret et échange de données**

**Publications et base de données**

**Nouvelles enquêtes**

Depuis le début de 2005, la Banque nationale établit une statistique portant sur les réserves minimales que les banques doivent détenir en vertu des dispositions de la LBN et de l'OBN. Elle a cessé, à fin décembre 2004, la collecte des données sur la liquidité de caisse.

Au troisième trimestre, la Banque nationale a introduit des modifications à son enquête sur les fonds de placement. La révision a permis de tenir compte de l'évolution des activités dans ce domaine au cours des dernières années. La nouvelle enquête fournit des données plus détaillées et définit d'une manière plus appropriée le marché suisse des fonds de placement.

**Première publication  
des comptes financiers**

En 2005, la Banque nationale suisse a publié pour la première fois les comptes financiers de la Suisse. Ces comptes montrent l'ampleur et la structure des actifs et passifs financiers des divers secteurs économiques. Les premières données publiées portent sur les stocks d'actifs et passifs financiers à la fin des années 1999 à 2003. Les comptes financiers fournissent de précieuses informations pour la conduite de la politique monétaire et comblent une lacune importante du système des comptes nationaux. En outre, la Suisse satisfait ainsi à une exigence de l'accord bilatéral qu'elle a conclu avec l'UE en matière de statistiques.

**Collaboration avec ...**

Pour ce qui a trait à la collecte des données statistiques, la Banque nationale collabore avec des organes de la Confédération, en particulier l'Office fédéral de la statistique (OFS) et la Commission fédérale des banques (CFB), avec des autorités d'autres pays et avec des organisations internationales (art. 14, al. 2, LBN). Les personnes soumises à l'obligation de renseigner et leurs associations ont la possibilité de prendre position avant l'introduction ou la modification d'une enquête, mais aussi au sujet de l'organisation et de la procédure des enquêtes (art. 7 OBN).

**... la Commission fédérale  
des banques, ...**

Conformément à la convention sur l'échange de données afférentes au secteur financier, la Banque nationale a apporté son soutien au Secrétariat de la Commission fédérale des banques lors du remaniement d'enquêtes dans le domaine prudentiel, enquêtes qui sont menées par l'intermédiaire de la Banque nationale.

**... la Commission de  
statistique bancaire, ...**

En ce qui concerne la conception de ses enquêtes, la Banque nationale est secondée par la Commission de statistique bancaire (art. 7 OBN). Cette dernière est formée de représentants des banques, de l'Association suisse des banquiers, de la Commission fédérale des banques et des banques liechtensteinoises.

**... le groupe d'experts  
balance des paiements, ...**

La balance des paiements est établie avec le concours d'un groupe d'experts, dirigé par la Banque nationale. Ce groupe d'experts comprend des représentants des banques, de l'industrie, des compagnies d'assurances, de diverses administrations fédérales et du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ (KOF).

**... la Principauté  
de Liechtenstein et ...**

La Banque nationale a pour la première fois fait appel à la collaboration des autorités liechtensteinoises. Une première enquête commune a été menée auprès d'entreprises de l'industrie et du secteur des services afin de compléter les données servant à établir la balance des paiements et la position extérieure nette de la Suisse.

**... des organes étrangers**

La Banque nationale collabore étroitement avec la Banque des Règlements Internationaux (BRI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) et le Fonds monétaire international (FMI). La collaboration vise à harmoniser les méthodes d'enquête et les analyses.



## 2 Approvisionnement du marché monétaire en liquidités

La Banque nationale est chargée notamment d'approvisionner en liquidités le marché monétaire en francs suisses (art. 5, al. 2, let. a, LBN). Les opérations qu'elle peut effectuer sur les marchés financiers sont définies à l'art. 9 LBN. En vertu de l'art. 9, al. 1, let. e, LBN, la BNS joue également le rôle de prêteur ultime (*lender of last resort*).

Les «Directives générales de la Banque nationale suisse (BNS) sur ses instruments de politique monétaire» du 25 mars 2004 reposent sur l'art. 9 LBN et décrivent les instruments et procédures auxquels la Banque nationale recourt pour la mise en œuvre de sa politique monétaire. En outre, elles précisent les conditions auxquelles les opérations sont conclues et les titres pouvant servir de couverture dans les opérations de politique monétaire. Dans ses opérations, la BNS n'admet en couverture que des titres qui satisfont à certaines conditions portant sur la monnaie, la liquidité et la qualité de l'émetteur. En principe, toutes les banques en Suisse et les banques qui, à l'étranger, opèrent sur le plan international et remplissent les conditions fixées par la BNS sont admises comme contreparties. Les directives générales sont complétées par cinq notes qui s'adressent plus particulièrement aux contreparties de la BNS. Depuis mai 2004, la Banque nationale publie chaque semaine des données importantes de politique monétaire.

**Mandat**

**Directives générales  
sur les instruments  
de politique monétaire**

### 2.1 Instruments ordinaires servant à la gestion du marché monétaire

A l'exception des crédits lombard, qui ont été supprimés à fin 2005, tous les instruments ordinaires que la Banque nationale utilise pour mettre en œuvre sa politique monétaire reposent sur des pensions de titres («repos»). Dans une pension de titres, celui qui a besoin de liquidités (l'emprunteur) vend au comptant des titres au prêteur et s'engage simultanément à racheter à ce prêteur, à une date ultérieure, une quantité équivalente de titres de la même catégorie. L'emprunteur verse un intérêt (taux des pensions de titres) pour la durée de l'opération. Sous l'angle économique, les pensions de titres sont des prêts assortis d'une couverture.

Par ses opérations principales de financement, la Banque nationale approvisionne le secteur bancaire en liquidités. Elle conclut des opérations destinées à absorber des liquidités lorsqu'il s'agit de réduire les liquidités excédentaires au sein du système bancaire.

Dans les opérations principales de financement, les pensions de titres sont conclues après un appel d'offres. Il s'agit d'appels d'offres à taux fixe, les contreparties de la Banque nationale demandant certaines quantités de liquidités à un prix (taux des pensions de titres) déterminé à l'avance. Les taux d'intérêt appliqués aux pensions de titres, les montants attribués et les durées des opérations dépendent des besoins de la politique monétaire. Les pensions de titres sont conclues pour des durées allant d'un jour (*overnight*) à plusieurs semaines, voire exceptionnellement à plusieurs mois. La Banque nationale fixe les durées des pensions de titres de telle sorte que les banques commerciales doivent demander des liquidités presque quotidiennement pour atteindre, avec leurs avoirs en comptes de virement, le niveau des réserves minimales qui est requis par les dispositions légales.

**Opérations principales  
de financement  
et opérations destinées  
à absorber des liquidités**

#### Opérations de réglage fin

Les opérations de réglage fin servent à corriger les effets de facteurs exogènes indésirables sur l'approvisionnement en liquidités ou de fortes fluctuations des taux d'intérêt à court terme sur le marché monétaire. La gestion fine est assurée par des pensions de titres conclues bilatéralement et à des conditions pouvant s'écarter de celles qui sont appliquées aux opérations principales de financement.

#### Facilité intrajournalière

Par des pensions de titres, la Banque nationale met pendant la journée des liquidités (liquidités intrajournalières) à la disposition des contreparties, sans intérêt, pour faciliter le déroulement du trafic des paiements dans le SIC (Swiss Interbank Clearing) et le règlement des opérations de change dans le système CLS (Continuous Linked Settlement). Les montants ainsi obtenus doivent être remboursés au plus tard à la fin du même jour ouvrable bancaire. Ils ne peuvent donc pas être pris en compte pour satisfaire aux exigences légales en matière de réserves minimales et de liquidités.

#### Facilité pour resserrements de liquidités

La Banque nationale met une facilité pour resserrements de liquidités à la disposition de ses contreparties afin de permettre à celles-ci de faire face à un manque inattendu de liquidités. Le taux d'intérêt appliqué aux fonds obtenus au titre de cette facilité est supérieur de 2 points à celui de l'argent au jour le jour. Le *Overnight-Repo-Index* (BNS) du jour ouvrable bancaire précédent sert de base de calcul. La majoration vise à dissuader les banques commerciales d'utiliser cette facilité comme source permanente de financement.

En 2005, deux instruments – les crédits lombard traditionnels et les pensions de titres au taux spécial – étaient à la disposition des contreparties faisant appel à la facilité pour resserrements de liquidités. Depuis le début de 2006, les banques ne peuvent recourir à cette facilité que par des pensions de titres au taux spécial. La conclusion d'une pension de titres au taux spécial implique qu'une limite ait été ouverte par la Banque nationale et que cette limite soit couverte par des titres admis par la BNS dans ses pensions. La limite détermine le montant maximal de liquidités qu'une contrepartie peut obtenir. Le recours à la limite se déroule sous forme d'une pension de titres *overnight*. Les titres sont conservés à la SIS, dans un «dépôt de couverture BNS» ouvert au nom de la contrepartie.

A fin 2005, la majorité des banques avaient commencé ou achevé le passage au nouveau système. Les limites ouvertes à ces banques portaient sur 11,1 milliards de francs, soit un montant dépassant d'environ 25% le total des anciennes limites pour crédits lombard. Le recours à la facilité pour resserrements de liquidités a été simplifié à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2005. Depuis, les banques sont invitées, peu avant la fin de chaque journée, à annoncer leurs besoins de liquidités via la plate-forme de négoce électronique Eurex Repo.

## 2.2 Rôle des diverses facilités dans l'approvisionnement en liquidités

### Instrumentes servant à la gestion du marché monétaire

En milliards de francs

	2004		2005	
	Encours Moyenne annuelle	Mouvement	Encours Moyenne annuelle	Mouvement
<b>Pensions de titres</b>				
<b>Opérations principales de financement et opérations de réglage fin</b>				
	<b>22,31</b>	<b>1 087,15</b>	<b>21,08</b>	<b>1 066,53</b>
Durées:				
moins de 1 semaine	0,48	95,42	0,10	18,38
1 semaine	16,06	852,12	19,16	993,15
2 semaines	4,42	115,59	1,63	42,90
3 semaines	1,07	13,52	0,00	0,00
autres	0,28	10,50	0,19	12,10
<b>Opérations destinées à absorber des liquidités</b>				
<b>Facilité intrajournalière</b>	<b>6,19</b>	<b>1 584,13</b>	<b>6,34</b>	<b>1 610,62</b>
<b>Facilité pour resserrements de liquidités</b>	<b>0,00</b>	<b>0,52</b>	<b>0,01</b>	<b>1,02</b>

Au cours de l'année 2005, la Banque nationale a mis des liquidités à la disposition des banques à divers prix (taux d'intérêt), selon les besoins de politique monétaire et la situation régnant sur le marché monétaire. Les taux d'intérêt appliqués aux pensions de titres ont fluctué entre 0,54% et 0,67% jusqu'à la mi-décembre. Après avoir relevé, en décembre 2005, la marge de fluctuation du Libor à trois mois, la Banque nationale a légèrement augmenté les taux d'intérêt de ses pensions de titres. Elle a alors conclu des pensions de titres à un taux allant jusqu'à 0,74%.

L'encours, en fin de journée, des pensions de titres conclues par la Banque nationale a porté en moyenne annuelle sur 21,1 milliards de francs en 2005, contre 22,3 milliards l'année précédente. Le mouvement – somme de toutes les pensions de titres conclues par la Banque nationale dans l'année – a lui aussi diminué, passant de 1087,7 milliards à 1075,1 milliards de francs. La quasi totalité du mouvement des pensions de titres a découlé des opérations à une semaine. La Banque nationale n'a recouru qu'exceptionnellement à des opérations de réglage fin.

Lors des appels d'offres quotidiens pour pensions de titres, les banques ont demandé des liquidités pour des montants compris entre 1,3 milliard et 98,3 milliards de francs. En moyenne, elles ont demandé 34,6 milliards de francs. Les liquidités allouées ont porté sur des montants allant de 1,3 milliard à 8,5 milliards de francs (moyenne annuelle: 4 milliards). Le taux d'attribution a fluctué entre 3% et 100% (moyenne annuelle: 16,8%).

Les banques ont recouru à la facilité intrajournalière pour un montant moyen de 6,3 milliards de francs, contre 6,2 milliards en 2004.

Elles n'ont fait appel à la facilité pour resserrements de liquidités que dans des cas isolés, afin de surmonter des problèmes inattendus de liquidités.

**Précisions sur les pensions de titres**

## 2.3 Autres instruments de politique monétaire

En plus des instruments ordinaires, la Banque nationale dispose, selon l'art. 9, al. 1, LBN, des instruments de politique monétaire ci-après: opérations au comptant et à terme sur devises, swaps devises contre francs, émission et rachat de propres bons productifs d'intérêts, mais aussi achat et vente de valeurs mobilières libellées en francs suisses. Elle peut en outre émettre, acheter et vendre des produits dérivés sur des créances, des valeurs mobilières, des métaux précieux et des couples de monnaies. En 2005, la BNS a fait usage de tels instruments dans la gestion de ses actifs et lors de la distribution du produit des ventes d'or.

## 2.4 Distribution sans effets sur les liquidités du produit des ventes d'or

Entre le début de mai et la mi-juillet 2005, la Banque nationale a versé à la Confédération et aux cantons le produit de la vente de l'or qui n'était plus nécessaire à des fins monétaires. Un montant de 21,1 milliards de francs a ainsi été distribué en dix tranches hebdomadaires. Chaque semaine, la BNS a donc crédité le compte de la Confédération de 2,1 milliards de francs. Les mêmes jours auxquels ces tranches ont été versées, la Confédération a transféré 1,4 milliard de francs aux cantons. Avant chaque tranche, la BNS a procédé à la liquidation de placements qu'elle avait effectués en monnaies étrangères et en francs avec le produit des ventes d'or. Les monnaies étrangères ainsi obtenues ont été échangées contre des francs, et des opérations de couverture ont été neutralisées. Des rentrées de francs ont donc compensé les effets, sur les liquidités, des sorties de francs dues à la distribution du produit des ventes d'or. Quelques fluctuations à court terme des liquidités ont pu être neutralisées grâce au recours à des instruments ordinaires de politique monétaire. Ainsi, la distribution du produit des ventes d'or n'a eu, en dépit de son ampleur, aucun impact notable sur les marchés monétaire et des changes.

## 2.5 Aide extraordinaire sous forme de liquidités

Lorsqu'une banque en Suisse ne parvient plus à se refinancer sur le marché, la Banque nationale peut lui fournir une aide extraordinaire sous forme de liquidités (rôle de *lender of last resort*, soit de prêteur ultime). Une telle aide doit être en permanence couverte par des garanties suffisantes. De plus, l'établissement demandeur doit revêtir une importance systémique et être solvable.

### Conditions à remplir

Une banque ou un groupe bancaire revêt une importance pour le système financier suisse si les difficultés de paiement auxquelles il se heurte entravent gravement le fonctionnement de ce système, ou d'éléments essentiels de celui-ci, et ont de surcroît des répercussions négatives sur l'économie réelle. La Banque nationale demande l'avis de la Commission fédérale des banques (CFB) lorsqu'il s'agit de porter un jugement sur la solvabilité d'une banque. Elle définit les garanties qui peuvent être considérées comme suffisantes.

En 2005, aucune banque n'a recouru à une aide extraordinaire sous forme de liquidités.

## 2.6 Réserves minimales

Dans la loi révisée sur la Banque nationale, une nouvelle réglementation – les réserves minimales (art. 17, 18 et 22 LBN) – a pris le relais des dispositions qui, dans la loi sur les banques, régissaient la liquidité de caisse. La nouvelle réglementation est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et a été appliquée pour la première fois pour la période allant du 20 janvier au 19 février 2005. Les réserves minimales visent à assurer une demande minimale de monnaie centrale et remplissent ainsi un objectif de politique monétaire. La définition tant des actifs en francs qui peuvent être pris en compte que des engagements déterminants a été adaptée. Dans la nouvelle réglementation, les actifs en francs qui peuvent être pris en considération sont constitués uniquement des pièces de monnaie courantes, des billets de banque et des avoirs en comptes de virement à la Banque nationale. En outre, dans les engagements envers les banques, seuls ceux qui sont envers des banques non soumises à l'obligation de détenir des réserves minimales doivent encore être couverts. Lorsqu'une banque ne satisfait pas aux exigences en matière de réserves minimales, elle doit verser des intérêts à la Banque nationale, sur le montant manquant, pour une durée de 30 jours. La pénalité est calculée à un taux supérieur de 3 points à la moyenne, sur la période d'application concernée, du Libor pour dépôts à un mois en francs.

**Nouvelle réglementation  
afférente aux réserves  
minimales**

En moyenne de l'année 2005 (du 20 janvier au 19 décembre), le montant des réserves minimales exigées s'est établi à 7,6 milliards de francs. Il est inférieur de 1 milliard de francs à ce que les banques devaient détenir sous le régime de la liquidité de caisse. La diminution s'explique principalement par le fait que les engagements à court terme envers les banques soumises à l'obligation de détenir des réserves minimales ne doivent plus être couverts. Les actifs pouvant être pris en compte ont porté sur 9,3 milliards de francs en moyenne. Les banques ont ainsi détenu des liquidités excédentaires pour 1,7 milliard de francs en moyenne annuelle. Le taux de couverture a par conséquent atteint 122%.

**Volume des réserves  
minimales en 2005**

En 2005, les quelque 300 banques ont satisfait, à de rares exceptions près, aux dispositions légales sur les réserves minimales. Dix établissements ont contrevenu aux prescriptions légales au cours d'une des périodes d'application. Les montants manquants sont restés relativement faibles puisqu'ils représentent 0,1% seulement du total des actifs exigés. Les pénalités que ces dix banques ont dû verser ont porté au total sur 24 000 francs environ.

## 3 Approvisionnement en numéraire

### 3.1 Structure de l'approvisionnement en numéraire

#### Mandat

La Banque nationale a pour tâche d'assurer l'approvisionnement du pays en numéraire (art. 5, al. 2, let. b, LBN). Avec les banques, les entreprises qu'elles ont créées en commun et la Poste, elle veille à ce que le trafic des paiements soit efficace et sûr.

#### Rôle de la BNS

La Banque nationale passe des opérations avec les sièges des banques, de la Poste, des CFF et des entreprises spécialisées dans le transport de fonds et le tri du numéraire, mais aussi avec leurs principales antennes régionales. Elle tient compte des fluctuations saisonnières de la demande de numéraire et remplace les billets et pièces ne pouvant plus être mis en circulation. En aval, la distribution est faite par les banques, la Poste et les entreprises spécialisées dans le transport de fonds et le tri de numéraire. Ces partenaires de la BNS remettent aussi directement du numéraire en circulation.

#### Fermeture du service de caisse de la succursale de Lugano

Il est prévu de fermer, à fin 2006, le service de caisse de la succursale de la Banque nationale à Lugano. La décision, qui a été prise en octobre par le Conseil de banque, mais qui doit encore être approuvée par le Conseil fédéral, est une conséquence des mutations structurelles dans les flux de numéraire. Les principaux partenaires de la Banque nationale – banques, Poste et entreprises spécialisées – concentrent toujours plus le tri des billets et des pièces sur un petit nombre de villes. De ce fait, le service de caisse de Lugano n'a plus à traiter un volume suffisant pour maintenir un fonctionnement sûr et efficace de son exploitation. Les entreprises spécialisées dans le transport de fonds et le tri de numéraire assureront à elles seules l'approvisionnement du Tessin en billets et en pièces.

#### Dépôts de numéraire

Depuis 2003, les entreprises de transport de fonds et de tri de numéraire peuvent demander à la Banque nationale de constituer un dépôt de numéraire chez elles. Il s'agit de stocks de billets et de pièces qui restent la propriété de la BNS. Ces tiers peuvent ainsi opérer des mouvements sur le dépôt, mouvements qui sont débités ou crédités sur leur compte de virement à la Banque nationale. Pour la deuxième année consécutive, la Banque nationale a constaté une diminution, dans ses comptoirs, tant des entrées et sorties de billets que des transports effectués par les entreprises ayant de tels dépôts. L'approvisionnement en numéraire a ainsi gagné en efficacité.

#### Mouvement de caisse à la BNS

Dans les comptoirs de la Banque nationale, le mouvement de caisse s'est établi à 121,4 milliards de francs en 2005, contre 124,4 milliards l'année précédente. Au total, les comptoirs ont repris 391,4 millions de billets (2004: 407 millions). Ils ont également repris des pièces pour un montant de 257,3 millions de francs (289,2 millions), ce qui représente 1373 tonnes (1498 tonnes). La Banque nationale a vérifié le nombre, la qualité et l'authenticité des billets et d'une grande partie des pièces.

#### Mouvement de caisse des agences

Dans les agences, le mouvement de caisse (entrées et sorties) a porté sur 15,2 milliards de francs (2004: 14,3 milliards). Les agences sont des services de caisse gérés par des banques cantonales et opérant sur mandat de la Banque nationale. Elles sont chargées, sur le plan local, de la mise en circulation et de la reprise de billets et de pièces. Pour remplir cette fonction, elles disposent de numéraire appartenant à la Banque nationale. La réorganisation de la Poste et le développement de l'activité des entreprises spécialisées dans le transport de fonds et le tri de numéraire avaient réduit le mouvement de caisse des agences au cours des années précédentes.

Dans les localités où elle n'est pas présente directement, la Banque nationale peut conférer le mandat de correspondant à des banques. Les correspondants en Suisse contribuent à assurer l'équilibre des besoins régionaux en numéraire. Ils ont retourné 2,3 millions de billets (2,6 millions en 2004), pour une valeur de 353,6 millions de francs (407,1 millions), à la Banque nationale. L'évolution du mouvement de caisse dépend fortement, ici aussi, de l'activité des entreprises spécialisées.

## 3.2 Billets de banque

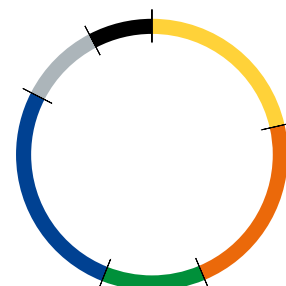
En vertu de l'art. 7 de la loi sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP), la Banque nationale émet des billets de banque selon les nécessités du trafic des paiements, reprend les billets qui excèdent les besoins et retire de la circulation les billets usés ou détériorés. Elle fixe la valeur nominale des coupures et en choisit le graphisme. Les questions de sécurité revêtent une importance particulière. L'évolution rapide des technologies de reproduction exige un réexamen permanent des éléments de sécurité des billets de banque et, le cas échéant, leur adaptation; ainsi, le nombre perforé (Microperf) a été étendu aux petites coupures. De nouveaux éléments de sécurité sont développés en collaboration avec des tiers.

En moyenne annuelle, la circulation des billets a augmenté, passant de 36,2 milliards en 2004 à 37,1 milliards de francs en 2005. La coupure de 1000 francs a joué un rôle déterminant dans cette évolution. Elle est souvent utilisée à des fins de thésaurisation. Le nombre des billets en circulation a lui aussi progressé. En moyenne annuelle, il s'établissait à 276,2 millions en 2005, contre 271,9 millions l'année précédente. Sa progression est due à la croissance du PIB, à l'écoulement de davantage de coupures de 20 francs par les distributeurs automatiques de billets et à l'augmentation de la demande de billets de 10 francs.

### Mouvement de caisse des correspondants en Suisse

#### Mandat

#### Billets de banque en circulation



#### Billets en circulation

Coupures en millions d'unités

10 francs:	59
20 francs:	61
50 francs:	34
100 francs:	73
200 francs:	27
1000 francs:	21

Moyenne annuelle

#### **Emission et destruction de billets de banque**

En 2005, la Banque nationale a mis en circulation 107,8 millions de billets neufs (2004: 108,6 millions), d'une valeur nominale de 7,7 milliards de francs (8,7 milliards). Elle a retiré, pour les détruire, 99,9 millions (112,7 millions) de billets détériorés ou rappelés, d'une valeur nominale de 7 milliards de francs (8,2 milliards).

#### **Contrefaçons**

En Suisse, environ 4000 faux billets de banque ont été saisis en 2005. Les comptoirs de la Banque nationale ont découvert 142 contrefaçons en 2005, contre 244 l'année précédente. Le nombre de fausses coupures saisies – 14 pour un million de billets en circulation – est modeste en comparaison internationale. En outre, les contrefaçons étaient généralement de qualité médiocre.

#### **Développement d'une nouvelle série de billets de banque**

Après avoir lancé, en 2004, les travaux préparatoires en vue de l'émission d'une nouvelle série de billets de banque, la Banque nationale a invité douze graphistes, au début de 2005, à présenter leurs conceptions artistiques des billets à l'occasion d'un concours d'idées. Les participants au concours avaient pour mission de concevoir six coupures reprenant le thème principal de la série «La Suisse ouverte au monde». Ils devaient mettre l'accent sur la Suisse en tant que plate-forme pour l'économie, l'éducation, la recherche et le développement, les droits de l'homme, le tourisme et la détente, la culture et le sport. La Banque nationale a abandonné les portraits de personnalités. Elle conserve en revanche les valeurs et couleurs des billets actuels. Un jury, présidé par Jean-Christophe Ammann, professeur, historien d'art, concepteur d'expositions et ancien directeur du Musée d'art moderne de Francfort-sur-le-Main, a évalué les projets. Il a attribué le premier prix à Manuel Krebs et le deuxième prix à Manuela Pfrunder et Martin Woodtli ex aequo. La Banque nationale décidera, en 2006, à qui elle confiera le mandat de développer les projets.

### **3.3 Pièces**

#### **Mandat**

La Banque nationale assure, à la demande de la Confédération, la mise en circulation des pièces et la reprise de celles-ci. Son rôle est précisé à l'art. 5 de la loi sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP). Pour l'essentiel, la BNS doit mettre en circulation les pièces nécessaires au trafic des paiements et reprendre à leur valeur nominale, sans limitation, les pièces excédant les besoins. Les prestations fournies dans le domaine des pièces ne sont pas facturées à la Confédération, étant donné qu'elles entrent dans le mandat qui consiste à approvisionner le pays en numéraire.

#### **Démonétisation des pièces de un et de cinq centimes**

Lors d'une procédure de consultation lancée par le Département fédéral des finances, la Banque nationale a en principe approuvé la démonétisation des pièces de un et de cinq centimes. Elle a attiré l'attention en particulier sur la nécessité d'informer les milieux économiques suffisamment tôt et de la façon la plus complète possible. Des systèmes pour arrondir les montants devront être mis en place aux caisses, guichets automatiques, etc.

#### **Pièces en circulation et frappe des monnaies**

En moyenne annuelle, la circulation des pièces s'est établie à 2,4 milliards de francs, comme l'année précédente. Le nombre des diverses pièces en circulation dépend fortement des prix pratiqués aux automates à monnaies.

Pour répondre aux besoins, 32 millions de nouvelles pièces ont été mises en circulation en 2005 (32 millions également l'année précédente). Ces pièces avaient une valeur nominale de 10,6 millions de francs (10,5 millions). Elles ont en partie remplacé celles que les touristes ont emportées en quittant le pays.



## 4 Contribution au bon fonctionnement du trafic des paiements sans numéraire

La Banque nationale facilite et assure le bon fonctionnement du trafic des paiements sans numéraire (art. 5, al. 2, let. c, LBN).

**Mandat**

### 4.1 Rôle dans les paiements sans numéraire

La BNS peut, en vertu de l'art. 9 de la loi qui la régit, tenir des comptes rémunérés et non rémunérés (les comptes de virement) dont les titulaires sont des banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers. Ces comptes constituent l'élément clé du Swiss Interbank Clearing (SIC), le système par lequel les banques et PostFinance opèrent leurs paiements entre elles. Le SIC est un système de paiement à règlement brut en temps réel. Dans un tel système, les paiements sont exécutés individuellement sur les comptes des participants, pour autant que ces comptes sont suffisamment approvisionnés. Les opérations exécutées sont irrévocables et définitives; elles ont la qualité des paiements en espèces. La BNS a donné le mandat d'exploiter le SIC à Swiss Interbank Clearing SA, une filiale du Groupe Telekurs.

**Agents du trafic des paiements sans numéraire**

La BNS pilote le système. Au début d'une journée de clearing, elle transfère des liquidités des comptes de base (comptes de virement) aux comptes de compensation qui sont utilisés dans le système de règlement SIC. En fin de journée, elle transfère les avoirs des comptes de compensation aux comptes de base. Juridiquement, les deux comptes n'en font qu'un. Dans le système SIC, une journée de clearing commence à 17h et s'achève le jour suivant à 16h15. En cours de journée, la BNS surveille l'exploitation du système et veille à ce que des liquidités en quantité suffisante soient à la disposition des participants. Pour cela, elle accorde au besoin des crédits intrajourniers, couverts par des titres.

**Pilotage du SIC par la BNS**

Le mandat confié à SIC SA, à savoir fournir les services d'un centre de calcul pour le système SIC, est régi par un contrat conclu entre la Banque nationale et cette société. Le contrat a dû être adapté du fait que la nouvelle loi sur la Banque nationale charge également cette dernière de la surveillance des systèmes – de paiement et de règlement des opérations sur titres – d'importance systémique. Le bon fonctionnement du système SIC est indispensable à la stabilité des marchés financiers et à la mise en œuvre de la politique monétaire. Par conséquent, le SIC entre dans les systèmes d'importance systémique au sens de la LBN et est soumis à la surveillance de la Banque nationale. Le nouveau «Contrat concernant le système SIC» est en vigueur depuis le mois de juin 2005. Il n'apporte aucun changement fondamental. Les attributions de la Banque nationale en matière de pilotage du système y sont décrites de manière plus détaillée et sont axées plus clairement sur les besoins de la politique monétaire et sur la tâche qui consiste à faciliter et à assurer le bon déroulement du trafic des paiements. Ainsi, elles sont bien séparées des compétences que la loi donne à la Banque nationale dans le domaine de la surveillance des systèmes. Sur le plan interne, la BNS a également pris les dispositions nécessaires pour éviter que des conflits, doublons ou interférences ne découlent de ses tâches de pilotage, d'une part, et de surveillance, d'autre part.

**Nouveau contrat de base SIC**

## Nouveau contrat de giro SIC

La Banque nationale a en outre remanié le contrat de giro SIC, qui renvoie au contrat concernant le système SIC et règle les relations entre elle et les titulaires de comptes de virement. La nouvelle version du contrat de giro tient compte de l'évolution des exigences du marché (externalisation), mais aussi des expériences que la BNS a faites avec le SIC au fil des années.

## Participation à des organes chargés du trafic des paiements

La BNS influe également, au niveau conceptuel, sur les développements du SIC et, partant, indirectement sur le système de paiement suisse dans son ensemble. Le contrat de base SIC attribue à la BNS le droit d'approuver, en dernière instance, les modifications et extensions du SIC. La BNS exerce également une influence par le fait qu'elle est représentée au conseil d'administration de SIC SA et dans divers groupes de travail techniques. En 2005, ces groupes de travail se sont penchés sur la prévention de crises, mais aussi, et surtout, sur divers problèmes de standardisation et d'harmonisation. Il s'agissait principalement de développer des solutions pour que les paiements soient exécutés autant que possible automatiquement, donc sans intervention manuelle, du donneur d'ordre au bénéficiaire (*straight-through-processing*).

## Adoption de normes européennes

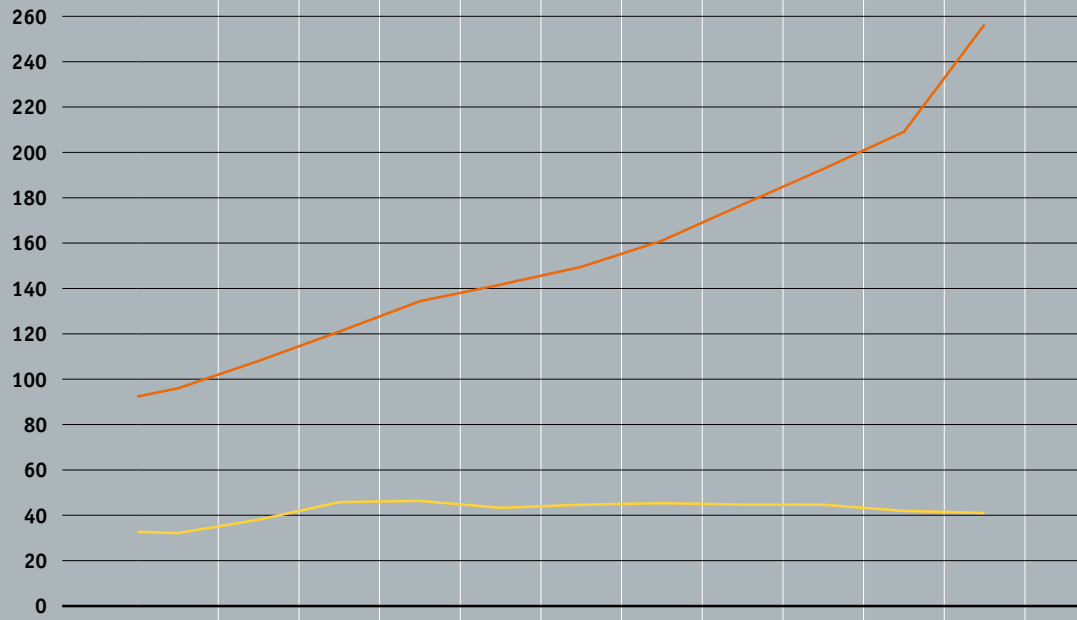
L'UE a lancé à cette fin un projet d'unification de la structure des numéros d'identification des comptes et des banques. La norme IBAN (*International Bank Account Number*) a été créée pour l'identification des comptes des bénéficiaires. La norme BIC (*Bank Identifier Code*) du réseau SWIFT (*Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication*) a été reprise pour identifier la banque du bénéficiaire. Depuis le début de 2006, les paiements transfrontières en euros au sein de l'Espace économique européen doivent être effectués avec les numéros IBAN et BIC. Dès 2006, les paiements en euros sans IBAN ni BIC seront facturés avec une majoration. A partir de 2007, les établissements financiers de l'Espace économique européen auront le droit de refuser de tels paiements. Ces règles s'appliquent également aux paiements provenant de Suisse. Les milieux qui, en Suisse, sont chargés du trafic des paiements recommandent l'utilisation de l'IBAN non seulement dans les paiements en euros, mais aussi dans ceux qui sont effectués en francs, au sein du pays, pour mettre à profit le potentiel de rationalisation et de réduction des coûts qu'offre une standardisation. La Banque nationale a adapté les numéros de ses comptes dans la mesure où cela était judicieux.

## SIC – Chiffres clés

A la fin de l'année, 325 établissements étaient raccordés au SIC, contre 306 à fin 2004. Par jour, le centre de calcul de SIC SA a traité environ un million de paiements pour une somme totale de 161 milliards de francs. Aux jours de pointe, il a réglé jusqu'à 2,7 millions de paiements pour une somme totale de 247 milliards de francs. Le nombre des opérations à exécuter par le SIC a sensiblement augmenté. Les clients commerciaux, qui recouraient précédemment à l'application DTA (échange de supports de données) pour leurs paiements de masse, ont confié davantage de tels paiements au système des banques et au SIC. Dans l'application DTA, les paiements sont groupés et transmis sur des supports de données. Les comptes concernés sont ensuite débités ou crédités dans le SIC. Ce système est cependant peu transparent et nécessite diverses interventions manuelles. C'est pourquoi l'application DTA a été supprimée à fin 2005.

### Flux de paiements, par an, dans le Swiss Interbank Clearing

— Nombre de paiements  
 (en millions d'unités)  
— Volume des paiements  
 (en 1000 milliards de francs)



## SIC – Chiffres clés

	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Nombre de transactions</b> (en milliers)					
Moyenne journalière	644	705	768	816	1 009
Valeur journalière la plus élevée de l'année	2 078	1 874	2 145	2 215	2 690
<b>Montants</b> (en milliards de francs)					
Moyenne journalière	182	180	178	163	161
Valeur journalière la plus élevée de l'année	274	270	284	273	247
<b>Montant par transaction</b> (en milliers de francs)	282	253	232	200	160
<b>Détention de liquidités</b> (moyenne, en millions de francs)					
Avoirs en comptes de virement, en fin de journée					
	3 339	3 327	4 811	5 339	4 831
Liquidités intrajournalières	2 566	3 897	5 972	6 188	6 340

## 4.2 Surveillance des systèmes de paiement et des systèmes de règlement des opérations sur titres

### Mandat

En vertu de l'art. 5, al. 2, let. c, et des art. 19 à 21 LBN, la Banque nationale est chargée de la surveillance des systèmes de compensation et de règlement des paiements (systèmes de paiement) et des opérations sur instruments financiers, en particulier sur valeurs mobilières (systèmes de règlement des opérations sur titres). La loi l'autorise à imposer des exigences minimales aux systèmes pouvant engendrer des risques pour la stabilité du système financier. Les modalités de la surveillance de tels systèmes sont fixées dans l'ordonnance de la Banque nationale (art. 18 à 39 OBN).

### Concentration sur les systèmes d'importance systémique

La surveillance est axée sur les systèmes pouvant engendrer des risques pour la stabilité du système financier. Il s'agit du Swiss Interbank Clearing (SIC), un système de paiement, du SECOM, un système pour le règlement des opérations sur titres, de la SIS x-clear, une contrepartie centrale, et du Continuous Linked Settlement (CLS), un système servant au règlement des opérations de change.

### Concrétisation des exigences minimales

Les exigences minimales à respecter par les exploitants de systèmes – de paiement et de règlement des opérations sur titres – d'importance systémique constituent la pierre angulaire de la surveillance. Elles présentent cependant un degré d'abstraction relativement élevé. En 2005, la Banque nationale a adopté des *Control Objectives*, qui précisent les exigences minimales à respecter par chacun des systèmes soumis à sa surveillance. Les *Control Objectives* apportent aux exploitants des systèmes visés une plus grande transparence et une meilleure lisibilité des exigences. Elles facilitent également le contrôle du respect des exigences minimales. Comme ces dernières, les *Control Objectives* se présentent sous la forme d'objectifs à atteindre et sont axées sur trois domaines. Le premier a trait à des exigences générales qui portent sur la conduite de l'entreprise (gouvernement d'entreprise) et sur les fondements contractuels d'un système. Le deuxième groupe les exigences en matière d'analyse, de gestion et de contrôle des risques. Le troisième, qui est le plus volumineux, est consacré aux exigences dans le domaine de la sécurité de l'information. Avant d'adopter ses *Control Objectives*, la Banque

nationale a pris l'avis de la Commission fédérale des banques (CFB) et mené une procédure de consultation auprès des exploitants des systèmes soumis à sa surveillance.

Tant la SIS SegInterSettle AG que la SIS x-clear AG, soit les sociétés exploitant le SECOM et la contrepartie centrale x-clear, ont une licence bancaire et sont soumises à la surveillance qu'exercent la Commission fédérale des banques (CFB) – surveillance microprudentielle – et la Banque nationale – surveillance macroprudentielle. La surveillance microprudentielle vise avant tout à assurer la protection de chacun des créanciers, tandis que la surveillance macroprudentielle est axée sur les aspects risques systémiques et bon fonctionnement du système financier. La CFB et la BNS remplissent leurs tâches de surveillance indépendamment l'une de l'autre, mais coordonnent leurs activités pour éviter des doublons, comme l'exigent les dispositions légales (art. 21, al. 1, LBN et art. 23bis, al. 4, LB). Ainsi, les enquêtes menées en vue de recueillir les informations nécessaires à la surveillance microprudentielle et macroprudentielle font l'objet d'une coordination. Les deux autorités ont convenu que la BNS, pour vérifier si les exigences minimales sont remplies par l'exploitant d'un système, se fondera autant que possible sur les informations déjà recueillies par la CFB.

Pour la surveillance des systèmes transfrontières, la Banque nationale collabore avec des autorités étrangères. Dans le cas de CLS, le Système de Réserve fédérale des Etats-Unis est la principale autorité de surveillance, et les autres banques centrales dont les monnaies sont traitées par ce système lui apportent leur concours. Pour ce qui a trait à la contrepartie centrale x-clear, qui a le statut d'une Recognised Overseas Clearing House (ROCH) au Royaume-Uni, la BNS et la CFB collaborent avec la Financial Services Authority (FSA). La BNS participe également à la surveillance de la Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication (SWIFT), une entreprise établie en Belgique. SWIFT exploite un réseau mondial pour la transmission de messages afférents à des opérations financières. Le bon fonctionnement du réseau SWIFT est essentiel pour les systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres de nombreux pays et, plus particulièrement, pour les paiements transfrontières entre établissements financiers. Le réseau SWIFT est soumis à la surveillance des banques centrales du Groupe des Dix (G10), la Banque nationale de Belgique coordonnant les activités dans ce domaine.

Les exploitants des systèmes – de paiement et de règlement des opérations sur titres – d'importance systémique ont pris diverses mesures, en 2005, pour renforcer la capacité de résistance de l'infrastructure des marchés financiers en cas d'incidents d'une certaine ampleur. Ces mesures ont porté notamment sur un examen du profil de risques des centres de calcul et sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'exploitation tenant mieux compte du fait que, lors de crises, le personnel qualifié est trop peu nombreux. Ces mesures ont découlé des analyses et recommandations d'un groupe de travail qui a examiné et apprécié les dispositifs adoptés par les principales entreprises de la place financière pour prévenir et surmonter des crises; le groupe de travail était constitué de représentants de l'ensemble du secteur financier.

**Collaboration avec la CFB**

**Coopération avec  
des autorités étrangères**

**Renforcement  
de l'infrastructure  
des marchés financiers**

## 5 Placement des actifs

### 5.1 Principes

#### Mandat

La LBN confie à la Banque nationale la tâche de gérer les réserves monétaires (art. 5, al. 2). Le placement des actifs n'a pas la priorité sur la conduite de la politique monétaire et obéit à des critères de sécurité, de liquidité et de rendement. Compte tenu de ces contraintes, la Banque nationale effectue ses placements selon les principes d'une gestion de patrimoine moderne. Par une diversification, elle vise un rapport approprié entre risques et rendements. L'entrée en vigueur de la LBN révisée ayant étendu les possibilités de placements, la Banque nationale a édicté, en 2004, des directives générales sur sa politique de placement. Ces directives générales définissent la marge de manœuvre à disposition pour le placement des actifs et fixent les processus régissant les placements et le contrôle des risques.

#### Genres d'actifs

Pour l'essentiel, les actifs de la Banque nationale sont formés de devises, d'or et de créances libellées en francs (titres et créances résultant de pensions de titres). Ils remplissent d'importantes fonctions sur le plan monétaire. Leur composition dépend principalement du régime monétaire en vigueur et des besoins de la politique monétaire. Une partie des actifs sert directement à la mise en œuvre de la politique monétaire. Tel est le cas des créances résultant des pensions de titres. Par des pensions de titres, la Banque nationale met des liquidités – de la monnaie centrale – à la disposition des banques commerciales en échange de papiers-valeurs. En agissant sur les conditions appliquées à ses pensions de titres, elle influe sur le niveau des taux d'intérêt du marché monétaire. Les réserves monétaires – devises et or – sont détenues de façon telle que la Banque nationale dispose en tout temps de la marge de manœuvre qui est nécessaire sur le plan monétaire. Les réserves monétaires servent à prévenir et à surmonter d'éventuelles crises.

### 5.2 Processus de placement et de contrôle des risques

#### Compétences du Conseil de banque, du Comité des risques, ...

La nouvelle LBN, entrée en vigueur en 2004, définit les compétences et précise la tâche de la BNS en matière de gestion des actifs. La Direction générale décide de la composition des réserves monétaires et des autres actifs. Il appartient au Conseil de banque de surveiller l'ensemble des processus de placement et de contrôle des risques. Cet organe évalue les principes sur lesquels reposent ces processus et veille à leur application. Un Comité des risques, constitué de trois membres du Conseil de banque, l'appuie dans ces tâches. Il surveille en particulier la gestion des risques. Les rapports internes sont adressés directement à la Direction générale et au Comité des risques. Sur le plan opérationnel, les compétences relatives aux opérations de politique monétaire et aux placements sont largement dissociées pour prévenir tout conflit d'intérêts.

La Direction générale définit les exigences auxquelles les placements doivent satisfaire en matière de sécurité et de liquidité, mais aussi les monnaies, catégories de placements, instruments de placement et débiteurs entrant en ligne de compte. Elle arrête, en général une fois par an, la stratégie de placement des actifs. Celle-ci fixe la ventilation des actifs entre les divers portefeuilles, les paramètres à respecter dans la gestion, notamment les parts revenant aux diverses monnaies et aux diverses catégories de placements, et la marge de manœuvre à disposition sur le plan opérationnel.

**... de la Direction générale, ...**

Sur le plan opérationnel, un Comité de placement interne arrête l'allocation tactique des actifs. En tenant compte des limites stratégiques imposées, il adapte à l'évolution des conditions du marché des paramètres tels que les durées des placements et les parts des monnaies et des catégories de placements. Enfin, l'unité d'organisation responsable des placements assure la gestion des portefeuilles. Des gestionnaires internes se chargent de la grande majorité des placements. La Banque nationale recourt à des gestionnaires externes pour opérer de façon plus efficace dans des domaines tels que les *mortgage-backed securities* américains et les portefeuilles d'actions reproduisant des indices. D'autres mandats externes sont attribués afin de permettre des comparaisons avec les résultats obtenus sur le plan interne.

**... du Comité de placement, des gestionnaires de portefeuilles et ...**

La stratégie de placement repose sur des paramètres quantitatifs pour ce qui est de la tolérance aux risques et de la liquidité des placements ainsi que sur des analyses approfondies des rendements et risques. Les risques sont gérés et contenus à l'aide d'un système de portefeuilles de référence, de directives et de limites. Tous les risques financiers déterminants sur les placements sont saisis, analysés et surveillés en permanence. Les risques sont mesurés à l'aide de méthodes et de critères habituels dans ce domaine. L'accent est mis sur des analyses de sensibilité et de *value-at-risk* en ce qui concerne les risques de marché et sur les notations des grandes agences spécialisées pour ce qui a trait aux risques de crédit. Les données sur les risques sont agrégées pour toutes les catégories de placements. Le respect des lignes directrices et des limites fait l'objet de contrôles quotidiens. Les résultats de ces contrôles entrent dans les rapports trimestriels qui sont adressés à la Direction générale et au Comité des risques du Conseil de banque.

**... de la gestion des risques**

### 5.3 Evolution de la structure des actifs

La Banque nationale détient des réserves monétaires pour plus de 70 milliards de francs; les deux tiers sont constitués de devises, le reste étant sous forme d'or. Les actifs en francs – créances résultant de pensions de titres et placements en obligations sur le marché suisse des capitaux – représentent environ 30 milliards.

**Composition des actifs**

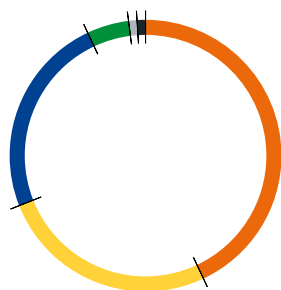
La nouvelle LBN, entrée en vigueur en mai 2004, ne restreint plus les catégories de placements ni les débiteurs pouvant entrer en ligne de compte. Elle a ainsi élargi les possibilités de placements, ce qui a permis également d'améliorer le rapport entre rendements et risques sur les placements. Dès 2004, la BNS a effectué des placements en obligations émises par des entreprises; la note minimale pour les placements en obligations a été ramenée de A à BBB, soit la plus basse des notes *investment grade*. Au début de 2005, la BNS a pour la première fois constitué un portefeuille très diversifié d'actions avec une part de ses réserves de devises. Les actions sont gérées passivement, les placements étant faits de manière à reproduire des indices représentatifs des marchés en euros, en dollars des Etats-Unis, en yens japonais,

**Extension des possibilités de placements**

### Catégories de débiteurs et instruments

en livres sterling et en dollars canadiens. Pour éviter d'éventuels conflits d'intérêts avec la politique monétaire, la BNS ne détient que des titres – obligations et actions – émis par des sociétés étrangères. A fin 2005, les réserves de devises étaient investies à hauteur de 5% en obligations d'entreprises et à hauteur de 10% en actions.

A fin 2005, les placements porteurs d'intérêts constituaient une part très largement prépondérante. Il s'agissait de réserves de devises à hauteur de 40 milliards de francs environ, des créances résultant de pensions de titres (26 milliards), des titres en francs (6 milliards) et des créances résultant de prêts d'or (3 milliards). A fin 2005, les portefeuilles d'obligations étaient constitués de titres émis par des Etats, des établissements paraétatiques, des organisations internationales, des collectivités territoriales locales, des établissements financiers et d'autres entreprises. La Banque nationale détenait également, pour un montant peu élevé, des placements à court terme dans des banques; ces placements étaient en partie assortis de garanties. Pour gérer des risques de change et de taux d'intérêt, la Banque nationale avait recouru à des instruments dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme sur taux d'intérêt et des opérations à terme sur devises. En outre, elle avait également conclu des contrats à terme sur indices d'actions pour gérer son portefeuille de titres de participation.



### Structure des actifs de la BNS en %

Réserves de devises 43

Or 26

Créances résultant  
de pensions de titres 24

Titres en francs 5

Institutions monétaires 1

Autres actifs 1

Total: 109 milliards de francs  
à fin 2005



## Structure des placements à fin 2005

	Réserves de devises	Titres en francs
<b>Ventilation selon la monnaie</b>		
(compte tenu des opérations sur produits dérivés)		
Franc	–	100,0%
Dollar des Etats-Unis	28,3%	–
Euro	47,4%	–
Livre sterling	9,9%	–
Autres (yen, dollar canadien, couronne danoise)	14,4%	–
<b>Catégories de placements</b>		
Placements sur le marché monétaire	3,2%	–
Obligations d'Etat <sup>1</sup>	62,9%	48,3%
Autres obligations <sup>2</sup>	25,2%	51,7%
Actions	8,7% <sup>3</sup>	–
<b>Indicateurs de risques</b>		
Duration des obligations (en années)	3,8	5,1
Value-at-risk (1 an; 95%) en milliards de francs	2,1	0,1

1 Obligations d'Etat en monnaies locales et, dans les placements en francs, obligations de cantons et de communes suisses.

2 Obligations d'Etat en monnaies non locales, obligations de collectivités locales étrangères et d'organisations supranationales, lettres de gage, *mortgage-backed-securities* américains, obligations d'entreprises, etc.

3 En tenant compte des futures sur indices boursiers qui ne sont pas couverts par des placements sur le marché monétaire, la part des actions était de 9,8%.

Dans les réserves de devises, la part du dollar des Etats-Unis a une fois encore été réduite. La diminution a été opérée au profit du yen en 2005, alors qu'elle avait conduit principalement à un renforcement de la livre sterling l'année précédente. Ainsi, un nouveau pas a été accompli en direction d'une répartition selon la monnaie plus équilibrée et plus diversifiée.

Les ventes d'or – la part de l'encaisse-or qui n'était plus nécessaire à des fins monétaires – ont pris fin en mars. Au total, 1300 tonnes d'or ont été ainsi vendues dans les années 2000 à 2005. Au fur et à mesure des ventes, le produit a fait l'objet de placements porteurs d'intérêts, selon une stratégie distincte. Entre le début de mai et la mi-juillet 2005, le produit des ventes d'or a été distribué à la Confédération et aux cantons (voir chapitre 2.4, page 42).

La distribution n'a pas inclus les revenus tirés des placements. Une partie de ces revenus avait déjà été distribuée, dans les années 2004 et 2005, en tant qu'élément entrant dans les résultats des exercices 2003 et 2004. Le solde, soit environ 1,5 milliard de francs, a été transféré, à la fin de la distribution, dans le portefeuille des réserves de devises et celui des titres en francs.

**Diminution de la part du dollar des Etats-Unis**

**Distribution des actifs libres**

## 5.4 Profil de risques des placements

**Profil de risques ...**

Les principaux risques auxquels les placements sont exposés sont les risques de marché, c'est-à-dire les risques découlant du prix de l'or, des cours de change, des cours des actions et des taux d'intérêt. Ils sont gérés essentiellement grâce à la diversification des placements. La Banque nationale détient une part largement prépondérante de ses placements dans les monnaies et sur les marchés les plus liquides, ce qui restreint le risque de liquidité. Elle est également soumise à des risques de crédit, mais ceux-ci sont sans commune mesure avec les risques de marché.

**... des réserves monétaires, ...**

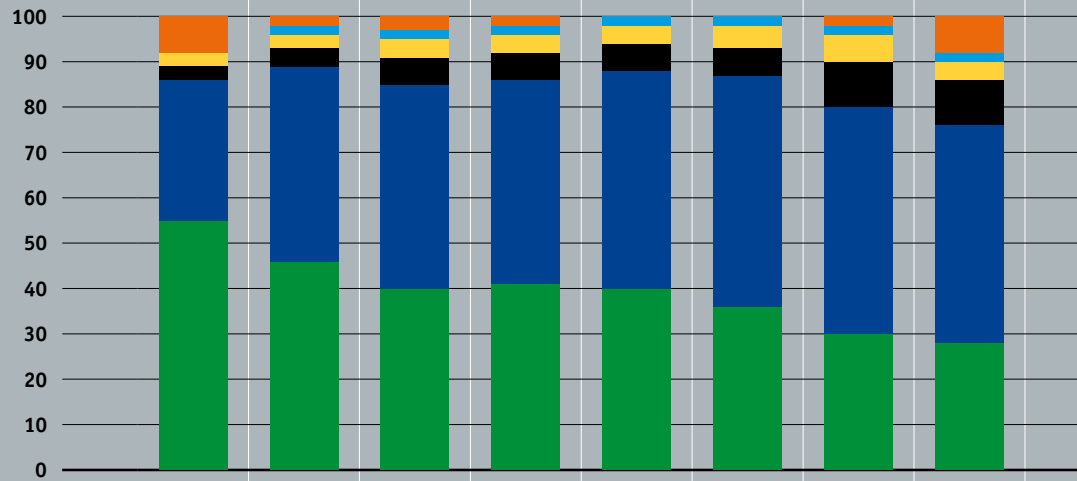
Dans le domaine des réserves monétaires, le profil des risques et rendements sur les réserves de devises a pu être amélioré grâce à des placements en actions et à une ventilation selon la monnaie plus équilibrée. Pour les placements porteurs d'intérêts, la durée moyenne d'immobilisation des capitaux (durée) a été ramenée de 5 à 4 ans, ce qui a quelque peu réduit les risques de taux d'intérêt. Du côté des réserves monétaires, les facteurs de risques dominants ont découlé, comme précédemment, du prix de l'or et du cours du dollar. En revanche, les risques de cours sur les actions, de taux d'intérêt et de crédit n'ont joué qu'un rôle de second plan. L'or, à l'exception de la partie faisant l'objet de prêts, n'est pas géré activement. Un quart de l'encaisse-or est à disposition pour des prêts. A fin 2005, environ 134 tonnes d'or étaient prêtées, contre rémunération, à divers établissements financiers. Environ 90% des prêts d'or étaient couverts par des titres de créance d'une qualité supérieure à la moyenne.

**... et des placements en francs**

Le portefeuille de titres en francs est géré de façon telle qu'il reflète approximativement la composition d'un indice. Tant pour les durées que pour la qualité des débiteurs, les structures de ce portefeuille correspondent pour l'essentiel à celles du Swiss Bond Index. A la fin de l'année, la durée moyenne d'immobilisation des capitaux était de 5,1 ans. Les pensions de titres conclues à des fins monétaires ne présentent guère de risques de crédit; ces créances sont couvertes par des papiers de première qualité. Les titres servant de couverture sont évalués quotidiennement, et toute insuffisance de couverture doit être immédiatement comblée. Quant aux risques de taux d'intérêt, ils sont inexistant sur les pensions de titres du fait des durées très courtes des opérations.

Ventilation, selon la monnaie, des réserves de devises

- █ Dollar des Etats-Unis
  - █ Euro<sup>1</sup>
  - █ Livre sterling
  - █ Couronne danoise
  - █ Dollar canadien
  - █ Yen
- En %  
 1 Avant 1999,  
 mark allemand et  
 florin néerlandais

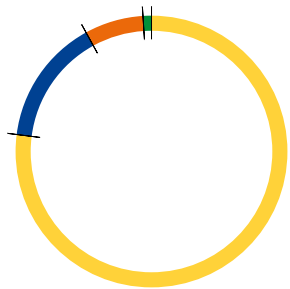


## Risques de crédit

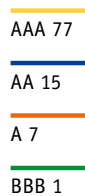
Par ses placements en obligations, la Banque nationale est exposée à des risques de crédit vis-à-vis de différents débiteurs et de diverses catégories de débiteurs. Vis-à-vis des banques, elle encourt également des risques de crédit par ses dépôts à terme fixe, par des valeurs de remplacement pour produits dérivés et par ses prêts d'or. Malgré une tolérance un peu plus grande aux risques de crédit depuis 2004, les placements porteurs d'intérêts de la Banque nationale avaient une notation moyenne toujours élevée. A fin 2005, 77% des placements avaient la note AAA, soit la notation la meilleure. Seuls 1% des placements étaient notés BBB, la notation la moins bonne pouvant encore entrer en ligne de compte.

## Risque global

Le risque global sur tous les placements peut être estimé notamment au moyen de ce que l'on appelle la *value-at-risk* (VaR). Celle-ci – un indicateur de la tolérance de la BNS aux risques – est calculée tant pour l'ensemble des actifs que pour divers portefeuilles partiels. La VaR mesure la perte qui, sur une période donnée et pour une probabilité donnée, ne sera pas dépassée. Elle est calculée sur la base d'une période d'un an, parce que les placements de la Banque nationale sont faits dans une perspective à long terme, et avec une probabilité de 95%. Ainsi établie, la VaR est un indicateur du niveau de perte qui ne devrait être dépassé qu'une année sur vingt. Elle s'établissait à plus de 6 milliards de francs sur l'encaisse-or et à environ 2 milliards sur les réserves de devises. Si l'on considère l'ensemble des actifs, elle était d'environ 6 milliards de francs; grâce à des effets de diversification, ce niveau est nettement inférieur à la somme des VaR sur les portefeuilles partiels.



Ventilation, selon la notation, des placements porteurs d'intérêts en %



A fin 2005

## 5.5 Résultat des placements

Le rendement que la Banque nationale a obtenu sur l'ensemble de ses placements (actifs en monnaies étrangères, or et actifs en francs, y compris les pensions de titres) a atteint 12,8%. Contrairement à celui de l'année précédente, il est nettement supérieur aux rendements attendus à long terme. Ce résultat supérieur à la moyenne a découlé en particulier des gains enregistrés grâce à l'évolution favorable du prix de l'or, des cours de change et des cours des actions. Exprimé en francs, le prix de l'or s'est accru d'environ 35% en 2005, ce qui représente une hausse exceptionnelle. Tant le prix de l'or en dollars des Etats-Unis que le cours, en francs, de la monnaie américaine ont sensiblement augmenté. Un tel cas est rare. Les années précédentes, des mouvements opposés avaient généralement caractérisé ces deux variables. Les fluctuations des taux d'intérêt n'ont eu aucune influence notable sur le résultat. Le niveau général des taux d'intérêt étant toujours bas, les rentrées d'intérêts sont restées relativement modestes quelles que soient les monnaies dans lesquelles des placements étaient détenus.

### Rendements, en francs, des placements<sup>1</sup>

	Réserves de devises	Or	Titres en francs	Rendement global <sup>2</sup>
1999	9,7%	–	0,7%	–
2000	5,8%	–3,1%	3,3%	2,2%
2001	5,2%	5,3%	4,3%	4,0%
2002	0,4%	3,4%	10,0%	3,0%
2003	3,0%	9,1%	1,4%	4,2%
2004	2,3%	–3,1%	3,8%	0,9%
2005	10,8%	35,0%	3,1%	12,8%

1 Chaque rendement est calculé en tenant compte des produits directs (intérêts) ainsi que des gains et pertes de cours, réalisés et non réalisés, sur les actifs.

2 Le rendement global inclut également le rendement des pensions de titres conclues à des fins monétaires et celui des actifs libres.

## 6 Contribution à la stabilité du système financier

### Mandat

### La stabilité, une condition-cadre importante

La Banque nationale a, conformément à l'art. 5, al. 2, let. e, LBN, la tâche de contribuer à la stabilité du système financier.

Une politique monétaire axée sur la stabilité contribue de manière substantielle à la stabilité d'un système financier. Un tel système renforce la confiance dans une évolution économique équilibrée et rend plus aisées les décisions à moyen ou long terme que les consommateurs, les épargnants et les investisseurs sont amenés à prendre. Il est également nécessaire au bon fonctionnement des marchés financiers. Ainsi, un système financier stable est indispensable à la bonne mise en œuvre de la politique monétaire. La Banque nationale s'efforce de déceler suffisamment tôt les risques potentiels pesant sur la stabilité du système financier. Elle joue en outre un rôle actif dans la mise en place de conditions-cadres favorables à la stabilité systémique. Aussi la collaboration avec la Commission fédérale des banques (CFB) et d'autres organes de la Confédération est-elle étroite.

### 6.1 Publication d'un rapport sur la stabilité financière

### Analyse du secteur bancaire et de l'infrastructure du marché financier

En juin 2005, la Banque nationale a publié son troisième rapport sur la stabilité financière. Le rapport analyse, sous l'angle de la stabilité, les évolutions qui ont marqué le secteur bancaire et l'infrastructure du marché financier. Les banques y sont analysées individuellement dans la mesure seulement où leur importance systémique le requiert.

### Stabilité du secteur bancaire

Il ressort du rapport que le secteur bancaire a été en mesure, en 2004, d'accroître sensiblement ses bénéfices, dans un environnement macroéconomique et financier en général favorable. L'évolution des bénéfices a permis un renforcement global des fonds propres et, ainsi, une amélioration de la capacité des banques à absorber des chocs. La Banque nationale n'a identifié aucun déséquilibre important, qui pourrait être une source de crise. Elle a par conséquent estimé que le système bancaire suisse était stable. De plus, l'environnement économique dans lequel les banques opèrent était toujours favorable.

### Infrastructure efficace et sûre du marché financier

Le rapport constate en outre que la place financière suisse dispose, dans le domaine de la compensation et du règlement des paiements et des opérations sur titres et autres instruments financiers, d'une infrastructure qui fonctionne bien et qui atteint un très bon niveau, en comparaison internationale également. Réunis dans la *swiss value chain*, les systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres ont une architecture qui réduit sensiblement les risques de règlement. La place financière suisse est bien préparée pour faire face à des perturbations, même majeures. Une analyse des dispositifs adoptés par les infrastructures clés du marché financier et les principaux participants pour prévenir et surmonter des crises a été effectuée sous l'égide de la Banque nationale. Il s'en dégage une image dans l'ensemble positive de la situation. Diverses mesures en vue d'accroître encore la capacité de résistance du système financier ont été identifiées, et leur mise en œuvre a été entreprise.

## 6.2 Nouvel accord de Bâle sur les fonds propres

La Banque nationale, qui est représentée au Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, participe aux travaux de révision de l'accord de Bâle sur les fonds propres. Le Comité a modifié l'accord de 2004 (Bâle II, version initiale), notamment pour ce qui a trait au risque de contrepartie sur produits dérivés et positions peu liquides du portefeuille de négoce. La Banque nationale approuve les grands axes de la nouvelle réglementation. Une couverture en fonds propres à la fois élevée et adéquate aux risques renforce la stabilité du secteur bancaire. Elle protège mieux les banques contre des problèmes de solvabilité et, partant, contre des crises de confiance qui peuvent déboucher sur des resserrements de liquidités. Seules des banques bien dotées en fonds propres sont à même de remplir efficacement, dans une période de mauvaise conjoncture, leur tâche macroéconomique dans la distribution du crédit.

En automne 2003, un groupe de travail placé sous la direction de la Commission fédérale des banques s'est attelé à la mise en œuvre, dans la réglementation bancaire suisse, du nouvel accord sur les fonds propres. Des représentants de la Banque nationale, des banques et des sociétés de révision y ont participé. La Banque nationale a mis l'accent sur des questions en rapport avec la stabilité du secteur bancaire et le bon fonctionnement du marché des crédits. Au premier semestre de 2005, le groupe de travail a établi les projets d'ordonnances et de circulaires en vue de la mise en vigueur des nouvelles exigences en matière de fonds propres. En automne, la Commission fédérale des banques a approuvé ces projets et les a soumis à une procédure de consultation. Les nouvelles dispositions devraient être approuvées définitivement au milieu de 2006; ainsi, la nouvelle réglementation pourrait entrer en vigueur à fin 2006 au plus tôt. Telles qu'elles sont prévues, les normes suisses s'inspirent fortement de l'accord de Bâle pour ce qui a trait aux méthodes, complexes, de calcul des exigences en matière de fonds propres (*internal ratings approach*). Toutefois, dans l'approche standardisée, qui est mieux adaptée aux banques petites et moyennes, des différences subsistent par rapport à Bâle II, notamment dans la pondération des risques.

La Banque nationale approuve les grands axes de la mise en œuvre de Bâle II, telle qu'elle est prévue en Suisse. De son point de vue, trois aspects revêtent une importance particulière. Le premier a trait à la fiabilité des méthodes, fort complexes, appliquées par les grandes banques au calcul des exigences en matière de fonds propres. Le second porte sur une limitation du potentiel procyclique des nouvelles exigences en matière de fonds propres; la BNS estime qu'il convient de procéder soigneusement à des simulations de crise dans les banques. Enfin, le troisième aspect vise une réduction du potentiel de contagion au sein du secteur bancaire suisse; dans ce domaine, la BNS plaide en faveur d'une réglementation plus sévère et d'une diversification des créances interbancaires.

**Soutien à Bâle II**

**Participation de la BNS  
à la mise en œuvre**

**Souhaits concernant la mise  
en œuvre**

## 6.3 Législation en rapport avec les marchés financiers

### Loi sur la surveillance des marchés financiers

La Banque nationale a apporté son concours à plusieurs projets législatifs importants pour la place financière suisse. Elle a participé à un groupe de travail constitué au sein de l'administration fédérale et dirigé par le Département fédéral des finances (DFF), groupe de travail qui était chargé de la mise au point du projet de loi sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA) et de l'élaboration du message y relatif (voir 97<sup>e</sup> rapport de gestion, page 60). Le projet de loi prévoit la création d'une surveillance fédérale des marchés financiers (FINMA) regroupant la Commission fédérale des banques, l'Office fédéral des assurances privées et l'Autorité de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. L'indépendance et le gouvernement d'entreprise (*corporate governance*) de la future autorité de surveillance des marchés financiers seront renforcés. Les instruments de surveillance et le dispositif de sanctions seront autant que possible harmonisés. Selon le projet de loi, la FINMA devra procéder à une estimation des coûts engendrés chez les assujettis par les projets de réglementation.

### Réforme du droit des papiers-valeurs

Sur mandat du DFF, la Banque nationale a poursuivi ses travaux en vue d'une réforme du droit des papiers-valeurs. Elle a joué un rôle déterminant dans l'élaboration d'un projet de loi fédérale sur la conservation et le transfert d'effets comptables (loi sur les effets comptables), projet qui modernise les bases juridiques dans le domaine de la conservation de papiers-valeurs par des intermédiaires financiers. Le projet a été approuvé dans une large mesure lors d'une procédure de consultation informelle. Le Conseil fédéral a chargé le DFF de remanier le projet de loi en fonction des prises de position et de rédiger un message jusqu'au milieu de 2006.

Sur le plan international, la Banque nationale préside un comité d'experts gouvernementaux de l'Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit). Ce comité prépare une convention sur l'harmonisation du droit des papiers-valeurs conservés par voie électronique. Les travaux devraient être achevés en 2007.



## 7 Participation à la coopération monétaire internationale

Conformément à l'art. 5, al. 3, LBN, la Banque nationale a pour tâche de participer à la coopération monétaire internationale.

**Mandat**

Sur le plan international, la Banque nationale collabore principalement avec le Fonds monétaire international (FMI), le Groupe des Dix (G10), la Banque des Règlements Internationaux (BRI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Elle fournit également une aide technique.

### 7.1 Fonds monétaire international

La Suisse est membre du FMI depuis 1992. Le FMI a pour mission de promouvoir, à l'échelle mondiale, la stabilité des changes, mais aussi de favoriser l'expansion du commerce et le règlement, sans entrave, des transactions courantes. Avec son économie largement ouverte sur le monde et son secteur financier qui joue un rôle important sur le plan international, la Suisse se rallie à ces objectifs.

**Adhésion de la Suisse en 1992**

Le président de la Direction générale de la Banque nationale siège au Conseil des gouverneurs du FMI, l'organe suprême de l'institution, et le chef du Département fédéral des finances (DFF) dirige la délégation suisse qui participe aux réunions du FMI. La Suisse occupe l'un des 24 sièges du Conseil d'administration, le principal organe opérationnel de l'institution. En tant que représentante d'un groupe de pays (Suisse, avec Azerbaïdjan, Ouzbékistan, Pologne, République kirghize, Serbie et Monténégro, Tadjikistan et Turkménistan), elle prend part aux décisions du Conseil d'administration et, ainsi, à la définition de la politique de l'institution. Le siège suisse au Conseil d'administration du FMI est occupé par un représentant choisi en alternance au sein de la Banque nationale et du DFF. La Banque nationale et le DFF arrêtent la politique suivie par la Suisse au FMI et apportent leur soutien à l'administrateur suisse dans la conduite des affaires.

Les principales affaires traitées par le Conseil d'administration en 2005 ont porté sur la surveillance de la situation économique des pays membres (prévention de crises), la résolution de crises, les objectifs stratégiques à moyen terme du FMI et les activités en faveur des pays à faible revenu. Dans le domaine de la surveillance, de grands progrès ont été accomplis ces dernières années. Pour ce qui a trait à la résolution de crises, le Conseil d'administration a accordé une attention particulière aux pays ayant obtenu des crédits et devant appliquer des programmes d'ajustement. Quant aux objectifs stratégiques à moyen terme du FMI, ils se rapportent aux défis découlant de la mondialisation. Ceux-ci comprennent notamment une surveillance plus efficace des pays, une aide accrue en faveur de la mise en place d'institutions et d'un savoir-faire ainsi que des réformes structurelles du Fonds monétaire. Pour soulager les pays pauvres très endettés, le FMI a appliqué, comme d'autres institutions financières internationales, un abandon de créances. Il a en outre créé une facilité de crédit à taux d'intérêt réduit, la facilité de protection contre les chocs exogènes (facilité PCE), qui est destinée aux pays membres les plus pauvres. Une autre mesure, à savoir l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE), aide les pays pauvres n'ayant pas de problèmes de balance des paiements à conduire une politique économique axée sur la durée.

**Affaires importantes traitées en 2005**

Le FMI finance ses activités grâce aux quotes-parts des pays membres, c'est-à-dire grâce aux souscriptions de ceux-ci au capital de l'institution. Le montant total des quotes-parts atteint 213 milliards de droits de tirage spéciaux (DTS), soit environ 400 milliards de francs, et la quote-part de la Suisse s'élève à 3458,5 millions de DTS, ce qui correspond à environ 6505,4 millions de francs. La tranche de la quote-part suisse à laquelle le FMI a recouru, à savoir la position de réserve de la Suisse, est financée par la Banque nationale. Elle entre dans les réserves monétaires de l'institut d'émission et celui-ci peut en disposer en tout temps. La position de réserve de la Suisse s'établissait à 571,2 millions de DTS à fin 2005, contre 1153,9 millions de DTS un an auparavant. A fin 2005, le DTS valait 1,88 franc. La valeur du DTS est déterminée au moyen d'un panier de monnaies constitué du dollar des Etats-Unis, de l'euro, du yen et de la livre sterling.

La Banque nationale finance également la contribution de la Suisse au compte de prêts de la facilité du FMI pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). A fin 2001, le FMI avait utilisé la totalité des fonds de la FRPC. La Suisse a contribué au financement de la FRPC par une ligne de crédit de 151,7 millions de DTS. La FRPC ne pouvant être reconduite sous la forme d'une facilité opérationnellement autonome qu'en 2006, il a fallu trouver un financement intermédiaire, la FRPC intérimaire. La Banque nationale contribue, à hauteur de 250 millions de DTS, au financement du capital de la FRPC intérimaire. La Confédération garantit à l'institut d'émission le remboursement, dans les délais, des crédits finançant les deux facilités susmentionnées et le paiement des intérêts.

## 7.2 Groupe des Dix

La Banque nationale prend part aux séances des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du Groupe des Dix (G10) et participe à plusieurs groupes de travail. En 2005, un groupe d'experts du G10 a rédigé un rapport sur les répercussions du vieillissement de la population sur les systèmes de retraite et les marchés financiers. Le rapport analyse en particulier le système par capitalisation. Outre les problèmes de la prévoyance privée, qui repose sur le principe de la capitalisation et est encore peu développée dans de nombreux pays, il identifie trois domaines dans lesquels des réformes sont à entreprendre. Premièrement, il faut, par des réglementations et une surveillance, renforcer la gestion des risques, mettre en œuvre des mécanismes de contrôle appropriés et rendre les résultats des exercices des caisses de pensions transparents et comparables. Deuxièmement, les investisseurs institutionnels et caisses de pensions devraient pouvoir disposer d'instruments financiers bien adaptés à leurs besoins, ce qui leur permettrait de mieux faire concorder leurs placements et leurs engagements. Troisièmement, il y a lieu d'améliorer la protection des assurés et leurs connaissances en matière financière; des assurés bien informés et critiques sont mieux à même d'évaluer les risques et de prendre des décisions.

## 7.3 Banque des Règlements Internationaux

Les gouverneurs des banques centrales des pays industrialisés et des économies émergentes se rencontrent tous les deux mois à la BRI pour procéder à des échanges d'informations. En outre, des représentants de la Banque nationale participent aux travaux des quatre comités permanents organisés sous l'égide de la BRI, à savoir le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement, le Comité sur le système financier mondial et le Comité des marchés.

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire est une plate-forme de la collaboration régulière en matière de surveillance bancaire. Son activité est décrite dans le chapitre concernant la contribution de la Banque nationale à la stabilité du système financier.

Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR) suit et analyse les développements dans le domaine des systèmes nationaux et internationaux de paiement et de règlement d'opérations sur titres. Il a publié deux rapports en 2005. Le premier donne un aperçu des développements et innovations dont les systèmes de paiement pour gros montants ont bénéficié ces dernières années. Quant au second rapport, il est consacré à la surveillance des systèmes de paiement et de règlement d'opérations sur titres. Il constate une grande concordance entre les politiques adoptées par les banques centrales du G10 en matière de surveillance et formule des principes pour une surveillance efficace.

Le Comité sur le système financier mondial (CSFM) suit et analyse l'évolution des marchés financiers mondiaux. Il établit également des recommandations aidant les banques centrales à veiller à la stabilité du système financier. En 2005, le CSFM a publié deux rapports. Le premier, consacré au rôle des notations dans les financements structurés, analyse les marchés des instruments financiers structurés, marchés qui évoluent rapidement, ainsi que l'importance des agences de notation et leurs implications pour les autorités chargées de la stabilité financière. Le second rapport donne un aperçu des simulations de crise dans de grands établissements financiers et met en évidence le rôle crucial de telles simulations dans la gestion des risques.

Le Comité des marchés est un forum pour les responsables, dans les banques centrales des pays du G10, des opérations sur les marchés financiers. Les développements sur ces marchés, en particulier sur les marchés des changes, et les répercussions de divers événements sur le fonctionnement des marchés financiers ont été au cœur des discussions.

**Organes siégeant à la BRI**

**Comité de Bâle  
sur le contrôle bancaire**

**Comité sur les systèmes  
de paiement et de règlement**

**Comité sur le système  
financier mondial**

**Comité des marchés**

## 7.4 OCDE

La Suisse est membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Elle est active au sein des comités favorisant le développement des relations économiques, en particulier entre les pays industrialisés. La Banque nationale participe, en collaboration avec l'administration fédérale, aux travaux de plusieurs comités et groupes de travail ou d'experts. Le Comité de politique économique, ses groupes de travail 1 et 3 et leurs groupes d'experts – ils sont constitués de membres de gouvernements, de hauts fonctionnaires et de spécialistes – examinent les perspectives de l'économie mondiale. Le Comité des marchés financiers se penche sur les évolutions récentes et les problèmes structurels des marchés financiers inter-

nationaux. Enfin, le rapport que l'OCDE publie chaque année sur l'économie suisse a fait l'objet, en novembre 2005, de discussions avec les experts du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (Comité EDR).

## 7.5 Crédits d'aide monétaire

En 2005, aucun nouveau crédit d'aide monétaire n'a été versé. Seul le crédit d'aide à la balance des paiements accordé à la Bulgarie subsistait à la fin de l'année. Ce crédit de 14,3 millions d'euros arrivera à échéance en 2007.

## 7.6 Aide technique

La Banque nationale entretient de bonnes relations avec les banques centrales des pays qui constituent le groupe que la Suisse représente au FMI. Grâce au soutien de ces pays, la Suisse est à la tête d'un groupe et occupe l'un des 24 sièges du Conseil d'administration du FMI. La Banque nationale apporte une assistance essentiellement technique aux banques centrales de ces pays. L'assistance se concentre sur la transmission de savoir-faire dans des domaines spécifiques aux banques centrales.

La Banque nationale conseille la banque centrale d'Azerbaïdjan en vue de l'introduction d'une nouvelle série de billets de banque et dans le domaine de la mise en œuvre de la politique monétaire. Ces deux projets ont été poursuivis en 2005, et le volet portant sur la planification à court terme des liquidités a été introduit avec succès. Un projet afférent au placement des réserves monétaires est en cours de réalisation. Depuis 2005, la Banque nationale conseille la banque centrale d'Azerbaïdjan également dans le domaine de la gestion du personnel. Les banques centrales de Serbie et du Monténégro ont continué à bénéficier d'une aide dans le placement de leurs réserves monétaires. La Banque nationale a également maintenu son assistance technique à la banque centrale de la République kirghize dans la gestion du numéraire et a commencé à la conseiller en matière de sécurité. Elle a continué en outre à soutenir la banque centrale du Tadjikistan dans un projet concernant la préparation des décisions de politique monétaire. Enfin, des collaborateurs de la Banque nationale ont organisé, auprès de la banque centrale du Turkménistan, un séminaire sur la stratégie de placement et le contrôle des risques.

La Banque nationale apporte également une assistance technique en mettant sur pied des séminaires pour des représentants de divers pays. Ainsi, en mai 2005, elle a organisé à Zurich, avec la banque centrale de Pologne, un séminaire consacré au régime de change et à la politique monétaire. Le séminaire s'adressait en particulier à des représentants des banques centrales des pays constituant le groupe suisse au FMI, mais aussi de pays de l'ancienne Union Soviétique et du Sud-Est de l'Europe.

En dehors des pays du groupe suisse dans les institutions de Bretton Woods, la banque centrale du Kazakhstan a elle aussi reçu un appui de la Banque nationale en matière de stratégie de placement et de contrôle des risques.

**Transmission d'un savoir-faire spécifique ...**

**... aux pays du groupe suisse au FMI ...**

**... et à d'autres pays**

## 8 Services bancaires fournis à la Confédération

La Banque nationale fournit des services bancaires à la Confédération (art. 5, al. 4, et art. 11 LBN).

Les services sont rendus contre une rétribution raisonnable; ils sont cependant gratuits s'ils facilitent la mise en œuvre de la politique monétaire. Les services à caractère onéreux concernent le trafic des paiements, la gestion des liquidités et l'administration de titres. Les modalités des services à fournir et de la rétribution doivent faire l'objet de conventions entre l'Administration fédérale des finances (AFF) et la Banque nationale.

Le Département fédéral des finances (DFF) et la Banque nationale ont élaboré une convention concernant la rétribution des services bancaires fournis à la Confédération, convention qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005. En outre, les modalités des services à fournir en matière de gestion des liquidités de la Confédération ont été réglées dans une convention transitoire et une déclaration d'intention. En 2005, l'Administration fédérale des finances (AFF) et la Banque nationale ont regroupé dans une seule convention toutes les dispositions régissant les services bancaires à fournir à la Confédération. Aussi la convention concernant la rétribution des services bancaires fournis à la Confédération fait-elle partie intégrante de cette nouvelle convention depuis le début de 2006.

Les avoirs que la Confédération détient en compte de virement à la BNS sont rémunérés jusqu'à concurrence de 200 millions de francs selon la nouvelle convention, alors que la limite était précédemment de 600 millions. En outre, les dépôts à terme fixe de la Confédération à la BNS sont limités à 10 milliards de francs et leur durée maximale est de six mois; auparavant, la durée maximale était de deux ans. Cette nouvelle réglementation devrait inciter l'AFF à maintenir les avoirs en compte de virement à la BNS à un niveau ne dépassant pas la limite de rémunération et à placer les liquidités excédentaires dans le système bancaire. Par conséquent, les fluctuations des liquidités du marché diminueront, et la volatilité des taux de l'argent au jour le jour aura tendance à faiblir.

En 2005, la Banque nationale a émis des créances comptables à court terme (CCCT) et des emprunts pour le compte de la Confédération. Ces opérations se sont déroulées selon la procédure d'enchères, au moyen de la plateforme de négoce électronique Eurex Repo. Les souscriptions à des CCCT ont atteint 99,5 milliards de francs, et 51,9 milliards ont été attribués. Les opérateurs sur le marché ont souscrit à des emprunts fédéraux pour un montant de 8,5 milliards de francs; les attributions ont au total porté sur 5,5 milliards de francs. Pour ce qui est du trafic des paiements pour le compte de la Confédération (y compris les EPF), la Banque nationale a effectué 57 100 opérations en Suisse et 51 600 opérations avec l'étranger.

**Mandat**

**Services bancaires  
à caractère onéreux**

**Nouvelles conventions  
avec le DFF**

**Gestion des liquidités**

**Activité sur le marché  
des émissions**



# 1 Les conditions-cadres sur le plan légal

## 1.1 Convention concernant la distribution du produit des ventes d'or

Le Département fédéral des finances (DFF) et la Banque nationale (BNS) ont conclu, le 25 février 2005, une convention spéciale concernant la distribution du produit de la vente de 1300 tonnes d'or. Conformément à cette convention, la Banque nationale a distribué, en tant que bénéfices de l'exercice 2004, la contre-valeur des 1300 tonnes d'or qui n'étaient plus nécessaires à des fins monétaires, soit 21,1 milliards de francs, à raison d'un tiers à la Confédération et de deux tiers aux cantons. La distribution a commencé après l'Assemblée générale des actionnaires de la BNS de 2005 et s'est déroulée en dix tranches hebdomadaires. Elle s'est ajoutée à la distribution régulière de bénéfices au titre de l'exercice 2004, soit 2,9 milliards de francs.

La conclusion de cette convention a découlé de la décision que le Conseil des Etats avait prise le 16 décembre 2004. Ce jour-là, le Conseil des Etats avait refusé pour la seconde fois d'entrer en matière sur le projet du Conseil fédéral concernant l'affectation de l'or excédentaire de la Banque nationale (voir 97<sup>e</sup> rapport de gestion, page 74). Ainsi, la tentative de créer une nouvelle base juridique pour l'affectation des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale a échoué devant les Chambres. Le 2 février 2005, le Conseil fédéral a décidé de ne pas soumettre de nouveau projet au Parlement et de faire distribuer par la Banque nationale la contre-valeur de l'or excédentaire à la Confédération et aux cantons, conformément au droit en vigueur (art. 99, al. 4, Cst. en relation avec les art. 30 et 31 LBN). Le 25 février 2005, le Conseil de banque a approuvé la dissolution par le compte de résultat, au 31 décembre 2004, de la provision pour la cession des actifs libres. Du fait de la distribution du produit des ventes d'or, la convention additionnelle que le DFF et la BNS avaient conclue le 12 juin 2003 au sujet de la distribution de revenus tirés des actifs libres (voir 96<sup>e</sup> rapport de gestion, page 48) a été purement et simplement abrogée.

**Distribution,  
à la Confédération  
et aux cantons,  
du produit des ventes d'or**

**Décisions concordantes  
du Conseil des Etats,  
du Conseil fédéral  
et du Conseil de banque**

## 1.2 Initiative du COSA et contre-projet indirect

### Initiative du COSA

Déposée en octobre 2002, l'initiative populaire «Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS» (initiative du COSA) veut que le bénéfice net de la Banque nationale soit versé – après déduction d'un montant d'un milliard de francs à attribuer chaque année aux cantons – au Fonds de compensation de l'AVS. En 2005, l'initiative est restée bloquée plusieurs mois aux Chambres fédérales. En décembre 2004, le Conseil des Etats avait recommandé le rejet de l'initiative du COSA et renoncé à présenter un contre-projet, alors que le Conseil national avait adopté un contre-projet à l'initiative (voir 97<sup>e</sup> rapport de gestion, pages 73s).

### Accord sur l'utilisation de la part de la Confédération aux réserves d'or excédentaires de la BNS

A fin octobre, une proposition issue d'une concertation entre les partis gouvernementaux a été présentée à la Commission de l'économie et des redevances (CER) du Conseil national. Selon cette proposition, la part de la Confédération au produit de la vente des réserves d'or excédentaires de la BNS (environ 7 milliards de francs) est à attribuer au Fonds de compensation de l'AVS. La CER a alors élaboré le projet d'une «Loi fédérale sur l'utilisation de la part de la Confédération aux réserves d'or excédentaires de la Banque nationale». Cette loi est conçue comme un contre-projet indirect à l'initiative du COSA. En effet, elle entrera en vigueur uniquement si l'initiative est rejetée en votation populaire. A la session de décembre, la loi a été approuvée par le Conseil national, puis par le Conseil des Etats. Lors de la votation finale du 16 décembre 2005, elle a été adoptée par les deux Chambres. Le même jour, les deux Chambres ont recommandé le rejet de l'initiative populaire «Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS». Le peuple et les cantons seront appelés à se prononcer, probablement en septembre 2006, sur l'initiative du COSA.



## 2 Organisation et tâches

La Direction générale est l'organe exécutif suprême de la Banque nationale. Il lui appartient notamment de prendre les décisions de politique monétaire, de fixer la stratégie pour le placement des actifs et d'assurer la coopération monétaire internationale. La Direction générale est autonome dans la conduite de la politique monétaire. La Direction générale élargie est formée des trois membres de la Direction générale et de leurs trois suppléants. Elle est responsable de la gestion opérationnelle et de l'exploitation de la Banque nationale. Le Conseil de banque exerce la surveillance sur la gestion des affaires de la Banque nationale. La Révision interne lui est subordonnée sur le plan technique.

**Conduite des affaires  
et surveillance**

La Banque nationale a deux sièges, l'un à Berne et l'autre à Zurich. Elle est subdivisée en trois départements. Les unités d'organisation (UO) des 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> départements sont pour la plupart à Zurich, alors que celles du 2<sup>e</sup> département sont en majorité à Berne. Chacun des trois départements de la Banque nationale est dirigé par un membre de la Direction générale. En outre, la Banque nationale a des succursales, à Genève et à Lugano, chargées d'assurer l'approvisionnement en numéraire. Quatre représentations sont établies à Bâle, à Lausanne, à Lucerne et à Saint-Gall. Elles observent l'évolution économique sur le plan régional, comme le font aussi les sièges et les succursales. Pour la mise en circulation et la reprise de billets et de pièces, la Banque nationale dispose également de seize agences gérées par des banques cantonales.

**Structure**

La Banque nationale a pour tâche principale de pratiquer une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Le 1<sup>er</sup> département définit la stratégie. L'UO Affaires économiques fournit les informations nécessaires en vue des décisions de politique monétaire. Elle analyse l'évolution de la conjoncture, en Suisse comme à l'étranger, et établit les prévisions d'inflation. Les délégués aux relations avec l'économie régionale l'assistent dans ses analyses de l'évolution économique en Suisse. L'UO Opérations sur les marchés financiers du 3<sup>e</sup> département met en œuvre la politique monétaire en passant des opérations sur les marchés financiers. Elle gère le Libor à trois mois.

**Conduite de la politique  
monétaire**

L'administration et la gestion de l'or, des réserves de devises et des actifs en francs incombent aux UO Gestion des actifs et Opérations sur les marchés financiers du 3<sup>e</sup> département. L'élaboration de la stratégie de placement et le contrôle des risques entrent dans les attributions d'une UO éponyme. Le contrôle des risques est surveillé par le Comité des risques du Conseil de banque.

**Gestion des actifs**

Les tâches liées au numéraire entrent dans les attributions de l'UO Billets et monnaies du 2<sup>e</sup> département. L'institut d'émission met en circulation, par son réseau de comptoirs, les billets de banque ainsi que les pièces de monnaie frappées par la Confédération. Il contrôle le numéraire qui lui est retourné et remplace les billets et pièces qui ne satisfont plus aux exigences.

**Paiements en espèces**

Les UO Stabilité systémique et surveillance (2<sup>e</sup> département), Opérations bancaires et Informatique (3<sup>e</sup> département) traitent des questions stratégiques et techniques liées au trafic des paiements sans numéraire. L'UO Opérations bancaires pilote en outre le système de paiement SIC.

**Paiements sans numéraire**

**Stabilité du système  
financier**

L'UO Stabilité systémique et surveillance du 2<sup>e</sup> département a pour tâche de contribuer à la stabilité du système financier et de surveiller les systèmes de paiement et systèmes de règlement des opérations sur titres qui jouent un rôle important sous l'angle systémique.

**Services bancaires fournis  
à la Confédération**

Les services bancaires que la Banque nationale rend à la Confédération sont fournis avant tout par les UO Opérations bancaires et Opérations sur les marchés financiers du 3<sup>e</sup> département. Celles-ci effectuent des paiements en Suisse et à l'étranger, aident la Confédération dans l'administration de ses titres et contribuent aux émissions de créances comptables à court terme et d'emprunts fédéraux. En outre, elles passent pour la Confédération des opérations sur les marchés des changes et de l'argent.

**Coopération monétaire  
internationale**

L'UO Affaires internationales du 1<sup>er</sup> département est chargée des questions monétaires internationales et de l'aide technique.

**Statistique**

L'UO Statistique du 1<sup>er</sup> département dresse diverses statistiques, en particulier sur les banques et les marchés financiers, la balance des paiements, la position extérieure nette et les comptes financiers de la Suisse.

**Services généraux**

Les services généraux sont répartis entre les départements. Le Secrétariat général, le Service juridique, le Personnel, la Communication et les Immeubles et services sont rattachés au 1<sup>er</sup> département. Le 2<sup>e</sup> département englobe la Comptabilité centrale, le Controlling et la Sécurité. L'Informatique dépend du 3<sup>e</sup> département.

### 3 Gouvernement d'entreprise

La Banque nationale est une société anonyme régie par une loi spéciale et administrée avec le concours et sous le contrôle de la Confédération. L'organisation et les attributions revenant aux divers organes sont définies dans la loi fédérale sur la Banque nationale suisse du 3 octobre 2003 (LBN; RS 951.11) et dans le règlement d'organisation de la Banque nationale suisse du 14 mai 2004 (RS 951.153; tous deux consultables à l'adresse [www.snb.ch](http://www.snb.ch)). A la Banque nationale, la LBN et le règlement d'organisation font office de statuts de la société. Le capital-actions de la Banque nationale est de 25 millions de francs. Les actions sont entièrement libérées (art. 25 LBN).

Les organes de la Banque nationale sont l'Assemblée générale, le Conseil de banque, la Direction générale et l'organe de révision. Le Conseil de banque est l'organe de surveillance de la Banque nationale (art. 42 LBN). Six membres sont nommés par le Conseil fédéral et cinq sont élus par l'Assemblée générale (art. 39 LBN). Le Conseil de banque a constitué un Comité d'audit, un Comité des risques, un Comité de rémunération et un Comité de nomination; chacun de ces comités se compose de deux à trois membres du Conseil de banque (art. 11 à 14 du règlement d'organisation). La Direction générale est l'organe exécutif suprême de la Banque (art. 46 LBN). Ses trois membres sont nommés par le Conseil fédéral, sur proposition du Conseil de banque, pour une période administrative de six ans (art. 43 LBN). La Direction générale élargie est responsable de la gestion opérationnelle et de l'exploitation de la Banque nationale. Elle se compose des membres de la Direction générale et de leurs suppléants (art. 21 à 24 du règlement d'organisation). L'organe de révision vérifie si la comptabilité, les comptes annuels et la proposition d'affectation du bénéfice porté au bilan sont conformes aux exigences légales; il a le droit de prendre connaissance en tout temps du fonctionnement de la Banque nationale (art. 48 LBN). Cet organe est élu pour un an par l'Assemblée générale (art. 47 LBN). Les réviseurs doivent avoir les qualifications nécessaires à l'accomplissement de leur tâche au sens de l'article 727b CO et être indépendants du Conseil de banque, de la Direction générale et des principaux actionnaires (art. 47 LBN).

Les droits des actionnaires sont définis eux aussi dans la loi sur la Banque nationale; les règles du code des obligations sur la société anonyme sont applicables à titre supplétif (art. 2 LBN). Etant donné que la Banque nationale assume un mandat public et qu'elle est administrée avec le concours et sous le contrôle de la Confédération, les droits des actionnaires sont restreints par rapport à ceux d'une société anonyme de droit privé. L'inscription d'un actionnaire qui n'appartient pas aux collectivités et établissements suisses de droit public est limitée à cent voix (art. 26, al. 2, LBN). Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire à l'Assemblée générale (art. 37 LBN). L'Assemblée générale élit cinq des onze membres du Conseil de banque (art. 39 LBN). Le dividende ne peut pas dépasser 6% du capital versé (art. 31, al. 1, LBN); le reste du bénéfice distribuable revient à la Confédération et aux cantons (art. 31, al. 2, LBN). Le rapport annuel et les comptes annuels sont soumis à l'approbation du Conseil fédéral avant d'être présentés à l'Assemblée générale (art. 7, al. 1, LBN). Plusieurs autres dispositions régissant l'Assemblée générale – prise de décisions (art. 38 LBN), ordre du jour et convocation (art. 35 LBN) – s'écarterent elles aussi du droit de la société anonyme. Les propositions signées par vingt actionnaires au moins peuvent être portées à l'ordre du jour de l'Assemblée générale si elles sont soumises au pré-

**Principes**

**Organes et attributions**

**Droits des actionnaires**

## Rétribution et liens d'intérêts des membres des organes

sident du Conseil de banque par écrit et suffisamment tôt avant l'envoi de la convocation (art. 35, al. 2, LBN).

Les indemnités auxquelles les membres des organes de la Banque nationale ont droit sont fixées dans des règlements édictés par le Conseil de banque (art. 42, al. 2, let. j, LBN). Les liens d'intérêts des membres des organes de la Banque nationale sont précisés dans la liste des membres des organes (voir page 125).

Les membres du Conseil de banque perçoivent une indemnité annuelle fixe et des indemnités de séance, tandis que les membres de la Direction générale touchent un traitement et une indemnité forfaitaire de représentation. Les rétributions versées aux membres du Conseil de banque et de la Direction générale se répartissent comme suit:

	2005 en milliers de francs	2004 en milliers de francs	Variation en milliers de francs
Membres du Conseil de banque	722	659 <sup>1</sup>	+63
dont président	130	114	+16
dont vice-présidente	60	54	+6
3 membres de la Direction générale	1 819	1 764	+55
dont président <sup>2</sup>	637	620	+17
dont vice-président	591	572	+19

1 Avant le 1<sup>er</sup> mai 2004, date de l'entrée en vigueur de la LBN révisée, le Conseil de banque comptait 40 membres.

2 Dont 45 000 francs (2004: 28 000 francs) d'indemnités perçues en tant qu'administrateur de la BRI.

En 2005, la Banque nationale n'a versé aucune indemnité de départ à d'anciens membres du Conseil de banque ou de la Direction générale. Elle n'attribue aucune rémunération dépendant du résultat. En particulier, aucun programme ne prévoit l'attribution d'actions ou d'options aux membres du Conseil de banque ou de la Direction générale. Enfin, la Banque nationale n'accorde aucun prêt à ses organes.

Le 31 décembre 2005, les membres du Conseil de banque et ceux de la Direction générale ne détenaient aucune action de la Banque nationale.

Les honoraires versés au titre du mandat légal de révision se sont élevés à 269 504 francs pour l'exercice 2005. PricewaterhouseCoopers SA remplit ce mandat depuis 2004. Le réviseur responsable exerce ses fonctions depuis le début. L'organe de révision n'a reçu aucun autre mandat. Un mandat spécial de révision IT a été confié à Compass Security Network Computing AG (honoraires: 19 368 francs).

Les avis aux actionnaires sont donnés en principe par lettre envoyée à l'adresse figurant au registre des actions et par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (art. 28 LBN). Les actionnaires ne reçoivent aucune information qui ne soit pas également communiquée au public (voir pages 132ss). Le site Internet de la Banque nationale contient des précisions à l'intention des actionnaires (<http://www.snb.ch/f/snb/aktionaer/aktionaer.html>), en particulier les dates limites pour la remise de propositions et l'inscription au registre des actions en vue de la participation à l'Assemblée générale.

Les actions, nominatives, de la Banque nationale sont cotées en bourse. Les cantons et les banques cantonales détiennent 53,45% des actions; le reste est principalement en mains de personnes physiques (voir page 110). A fin 2005, les actionnaires les plus importants étaient le canton de Berne (6630 actions, soit 6,6% du capital-actions) et le canton de Zurich (5200 actions, soit 5,2% du capital-actions). La Confédération n'est pas actionnaire de la Banque nationale.

La Banque nationale n'est pas structurée comme un groupe.

## 4 Personnel, ressources techniques et autorités

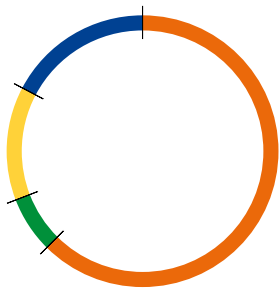
### 4.1 Personnel

#### Effectif et taux de rotation du personnel

A fin 2005, la Banque nationale occupait 671 personnes (y compris 23 apprentis), soit 15 personnes (dont 1 apprenti) de plus qu'un an auparavant. En équivalents plein temps, l'effectif du personnel était de 625, contre 611,3 à fin 2004. Le nombre de collaborateurs occupés à temps partiel a progressé de 11 pour s'établir à 161, soit à 24% du personnel. Le taux de rotation du personnel a diminué, passant de 4,9% en 2004 à 4,7% en 2005.

#### Satisfaction du personnel

La Banque nationale a mené une enquête sur la satisfaction de son personnel au travail, comme elle l'avait déjà fait en 2001. Le taux de participation ayant atteint 88%, l'enquête a débouché sur des résultats représentatifs. La satisfaction générale est plus élevée que celle qui ressortait de l'enquête conduite en 2001, mais aussi que la moyenne observée pour des entreprises comparables en Suisse. Les étapes ultérieures consistent à identifier le potentiel d'améliorations à tous les niveaux, au sein de la Banque, à en discuter avec le personnel et à prendre les mesures appropriées pour l'exploiter pleinement.



#### Personnel Effectif

Hommes à plein temps 419

Hommes à temps partiel 45

Femmes à plein temps 91

Femmes à temps partiel 116

Total: 671  
à fin 2005

## 4.2 Ressources techniques

En 2005, la répartition des coûts par secteur d'activité a été adaptée à la LBN révisée. Ainsi, on distingue désormais huit secteurs, contre six auparavant. Les mouvements de numéraire (y compris la fabrication des billets) constituent toujours le poste le plus important des coûts d'exploitation. Leur part s'élevait à 39% en 2005. La part de la politique monétaire (y compris l'établissement de statistiques) était de 20%, et celle de la gestion des réserves monétaire, d'environ 17%. Les 24% restants étaient dus aux prestations pour des tiers (coopération internationale, Centre d'études de Gerzensee), à la stabilité du système financier, à l'approvisionnement en liquidités, aux services bancaires fournis à la Confédération et au trafic des paiements sans numéraire; ces secteurs d'activité avaient des parts comprises entre près de 8% et environ 2%.

L'informatique de la BNS avait pour mission de s'adapter aux nouvelles exigences techniques, mais aussi de développer diverses applications dans les domaines des opérations bancaires, des statistiques et de l'exploitation. L'accent a été mis sur les unités d'organisation Gestion des actifs, Marchés monétaire et des changes, Trafic des paiements et Comptabilité centrale, mais aussi sur l'archivage, la gestion des documents et l'offre d'informations, interne et externe. Une fois encore, le fonctionnement sûr et fiable des systèmes informatiques a mobilisé une forte part des ressources de ce secteur. Les installations techniques assurant la sécurité en matière de communication avec l'extérieur ont été en partie renouvelées, et les services informatiques garantissant la bonne exploitation des systèmes ont été optimisés.

Dans le domaine des immeubles, les travaux ont porté principalement, comme les années précédentes, sur la transformation des bâtiments de la Börsenstrasse 15 et de la Nüscherstrasse 22, à Zurich. Les travaux entrepris à la Nüscherstrasse ont été achevés dans les délais; depuis le 2 mai, ces locaux accueillent les collaborateurs des unités d'organisation Statistique et Stabilité systémique et surveillance. La dernière phase du projet afférent à la Börsenstrasse – la transformation des trois étages de bureaux – a démarré en juin. Tous les travaux et les nombreux déménagements qui en ont découlé se sont déroulés jusqu'ici conformément au calendrier prévu.

**Répartition des coûts  
par secteur d'activité**

**Informatique**

**Immeubles**

## Gestion de l'environnement

Dans le dernier écobilan de la BNS, celui de 2004, la tendance à la baisse qui avait été observée ces dernières années dans l'utilisation des ressources ne s'est pas poursuivie dans tous les domaines. Du fait des travaux de transformation effectués au siège de Zurich, la consommation de chaleur a été nettement supérieure aux chiffres enregistrés les années précédentes. Les émissions dues aux transports aériens et les déchets de bureau ont eux aussi augmenté. En revanche, les efforts pour réduire la consommation ont été une nouvelle fois couronnés de succès dans les domaines de l'eau et du papier. D'une année à l'autre, les émissions de gaz à effet de serre se sont accrues au total d'environ 2%. Elles ont constitué le thème principal de la gestion de l'environnement en 2005. Afin de neutraliser des émissions de gaz à effet de serre, le Comité de l'environnement a décidé que la BNS achèterait désormais de l'électricité produite de façon écologique.

## 4.3 Organes de la Banque et direction

### Conseil de banque

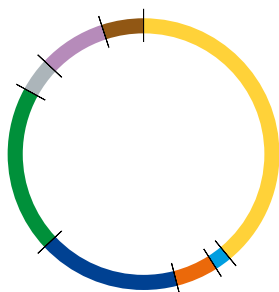
La composition du Conseil de banque est restée inchangée en 2005.

### Organe de révision

L'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2005 a élu PricewaterhouseCoopers SA, Zurich, organe de révision pour la période administrative 2005/2006.

### Direction

Monsieur Rudolf Hug a pris sa retraite à fin mars 2005. Pendant seize ans, il a dirigé l'UO Informatique de la Banque nationale. Grâce à ses solides connaissances et à sa riche expérience, il a rendu de précieux services à l'institut d'émission. La Banque nationale l'en remercie vivement.



### Répartition des coûts en %

Numéraire 39

Paievements sans numéraire 2

Approvisionnement  
en liquidités 5

Réserves monétaires 17

Politique monétaire 20

Services rendus  
à la Confédération 4

Services à des tiers 8

Stabilité du système financier 5



## 5 Marche des affaires

### 5.1 Résultat financier

L'exercice 2005 a été marqué par la hausse tant du prix de l'or que du cours du dollar des Etats-Unis. Le résultat de l'exercice a atteint un montant exceptionnellement élevé, soit 12821 millions de francs, du fait des plus-values très fortes qui ont résulté de cette évolution. Après attribution, conformément à la loi, de 795 millions de francs à la provision pour réserves monétaires, le bénéfice distribuable s'établit à 12027 millions. Le bénéfice à distribuer au titre de l'exercice 2005 est de 2502 millions de francs. Le solde de 9525 millions de francs est attribué à la réserve pour distributions futures.

Le résultat de l'or, qui a atteint 7457 millions de francs, a découlé pour l'essentiel d'une plus-value. Le prix de l'or a considérablement augmenté en 2005. Le kilogramme valait 21692 francs à fin 2005. En un an, son prix s'est accru de 36%. Une hausse aussi forte n'avait plus été observée depuis 1979. Il en a découlé une plus-value de 7439 millions de francs sur l'encaisseur de 1290 tonnes. Cette plus-value a contribué pour plus de la moitié au résultat de l'exercice de la Banque nationale.

Les placements de la Banque nationale en monnaies étrangères sont constitués aux trois quarts environ d'euros et de dollars des Etats-Unis. En 2005, le cours de l'euro n'a augmenté que légèrement, mais le dollar s'est revalorisé de 17%. Cette revalorisation s'est traduite par d'importants gains de change. Des gains de change ont été enregistrés également sur les placements en d'autres monnaies étrangères, à l'exception de ceux qui sont libellés en yens. Au total, les gains de change ont atteint 2507 millions de francs, soit près de la moitié du résultat des placements en monnaies étrangères (5327 millions).

Les taux d'intérêt ont marqué une légère tendance à la baisse sur les segments des marchés qui sont importants pour la Banque nationale, à l'exception toutefois des rémunérations sur les placements en dollars des Etats-Unis. Les pertes en capital sur les placements en dollars et les gains en capital sur les placements dans les autres monnaies se sont approximativement compensés, alors que les gains en capital l'avaient encore nettement emporté en 2004. En outre, le volume des placements en monnaies étrangères a fléchi à la suite de la distribution du produit des ventes d'or, ce qui a réduit le produit des intérêts. Au total, le produit des intérêts et les gains en capital se sont établis à 2091 millions de francs, soit à un montant inférieur d'un tiers à celui de l'année précédente.

En 2005, la Banque nationale a étendu ses possibilités de placement et investi une petite part de ses réserves monétaires en actions d'entreprises étrangères. Grâce à l'évolution favorable des marchés, les placements en actions ont dégagé un résultat global (dividendes et gains de cours) de 742 millions de francs.

**Aperçu**

**Hausse exceptionnelle du prix de l'or**

**Importants gains de cours sur les placements en monnaies étrangères**

**Diminution du produit des intérêts et des gains en capital**

**Nouvelle catégorie de placements: les actions**

**Résultat presque inchangé  
des placements en francs**

Le résultat des placements en francs s'est établi à 296 millions de francs, soit un montant très proche de celui de l'année précédente. Le produit des titres en francs a nettement diminué, mais ce recul a été presque entièrement compensé par une progression des intérêts tirés des pensions de titres contre francs. Le fléchissement du produit des titres en francs est dû à la diminution du volume des placements, à la suite de la distribution du produit des ventes d'or, mais aussi au fait que les gains en capital ont été moins élevés que l'année précédente. En revanche, le produit des pensions de titres contre francs a progressé grâce à la hausse des taux d'intérêt sur le marché monétaire.

**Hausse des charges  
d'exploitation**

Les charges d'exploitation comprennent les charges afférentes aux billets de banque, les charges de personnel, les autres charges d'exploitation et les amortissements sur les immobilisations corporelles. D'une année à l'autre, elles ont augmenté de 59 millions pour atteindre 272 millions de francs. Leur accroissement s'explique, à hauteur de 49 millions de francs, par des amortissements non planifiés sur le parc immobilier. En 2005, un examen de l'actualité de la valeur de tous les immeubles a été effectué en collaboration avec un spécialiste externe. L'examen a montré que les travaux de transformation – y compris les installations spéciales, propres à la Banque – réalisés ces dernières années au siège de Zurich n'avaient pas accru la valeur des immeubles dans la mesure qui a été activée. En outre, l'évolution des mouvements de numéraire a amené l'institut d'émission à centraliser davantage le tri du numéraire. C'est pourquoi la Banque nationale a décidé de réorganiser ses services de caisse à Zurich, à Berne et à Genève et de fermer à fin 2006, sous réserve de l'approbation du Conseil fédéral, son service de caisse à Lugano. Un montant de 5 millions de francs est prévu pour les mises à la préretraite qui résulteront de cette réorganisation. Il a été imputé sur les autres charges de personnel.

**Distribution du produit  
de la vente des réserves d'or  
excédentaires**

Entre mai et juillet 2005, la Banque nationale a procédé à la distribution des 21 113 millions de francs tirés de la vente des réserves d'or excédentaires. Un tiers a été attribué à la Confédération, et le reste aux cantons. La distribution a été tirée du résultat de l'exercice 2004. Pour la financer, la Banque nationale a vendu des placements en monnaies étrangères et en francs.

## 5.2 Provisions prévues dans la loi sur la Banque nationale

La Banque nationale ne distribue pas la totalité du résultat de son exercice; conformément à la LBN, elle doit constituer, sur ses excédents de recettes, des provisions qui servent à accroître les réserves monétaires. Ces dernières permettent à la Banque nationale d'intervenir sur le marché des changes en cas de faiblesse du franc. De plus, elles renforcent la capacité de résistance de l'économie suisse face à des crises internationales et, partant, assurent la confiance dans le franc. Le besoin de réserves de devises dépend de la taille de l'économie nationale et de l'importance des relations que celle-ci entretient avec l'étranger.

En outre, la provision pour réserves monétaires a également la fonction d'une réserve générale et couvre les risques de marché, de crédit et de liquidité auxquels sont exposés les placements de la Banque nationale.

Les provisions qui sont constituées au passif du bilan en vue d'accroître les réserves monétaires doivent augmenter au même rythme que le produit intérieur brut nominal (art. 30, al. 1, LBN et convention conclue le 5 avril 2002 entre le DFF et la BNS au sujet de la distribution des bénéfices). En pourcentage, l'accroissement à donner aux provisions est égal à la moyenne des taux annuels de progression que le produit intérieur brut a enregistrés, en termes nominaux, pendant les cinq années précédentes. Le recours à une moyenne permet d'éviter des corrections ultérieures ainsi que de fortes fluctuations annuelles.

**But**

**Montant requis**

### Evolution du montant requis

	Croissance du PIB nominal <sup>1</sup> en % (moyenne de la période) <sup>2</sup>	Attribution annuelle en millions de francs	Nouveau montant visé <sup>3</sup> en millions de francs
2001	2,6 (1995–1999)	682,4	27 337,8
2002	3,3 (1996–2000)	902,1	28 239,9
2003	2,3 (1997–2001)	829,3	36 886,7 <sup>4</sup>
2004	2,4 (1998–2002)	885,3	37 841,0 <sup>5</sup>
2005	2,1 (1999–2003)	794,7	38 635,7
2006	2,3 (2000–2004)	888,6	39 524,3

1 Jusqu'en 2002: produit national brut nominal.

2 Les données sont constamment révisées. Les taux de croissance indiqués dans le tableau s'écartent par conséquent très faiblement des données les plus récentes à disposition.

3 Après attribution au titre de l'exercice concerné.

4 Y compris 7817,5 millions de francs provenant de l'ajout, le 1<sup>er</sup> janvier 2003, du montant de la provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or (voir 96<sup>e</sup> rapport de gestion, pages 105s).

5 Y compris 69 millions de francs provenant du transfert du fonds de réserve, au 1<sup>er</sup> mai 2004, conformément à l'art. 57, al. 2, LBN.

#### **Attribution tirée du résultat de l'exercice 2005**

En 2005, le montant des provisions requises a augmenté de 795 millions de francs, le produit intérieur brut nominal ayant progressé de 2,1% en moyenne des années 1999 à 2003. L'attribution est faite dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice 2005.

#### **Bénéfice annuel distribuable**

Le bénéfice annuel distribuable correspond, selon l'art. 30, al. 2, LBN, au produit restant après attribution à la provision pour réserves monétaires. Il s'élève à 12027 millions de francs pour l'exercice 2005.

### **5.3 Distribution du bénéfice**

#### **Convention relative à la distribution des bénéfices**

Conformément à l'art. 31 LBN, le bénéfice de la Banque nationale revient pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons. Le montant annuel du bénéfice distribué est fixé dans une convention conclue entre la Banque nationale et le Département fédéral des finances.

Dans la convention du 5 avril 2002, qui est actuellement en vigueur, le montant de la distribution a été fixé à l'avance, pour une période de dix ans, sur la base d'une prévision des recettes, pour assurer la stabilité à moyen terme de la distribution annuelle à la Confédération et aux cantons. Ainsi, la convention prévoit le versement, au titre des exercices 2003 à 2012, d'un montant annuel de 2500 millions de francs à la Confédération et aux cantons. Elle porte sur les bénéfices courants que tire la Banque nationale, mais vise également à réduire la réserve pour distributions futures. Cette convention fera l'objet d'un réexamen cinq ans après son entrée en vigueur.

#### **Conventions additionnelles arrivées à expiration**

Une convention a été conclue le 25 février 2005 pour régler la distribution extraordinaire et unique de 21113 millions de francs à la Confédération et aux cantons, soit du montant correspondant à la contre-valeur des 1300 tonnes d'or qui n'étaient plus nécessaires à des fins monétaires (voir page 69). Après la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2005, la distribution a été opérée en dix tranches hebdomadaires entre le début de mai et la mi-juillet.

De ce fait, la convention additionnelle du 12 juin 2003 est devenue caduque. Elle concernait les revenus tirés des placements faits avec le produit des ventes d'or, tant que ces montants étaient gérés par la Banque nationale. Conformément à cette convention, la Banque nationale avait versé à la Confédération et aux cantons, en plus de la distribution ordinaire, 300 millions de francs au titre de l'exercice 2003 et 400 millions au titre de l'exercice 2004.

#### **Distribution du bénéfice pour 2005**

Au titre de l'exercice 2005, la distribution du bénéfice à la Confédération et aux cantons porte, conformément à la convention, sur 2500 millions de francs. Une autre part, de 1,5 million de francs, découle du dividende.

#### **Réserve pour distributions futures**

Conformément à la convention, la différence entre le bénéfice distribuable de l'exercice et le bénéfice effectivement distribué est attribuée à la réserve pour distributions futures ou prélevée sur cette réserve. Au titre de l'exercice 2005, le bénéfice distribuable dépasse de 9525 millions de francs le bénéfice distribué. Par conséquent, la réserve pour distributions futures passe à 16473 millions de francs.

## Evolution de la distribution de bénéfices et de la réserve pour distributions futures

	<b>Surplus disponible avant distribution</b> en millions de francs	<b>Distribution de bénéfices<sup>1</sup></b> en millions de francs	<b>Surplus disponible pour distributions ultérieures</b> en millions de francs
2001	14 881,0	1 500,0	13 381,0
2002	13 240,4	2 500,0	10 740,4
2003	13 047,0	2 800,0	10 247,0 <sup>2</sup>

1 Sans l'indemnité versée par habitant aux cantons, ni le dividende.

	<b>Réserve pour distributions futures avant distribution</b> en millions de francs	<b>Bénéfice annuel distribuable</b> en millions de francs	<b>Distribution de bénéfices</b> en millions de francs	<b>Réserve pour distributions futures après distribution</b> en millions de francs
2004	10 235,5 <sup>2</sup>	20 727,6	24 014,7	6 948,4
2005	6 948,4	12 026,5	2 501,5	16 473,4

2 Voir passage du surplus disponible pour distributions ultérieures à la réserve pour distributions futures, 97<sup>e</sup> rapport de gestion, page 126.

## 5.4 Réserves monétaires

Les réserves monétaires de la Banque nationale sont formées pour l'essentiel d'or (y compris les créances résultant d'opérations sur or) et de placements de devises. La position de réserve au FMI, les moyens de paiement internationaux et les valeurs de remplacement positives et négatives sur instruments financiers dérivés font également partie des réserves monétaires. Les engagements en monnaies étrangères réduisent les réserves monétaires. Les actifs libres que la Banque nationale a gérés jusqu'à leur distribution n'étaient pas inclus dans les réserves monétaires.

Les réserves monétaires fluctuent à court terme à la suite des mouvements – entrées et sorties – et des ajustements de valeur. Une croissance au même rythme que la progression du produit intérieur brut est visée à moyen et long terme. Pour atteindre la croissance visée, la Banque nationale ne distribue pas la totalité de ses revenus. Elle attribue une part du résultat de ses exercices à la provision pour réserves monétaires, provision qui figure au passif du bilan (voir chapitre 5.2, page 81).

**Définition**

## Composition

### Composition

	31.12.2005 en millions de francs	31.12.2004 en millions de francs	Variation en millions de francs
Or	25 066,0	18 463,5 <sup>1</sup>	+6 602,5
Créances résultant d'opérations sur or	2 984,2	2 153,4	+830,8
Placements de devises	46 585,5	41 270,0 <sup>1</sup>	+5 315,5
Position de réserve au FMI	1 079,8	2 035,1	-955,3
Moyens de paiement internationaux	78,9	80,1	-1,2
Instruments financiers dérivés	34,1	150,4 <sup>1</sup>	-116,3
./. Engagements en monnaies étrangères	-230,8	-0,5	-230,3
<b>Total</b>	<b>75 597,7</b>	<b>64 152,0</b>	<b>+11 445,7</b>

1 Sans les actifs libres.

## Evolution au cours des cinq dernières années

### Evolution

	Etat en fin d'année  en millions de francs	Variation par rapport à la fin de l'année précédente  en millions de francs
2001	66 137,4	-2 565,7
2002	65 492,4	-645,0
2003	65 749,9	+257,5
2004	64 152,0	-1 597,9
2005	75 597,7	+11 445,7



# Comptes annuels



# 1 Compte de résultat et affectation du bénéfice de l'exercice 2005

En millions de francs

		2005	2004	Variation
	Voir annexe, chiffre			
Résultat de l'or	01	7 456,9	-900,7	+8 357,6
Résultat des placements en monnaies étrangères	02	5 327,3	1 191,2	+4 136,1
Résultat des placements en francs	03	296,1	304,4	-8,3
Autres résultats	04	13,2	22,4	-9,2
<b>Résultat brut</b>		<b>13 093,5</b>	<b>617,3</b>	<b>+12 476,2</b>
Charges afférentes aux billets de banque		-39,7	-41,8	+2,1
Charges de personnel	05 et 06	-106,2	-99,7	-6,5
Autres charges d'exploitation	07	-49,1	-45,6	-3,5
Amortissements sur les immobilisations corporelles	15	-77,3	-26,6	-50,7
<b>Résultat net</b>		<b>12 821,2</b>	<b>403,6</b>	<b>+12 417,6</b>
Prélèvement sur la provision pour la cession des actifs libres			96,0	-96,0
Dissolution de la provision pour la cession des actifs libres			21 113,2	-21 113,2
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>12 821,2</b>	<b>21 612,9</b>	<b>-8 791,7</b>
Attribution à la provision pour réserves monétaires		-794,7	-885,3	+90,6
<b>Bénéfice annuel distribuable</b>		<b>12 026,5</b>	<b>20 727,6</b>	<b>-8 701,1</b>
Attribution à la réserve (-) et prélèvement sur la réserve (+) pour distributions futures		-9 525,0	3 287,1	-12 812,1
<b>Bénéfice à distribuer – Montant total</b>		<b>2 501,5</b>	<b>24 014,7</b>	<b>-21 513,2</b>
dont				
versement d'un dividende de 6%		1,5	1,5	-
distribution ordinaire à la Confédération et aux cantons (convention du 5 avril 2002)		2 500,0	2 500,0	-
distribution supplémentaire à la Confédération et aux cantons (convention du 12 juin 2003)			400,0	-400,0
distribution du produit de la vente de 1300 tonnes d'or (convention du 25 février 2005)			21 113,2	-21 113,2

## 2 Bilan au 31 décembre 2005

En millions de francs

		31.12.2005	31.12.2004	Variation
<b>Actif</b>	Voir annexe, chiffre			
Or	08	25 066,0	19 485,8	+5 580,2
Créances résultant d'opérations sur or	09	2 984,2	2 153,4	+830,8
Placements de devises	10	46 585,5	60 708,0	-14 122,5
Position de réserve au FMI	11	1 079,8	2 035,1	-955,3
Moyens de paiement internationaux	27	78,9	80,1	-1,2
Crédits d'aide monétaire	12 et 27	270,2	291,3	-21,1
Créances en francs suisses résultant				
de pensions de titres	26	26 198,6	24 502,7	+1 695,9
Avances sur nantissement	26	-	6,6	-6,6
Créances sur les correspondants en Suisse		5,3	11,8	-6,5
Titres en francs suisses	13	5 729,1	7 393,6	-1 664,5
Billets de banque en stock	14	137,6	144,0	-6,4
Immobilisations corporelles	15	355,5	393,3	-37,8
Participations	16 et 28	122,3	96,7	+25,6
Autres actifs	17 et 30	375,2	606,3	-231,1
<b>Total</b>		<b>108 988,2</b>	<b>117 908,8</b>	<b>-8 920,6</b>

		31.12.2005	31.12.2004	Variation
<b>Passif</b>	Voir annexe, chiffre			
Billets de banque en circulation	18	41 366,5	39 719,3	+1 647,2
Comptes de virement des banques en Suisse		5 852,7	6 541,7	-689,0
Engagements envers la Confédération	19	3 126,3	2 154,8	+971,5
Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères		483,9	329,4	+154,5
Autres engagements à vue	20	189,9	165,0	+24,9
Engagements en francs suisses résultant de pensions de titres		-	-	-
Engagements en monnaies étrangères	21	230,8	0,5	+230,3
Autres passifs	22 et 30	90,7	160,9	-70,2
Provision pour exploitation	23	11,7	8,1	+3,6
Provision pour réserves monétaires		37 841,0	36 955,7	+885,3
Capital-actions	24	25,0	25,0	-
Réserve pour distributions futures		6 948,4	10 235,5	-3 287,1
Résultat de l'exercice <sup>1</sup>		12 821,2	21 612,9	-8 791,7
<b>Total</b>		<b>108 988,2</b>	<b>117 908,8</b>	<b>-8 920,6</b>

1 Avant attribution à la provision pour réserves monétaires.

### 3 Variation des fonds propres

En millions de francs

	Capital-actions	Capital-actions non versé
<b>Fonds propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>50,0</b>	<b>-25,0</b>
Dotations de la provision pour réserves monétaires selon LBN		
Prélèvement sur la réserve pour distributions futures		
Attribution au fonds de réserve		
Versement d'un dividende aux actionnaires		
Indemnité (par habitant) versée aux cantons		
Distribution à la Confédération et aux cantons		
Réduction de la valeur nominale	-25,0	25,0
Dissolution du fonds de réserve		
Résultat de l'exercice		
<b>Fonds propres au 31 décembre 2004 (avant affectation du bénéfice)</b>	<b>25,0</b>	<b>-</b>
<b>Fonds propres au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>25,0</b>	<b>-</b>
Dotations de la provision pour réserves monétaires selon LBN		
Prélèvement sur la réserve pour distributions futures		
Versement d'un dividende aux actionnaires		
Distribution à la Confédération et aux cantons		
Distribution du produit de la vente de 1300 tonnes d'or		
Résultat de l'exercice		
<b>Fonds propres au 31 décembre 2005 (avant affectation du bénéfice)</b>	<b>25,0</b>	<b>-</b>
<b>Proposition d'affectation du bénéfice</b>		
Dotations de la provision pour réserves monétaires selon LBN		
Attribution à la réserve pour distributions futures		
Versement d'un dividende aux actionnaires		
Distribution à la Confédération et aux cantons		
<b>Fonds propres après affectation du bénéfice</b>	<b>25,0</b>	<b>-</b>

Fonds de réserve	Provision pour réserves monétaires	Provision pour distributions futures	Résultat de l'exercice (bénéfice au bilan)	Total
<b>68,0</b>	<b>36 057,4</b>	<b>10 728,5</b>	<b>3 144,6</b>	<b>50 023,5</b>
	829,3		-829,3	
		-493,0	493,0	
1,0			-1,0	
			-1,5	-1,5
			-5,8	-5,8
			-2 800,0	-2 800,0
-69,0	69,0			
			21 612,9	21 612,9
<b>-</b>	<b>36 955,7</b>	<b>10 235,5</b>	<b>21 612,9</b>	<b>68 829,1</b>
<b>-</b>	<b>36 955,7</b>	<b>10 235,5</b>	<b>21 612,9</b>	<b>68 829,1</b>
	885,3		-885,3	
		-3 287,1	3 287,1	
			-1,5	-1,5
			-2 900,0	-2 900,0
			-21 113,2	-21 113,2
			12 821,2	12 821,2
<b>-</b>	<b>37 841,0</b>	<b>6 948,4</b>	<b>12 821,2</b>	<b>57 635,6</b>
	794,7		-794,7	
		9 525,0	-9 525,0	
			-1,5	-1,5
			-2 500,0	-2 500,0
<b>-</b>	<b>38 635,7</b>	<b>16 473,4</b>	<b>-</b>	<b>55 134,1</b>

## 4 Annexe au 31 décembre 2005

### 4.1 Principes de comptabilisation et d'évaluation

#### Généralités

##### Principes

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux prescriptions de la loi sur la Banque nationale (LBN) et du code des obligations (CO), mais aussi, après prise en compte des particularités de l'institut d'émission, selon les Swiss GAAP RPC. Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise, en conformité avec les Swiss GAAP RPC.

En tant que société cotée au segment principal de la Bourse suisse SWX, la Banque nationale aurait été tenue de présenter ses comptes, à partir de l'exercice 2005, conformément aux normes des International Financial Reporting Standards (IFRS) ou des United States Generally Accepted Accounting Principles (US GAAP). Par lettre du 5 novembre 2004, la Bourse suisse SWX l'a libérée de cette obligation; la Banque nationale, se fondant sur l'article 27 LBN, lui avait soumis une demande dans ce sens.

##### Modifications apportées d'une année à l'autre

La présentation des institutions de prévoyance en faveur du personnel a été adaptée à la version remaniée de la Swiss GAAP RPC 16.

##### Tableau de financement

La Banque nationale n'établit aucun tableau de financement. Comme elle est en mesure, en tant qu'institut d'émission, de créer de la monnaie à volonté, un tel tableau ne serait pas pertinent.

##### Rapport intermédiaire

Depuis l'exercice 2005, la Banque nationale publie chaque trimestre des comptes intermédiaires selon la Swiss GAAP RPC 12.

##### Segmentation

La Banque nationale exerce une activité en tant que banque centrale exclusivement. Ses comptes annuels ne sont par conséquent pas segmentés.

##### Comptes consolidés

La Banque nationale ne détient aucune participation importante, soumise à l'obligation de consolider selon la Swiss GAAP RPC 2. C'est pourquoi le rapport de gestion ne contient pas de comptes de groupe.

##### Saisie des opérations

Toutes les opérations sont saisies et évaluées le jour de leur conclusion. Leur comptabilisation n'intervient cependant qu'au jour valeur. Les opérations conclues jusqu'au 31 décembre 2005, avec valeur postérieure à cette date, figurent dans les opérations hors bilan.

##### Délimitation des résultats dans le temps

Les charges et les produits sont délimités dans le temps, c'est-à-dire attribués à l'exercice auquel ils reviennent économiquement.

##### Impôts sur les bénéfices

La Banque nationale est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'art. 8 LBN. L'exonération s'applique aussi bien à l'impôt fédéral direct qu'aux impôts cantonaux et communaux.

##### Transactions avec des parties liées

Etant donné que les actionnaires de la Banque nationale ont des droits très restreints, ils ne peuvent influencer sur les décisions d'ordre financier et opérationnel. Aucune transaction importante n'est effectuée avec des membres de la Direction ou du Conseil de banque.

## Bilan et compte de résultat

L'or et les instruments financiers négociables sont comptabilisés à leur valeur de marché ou à une juste valeur (*fair value*). Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. Les autres éléments sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. La conversion en francs des postes en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année. Les charges et produits courants en monnaies étrangères sont convertis aux cours observés au moment de leur comptabilisation. Tous les ajustements de valeur sont saisis dans le compte de résultat.

**Aperçu**

Les avoirs en or sous forme de lingots et de pièces sont stockés à divers endroits, en Suisse et à l'étranger. Ils sont évalués à leur valeur de marché. Les plus-values et les moins-values qui en découlent sont saisis dans le résultat de l'or.

**Or**

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille d'actifs, la Banque nationale prête une partie de son encaisse-or à des établissements financiers de premier ordre, suisses et étrangers. Elle perçoit des intérêts sur ces opérations. Les prêts d'or sont conclus soit avec garanties, soit sans garanties. Le risque encouru sur le prix de l'or est assumé par la Banque nationale. Les prêts d'or figurent au bilan dans les créances résultant d'opérations sur or et sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les ajustements de valeur et les intérêts sont saisis dans le résultat de l'or.

**Créances résultant d'opérations sur or**

Les placements de devises sont constitués de titres négociables (papiers monétaires, obligations et actions) et d'avoirs (comptes à vue, avoirs au jour le jour, dépôts à terme fixe et pensions de titres) en monnaies étrangères. Les titres, la majeure partie des placements de devises, sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Quant aux avoirs, ils le sont à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les gains et pertes résultant d'une nouvelle évaluation aux valeurs de marché, le produit des intérêts et les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des placements en monnaies étrangères.

**Placements de devises**

Des prêts de titres sont conclus dans le cadre de la gestion des placements de devises. Des titres tirés du propre portefeuille sont prêtés contre remise d'autres titres en garantie. La Banque nationale perçoit des intérêts. Les titres ayant fait l'objet de prêts restent dans le poste des placements de devises; des précisions à ce sujet sont données dans l'annexe. Les intérêts sur les prêts de titres entrent dans le résultat des placements en monnaies étrangères. La Banque nationale n'emprunte pas de titres (*securities borrowing*).

**Prêts de titres  
(*securities lending*)**

La position de réserve au Fonds monétaire international (FMI) correspond à la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI et les avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale. La quote-part, qui représente la participation de la Suisse au capital du FMI, est financée par la Banque nationale. Elle est libellée dans la monnaie du FMI, c'est-à-dire en droits de tirage spéciaux (DTS). Une tranche de la quote-part n'a pas été transférée au FMI; elle est maintenue sur un compte à vue. Le FMI peut disposer de ce compte en tout temps pour ses opérations. La rémunération de la position de réserve ainsi que les gains et pertes de change découlant d'une nouvelle évaluation des DTS sont saisis dans le résultat des placements en monnaies étrangères.

**Position de réserve au FMI**

**Moyens de paiement internationaux**

Les créances résultant d'un accord bilatéral (*two-way-arrangement*) avec le FMI figurent au bilan dans les moyens de paiement internationaux. En concluant cet accord, la Banque nationale s'est engagée envers le FMI à acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence de 400 millions de DTS. Ces avoirs à vue sont rémunérés aux conditions du marché. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des placements en monnaies étrangères.

**Crédits d'aide monétaire**

Au titre de la coopération internationale, la Suisse peut participer, en accordant une tranche, à des aides à la balance des paiements à moyen terme, mises sur pied sur le plan international par le FMI. Elle peut également accorder, sur une base bilatérale, des crédits d'aide monétaire à des pays se heurtant à des difficultés de balance des paiements. Outre un crédit bilatéral d'aide monétaire, des créances résultant de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) figuraient au bilan au 31 décembre 2005. Cette facilité, un compte de fiducie administré par le FMI, permet de financer des crédits octroyés pour de longues durées, à des conditions concessionnelles, à des pays en développement à faible revenu. La Confédération donne à la Banque nationale une garantie portant sur les intérêts et le capital, tant pour les crédits bilatéraux que pour la contribution de la Suisse au compte de prêts de la FRPC. Ces crédits sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des placements en monnaies étrangères.

**Créances et engagements en francs suisses résultant de pensions de titres**

Les pensions de titres («repos») contre francs suisses sont devenues le principal instrument de politique monétaire de la Banque nationale. Elles permettent de fournir des liquidités aux banques, mais aussi de réduire des liquidités excédentaires. Les créances résultant de pensions de titres sont entièrement garanties par des titres provenant du *SNB General Collateral Basket*. Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les intérêts – produit et charges – entrent dans le résultat des placements en francs.

**Avances sur nantissement**

Pour faire face à des resserrements passagers et imprévus de liquidités, les banques peuvent recourir à des avances sur nantissement. Ces créances sont rémunérées au taux de l'argent au jour le jour, majoré de 200 points de base. Elles sont évaluées à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts entre dans le résultat des placements en francs. Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, les pensions de titres au taux spécial ont pris le relais des avances sur nantissement. Depuis, les banques ne peuvent plus faire appel à des avances sur nantissement.

**Créances sur les correspondants en Suisse**

Les correspondants en Suisse contribuent à équilibrer les besoins régionaux en numéraire et couvrent les besoins d'offices fédéraux et d'entreprises proches de la Confédération (Poste, CFF). Il en résulte des créances à court terme. Ces créances sont rémunérées au taux de l'argent au jour le jour. Elles sont évaluées à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts entre dans le résultat des placements en francs.

**Titres en francs suisses**

Les titres en francs suisses sont constitués exclusivement d'obligations négociables. Ces dernières sont évaluées à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les ajustements de valeur et le produit des intérêts sont saisis dans le résultat des placements en francs.



Les billets neufs, qui n'ont pas encore été mis en circulation, sont portés à l'actif du bilan, à leur prix d'acquisition, sous le poste «Billets de banque en stock». Dès qu'un billet entre pour la première fois en circulation, son prix d'acquisition grève les charges afférentes aux billets de banque.

Les immobilisations corporelles comprennent les bâtiments et les terrains, les immobilisations en cours de construction et les autres immobilisations corporelles. Les logiciels y sont également inclus. Vu leur importance relative, ils n'apparaissent pas séparément au bilan en tant que valeurs incorporelles, mais sont précisés en annexe. L'entretien courant des bâtiments et des autres immobilisations corporelles grève les autres charges d'exploitation. Toute acquisition est activée si sa valeur est de 1000 francs ou davantage. Les acquisitions inférieures à ce montant sont passées directement par le poste «Autres charges d'exploitation». Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. Les amortissements sont tous faits de façon linéaire. En 2005, les immeubles (y compris les installations) et leur valeur ont fait l'objet d'une nouvelle répartition en sous-postes. Précédemment, les bâtiments et terrains figuraient ensemble sous les immeubles et étaient amortis sur une période de 100 ans. Désormais, les bâtiments sont amortis sur une période de cinquante ans, alors que les terrains ne le sont plus. Quant aux installations, elles sont amorties sur une période de dix ans et figurent également dans les terrains et bâtiments. Les répercussions de ces modifications sont peu importantes.

#### Période d'amortissement

Terrains et bâtiments	
Terrains	aucun amortissement
Bâtiments (substance bâtie)	50 ans
Installations (installations techniques et aménagements intérieurs)	10 ans
Immobilisations en cours de construction	aucun amortissement
Logiciels	3 ans
Autres immobilisations corporelles	
Informatique – matériel	3 ans
Machines et équipements	5 à 10 ans
Mobilier	5 ans
Véhicules	6 à 12 ans

L'actualité de la valeur est réexaminée périodiquement. S'il en résulte une diminution de valeur, un amortissement non planifié est effectué. Les amortissements planifiés et non planifiés sont portés à la charge du compte de résultat, dans les amortissements sur immobilisations corporelles.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont saisis dans les autres résultats.

Les participations minoritaires de plus de 20% sont considérées comme des entreprises associées et évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. Les autres participations minoritaires à des sociétés sur lesquelles la Banque nationale ne peut exercer une influence notable et les participations majoritaires de peu d'importance sont évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des correctifs de valeur justifiés économiquement. Tous les produits issus des participations entrent dans les autres résultats.

**Instruments financiers dérivés**

Pour gérer ses réserves monétaires, la Banque nationale recourt à des opérations à terme sur devises, à des « futures » et à des swaps de taux d'intérêt. Tous les instruments financiers dérivés sont évalués à leur valeur de marché. L'évaluation est faite sur la base d'une liste officielle des cours. Si de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est calculée à l'aide de méthodes de mathématiques financières reconnues. Les modifications dans l'évaluation sont saisies dans le compte de résultat et entrent dans le résultat des placements en monnaies étrangères. Les bénéfices et les pertes non réalisés (valeurs de remplacement positives et négatives) figurent au bilan dans les autres actifs et les autres passifs.

**Comptes de régularisation**

Dans son bilan, la Banque nationale n'indique pas séparément de comptes de régularisation. Vu leur faible importance relative, ces éléments figurent dans les autres actifs et les autres passifs et sont précisés dans l'annexe.

**Billets de banque en circulation**

Les billets en circulation sont portés au bilan à leur valeur nominale. Tous les billets détenus par le public et les banques, y compris ceux qui ont été rappelés et qui sont encore échangeables, figurent sous ce poste.

**Comptes de virement des banques en Suisse**

Les comptes de virement des banques en Suisse sont tenus en francs. Ils jouent un rôle important dans la conduite de la politique monétaire de la Banque nationale et servent au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Il s'agit de comptes à vue non rémunérés. Ces comptes figurent au bilan à leur valeur nominale.

**Engagements envers la Confédération**

La Banque nationale tient un compte à vue pour la Confédération. Les avoirs sur ce compte sont rémunérés au taux de l'argent au jour le jour. Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, la limite de rémunération a été ramenée de 600 millions à 200 millions de francs. En outre, la Confédération peut également constituer des dépôts à terme fixe à la Banque nationale; de tels dépôts sont rémunérés aux conditions du marché. Les engagements envers la Confédération sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le résultat des placements en francs.

**Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères**

La Banque nationale tient des comptes à vue pour des banques et des institutions étrangères. Ces comptes, qui servent à effectuer des paiements en francs suisses, ne sont pas rémunérés et figurent au bilan à leur valeur nominale.

**Autres engagements à vue**

Les autres engagements à vue comprennent les comptes de virement du secteur non bancaire et les comptes du personnel, des retraités et des institutions de prévoyance en faveur du personnel de la Banque, mais aussi les engagements résultant de chèques tirés sur la Banque et non encore encaissés. Ils sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts grèvent le résultat des placements en francs.

**Engagements en monnaies étrangères**

Il s'agit d'engagements à vue envers la Confédération et d'engagements qui, dans le cadre de la gestion des placements de devises, résultent de pensions de titres. Ils sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des placements en monnaies étrangères.

**Provision pour exploitation**

Ce poste groupe la provision pour réorganisations et les autres provisions au sens de la Swiss GAAP RPC 23. La provision pour réorganisations couvre des prestations financières en faveur de collaborateurs qui, lors de réorganisations, ont été mis à la préretraite.

Conformément à l'art. 30, al. 1, LBN, la Banque nationale constitue des provisions suffisantes pour maintenir les réserves monétaires au niveau requis par la politique monétaire. Pour ce faire, elle doit se fonder sur l'évolution de l'économie suisse. En vertu de la convention du 5 avril 2002 que le Département fédéral des finances et la BNS ont conclue au sujet de la distribution des bénéfices, la provision pour réserves monétaires doit augmenter au même rythme que le produit intérieur brut nominal. Cette provision fondée sur une loi spéciale est assimilable aux fonds propres et figure dans le tableau récapitulatif des variations des fonds propres. Elle est alimentée dans le cadre de l'affectation du bénéfice.

**Provision pour réserves monétaires**

Abstraction faite du dividende qui ne peut dépasser 6% du capital-actions en vertu de la LBN, la totalité du bénéfice restant, après la constitution de provisions suffisantes, revient à la Confédération et aux cantons. La distribution des bénéfices est réglée à l'avance dans une convention passée entre la Confédération et la Banque nationale en vue d'assurer à moyen terme la stabilité des versements. Le montant de cette réserve représente les bénéfices non encore distribués.

**Réserve pour distributions futures**

Les plans de prévoyance sont groupés dans deux institutions avec primauté des prestations, la Caisse de pensions et la Fondation de prévoyance. La Banque nationale et le personnel versent des cotisations. Les cotisations ordinaires du personnel s'élèvent à 8% du salaire assuré, et celles de la Banque, à 16%. Conformément à la Swiss GAAP RPC 16, une éventuelle part économique dans un excédent de couverture est portée à l'actif, et une éventuelle part économique dans un découvert figure en tant qu'engagement.

**Institutions de prévoyance**

### **Opérations hors bilan**

Ce poste groupe des engagements qui ont été pris sur la base de contrats, de lois ou d'actes concluants. Il est possible que ces engagements engendrent ultérieurement des sorties de fonds, mais la probabilité est très faible. Le montant maximal dû au titre des engagements conditionnels est indiqué dans l'annexe (voir chapitre 4.4 ci-après).

**Engagements conditionnels**

Les opérations fiduciaires portent sur des placements que la Banque effectue en son propre nom, mais exclusivement pour le compte et aux risques de la Confédération, sur la base d'un contrat écrit. Ces opérations figurent à leur valeur de marché dans l'annexe (voir chapitre 4.4 ci-après).

**Opérations fiduciaires**

Ce poste englobe les limites de crédit que la Banque nationale a ouvertes en faveur du Fonds monétaire international, dans le cadre de la coopération monétaire internationale, et les limites accordées aux banques, au titre de la facilité pour resserrements de liquidités (crédits lombard et pensions de titres au taux spécial). Les engagements maximaux qui en résultent sont précisés dans l'annexe (voir chapitre 4.4 ci-après).

**Engagements irrévocables**

## 4.2 Cours de conversion des monnaies étrangères et prix de l'or

	31.12.2005 en francs	31.12.2004 en francs	Variation en %
1 dollar des Etats-Unis (USD)	1,32	1,13	+16,8
1 euro (EUR)	1,56	1,54	+1,3
1 livre sterling (GBP)	2,27	2,18	+4,1
100 couronnes danoises (DKK)	20,86	20,74	+0,6
1 dollar canadien (CAD)	1,13	0,94	+20,2
100 yens japonais (JPY)	1,12	1,10	+1,8
1 droit de tirage spécial (DTS)	1,88	1,76	+6,8
1 kilogramme d'or	21 692,03	15 939,44	+36,1

## 4.3 Commentaire du compte de résultat et du bilan

Chiffre 01

### Résultat de l'or

	2005	2004	Variation
En millions de francs			
Gain/perte résultant de l'évaluation au prix du marché	7 438,7	-927,6	+8 366,3
Produit des intérêts sur prêts d'or	34,9	22,8	+12,1
Résultat des opérations de couverture <sup>1</sup>	-16,7	4,2	-20,9
Total	7 456,9	-900,7	+8 357,6

<sup>1</sup> Opérations de change à terme conclues pour couvrir le produit, en dollars, de ventes d'or.

## Résultat des placements en monnaies étrangères

Chiffre 02

Ventilation du résultat global selon le genre	2005	2004	Variation
En millions de francs			
Produit des intérêts et gains/pertes en capital	2 090,9	3 203,6	-1 112,7
Produit des dividendes et gains/pertes de cours	741,7	-	+741,7
Charges d'intérêts	-1,0	-12,5	+11,5
Gains/pertes de change	2 507,3	-1 989,5	+4 496,8
Droits de garde et frais de gestion	-11,6	-10,4	-1,2
<b>Total</b>	<b>5 327,3</b>	<b>1 191,2</b>	<b>+4 136,1</b>

Ventilation du résultat global selon la provenance	2005	2004	Variation
En millions de francs			
Placements de devises	5 138,1	1 282,5	+3 855,6
Position de réserve au FMI	160,6	-70,6	+231,2
Moyens de paiement internationaux	4,0	0,6	+3,4
Crédits d'aide monétaire	25,7	-8,8	+34,5
Engagements en monnaies étrangères	-1,0	-12,5	+11,5
<b>Total</b>	<b>5 327,3</b>	<b>1 191,2</b>	<b>+4 136,1</b>

Ventilation du résultat global selon la monnaie	2005	2004	Variation
En millions de francs			
Dollar des Etats-Unis	2 574,4	-615,0	+3 189,4
Euro	1 413,3	1 575,6	-162,3
Livre sterling	530,9	156,4	+374,5
Couronne danoise	127,6	179,0	-51,4
Dollar canadien	281,3	54,1	+227,2
Yen japonais	221,6	-70,2	+291,8
Droit de tirage spécial	189,6	-79,1	+268,7
Autres monnaies	-11,4	-9,7	-1,7
<b>Total</b>	<b>5 327,3</b>	<b>1 191,2</b>	<b>+4 136,1</b>

Ventilation des gains et pertes de change selon la monnaie	2005	2004	Variation
En millions de francs			
Dollar des Etats-Unis	1 916,8	-1 293,2	+3 210,0
Euro	143,5	-313,5	+457,0
Livre sterling	192,1	-157,2	+349,3
Couronne danoise	11,8	-11,2	+23,0
Dollar canadien	205,6	-23,7	+229,3
Yen japonais	-107,0	-70,2	-36,8
Droit de tirage spécial	144,5	-121,2	+265,7
Autres monnaies	0,0	0,6	-0,6
<b>Total</b>	<b>2 507,3</b>	<b>-1 989,5</b>	<b>+4 496,8</b>

## Résultat des placements en francs

Ventilation selon le genre	2005	2004	Variation
En millions de francs			
Produit des intérêts et gains/pertes en capital	324,3	327,2	-2,9
Charges d'intérêts	-25,3	-19,4	-5,9
Droits de garde et de négoce	-2,9	-3,3	+0,4
<b>Total</b>	<b>296,1</b>	<b>304,4</b>	<b>-8,3</b>

Ventilation selon la provenance	2005	2004	Variation
En millions de francs			
Titres en francs	184,0	265,1	-81,1
Pensions de titres contre francs	137,3	58,7	+78,6
Autres avoirs	0,2	0,1	+0,1
Engagements envers la Confédération	-19,3	-13,0	-6,3
Autres engagements à vue	-5,9	-6,4	+0,5
<b>Total</b>	<b>296,1</b>	<b>304,4</b>	<b>-8,3</b>

## Autres résultats

Chiffre 04

	2005	2004	Variation
En millions de francs			
Produit des commissions	14,5	16,3	-1,8
Charges de commissions	-11,6	-15,5	+3,9
Produit des participations	6,0	17,1	-11,1
Produit des immeubles	3,7	3,7	-
Autres produits ordinaires	0,6	0,7	-0,1
Total	13,2	22,4	-9,2

## Charges de personnel

Chiffre 05

	2005	2004	Variation
En millions de francs			
Salaires, traitements et allocations	77,9	78,3	-0,4
Assurances sociales	16,9	15,4	+1,5
Autres charges afférentes au personnel <sup>1</sup>	11,4	6,0	+5,4
Total	106,2	99,7	+6,5

1 Y compris des coûts de réorganisations (voir page 80)

## Engagements de prévoyance<sup>1</sup>

Chiffre 06

Part à l'excédent de couverture issu des plans de prévoyance <sup>2</sup>	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Excédent de couverture selon la Swiss GAAP RPC 26	127,5	102,0	+25,5
Part économique de la Banque nationale	-	-	-

Charges de prévoyance	2005	2004	Variation
En millions de francs			
Cotisations de l'employeur	11,3	9,9	+1,4
Variation de la part économique à l'excédent de couverture	-	-	-
Part des charges de prévoyance dans les charges de personnel	11,3	9,9	+1,4

1 Les institutions de prévoyance en faveur du personnel ne disposent d'aucune réserve de cotisations d'employeur.  
2 L'excédent de couverture est utilisé en faveur des assurés et non de l'employeur.

## Chiffre 07

## Autres charges d'exploitation

	2005	2004	Variation
En millions de francs			
Locaux	11,5	9,0	+2,5
Maintenance <sup>1</sup>	7,5	8,5	-1,0
Conseils et soutiens fournis par des tiers	5,1	3,7	+1,4
Frais administratifs	12,5	11,9	+0,6
Contributions aux coûts d'exploitation <sup>2</sup>	7,0	6,6	+0,4
Divers	5,5	5,9	-0,4
<b>Total</b>	<b>49,1</b>	<b>45,6</b>	<b>+3,5</b>

1 D'immobilisations corporelles meubles et de logiciels.  
2 Il s'agit principalement de contributions en faveur du Centre d'études de Gerzensee, une fondation de la Banque nationale suisse.

## Chiffre 08

## Or

Ventilation selon le genre	31.12.2005		31.12.2004	
	en tonnes	en millions de francs	en tonnes	en millions de francs
Lingots	980,3	21 265,7	1 047,3	16 693,3
Pièces d'or	175,2	3 800,3	175,2	2 792,5
<b>Total</b>	<b>1 155,5</b>	<b>25 066,0</b>	<b>1 222,5</b>	<b>19 485,8</b>

Ventilation selon le but	31.12.2005		31.12.2004	
	en tonnes	en millions de francs	en tonnes	en millions de francs
Or monétaire	1 155,5	25 066,0	1 158,4	18 463,5
Or entrant dans les actifs libres	-	-	64,1	1 022,3
<b>Total</b>	<b>1 155,5</b>	<b>25 066,0</b>	<b>1 222,5</b>	<b>19 485,8</b>

Actifs libres: ventes d'or par an <sup>1</sup>	Quantité vendue	Produit des ventes	Prix moyen du kilogramme
	en tonnes	en millions de francs	en francs
2000	170,8	2 589,9	15 167
2001	220,8	3 252,8	14 730
2002	281,9	4 376,0	15 524
2003	283,4	4 458,8	15 733
2004	279,0	4 567,6	16 372
2005	64,1	1 039,7	16 210
<b>Total</b>	<b>1 300,0</b>	<b>20 284,8<sup>2</sup></b>	<b>15 604</b>

1 Sans le résultat des opérations de couverture.

2 Au printemps de 2005, la Confédération et les cantons ont bénéficié de la distribu-

tion extraordinaire de 21,1 milliards de francs. Ce montant incluait le produit des ventes d'or effectuées jusqu'à fin 2004, le résultat des

opérations de couverture et la valeur de marché des 64,1 tonnes d'or encore à vendre (voir 97<sup>e</sup> rapport de gestion, page 124).



## Créances résultant d'opérations sur or

Chiffre 09

	31.12.2005		31.12.2004	
	en tonnes	en millions de francs	en tonnes	en millions de francs
Créances résultant de prêts d'or non gagés	10,9	237,8	31,9	514,6
Créances résultant de prêts d'or gagés <sup>1</sup>	123,5	2 743,9	99,8	1 637,4
Créances en comptes métal	0,1	2,4	0,1	1,4
<b>Total</b>	<b>134,6</b>	<b>2 984,2</b>	<b>131,8</b>	<b>2 153,4</b>

1 Par des titres pouvant être mis en pension (panier CHF) d'une valeur de marché de 2857,8 millions de francs (2004: 1865,9 millions).

## Placements de devises

Chiffre 10

Ventilation selon la catégorie de placements	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Dépôts à vue et avoirs au jour le jour	1 265,8	1 201,4	+64,4
Dépôts à terme	595,2	362,7	+232,5
Papiers monétaires	2 648,8	2 680,3	-31,5
Obligations <sup>1</sup>	38 408,6	56 463,7	-18 055,1
Titres de participation	3 667,0	-	+3 667,0
<b>Total</b>	<b>46 585,5</b>	<b>60 708,0</b>	<b>-14 122,5</b>

1 Dont 71,7 millions de francs (2004: 320,3 millions) de titres prêtés dans le cadre du *securities lending*.

Ventilation selon la catégorie de débiteurs	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Etats	31 988,7	45 546,8	-13 558,1
Institutions monétaires <sup>1</sup>	1 675,5	1 919,7	-244,2
Entreprises	12 921,2	13 241,5	-320,3
<b>Total</b>	<b>46 585,5</b>	<b>60 708,0</b>	<b>-14 122,5</b>

1 Placements à la BRI, dans des instituts d'émission et dans des banques multilatérales de développement.

Ventilation selon la monnaie <sup>1</sup>	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Dollar des Etats-Unis	16 281,8	20 405,0	-4 123,2
Euro	21 570,2	28 854,9	-7 284,7
Livre sterling	4 816,9	6 944,8	-2 127,9
Couronne danoise	2 002,6	3 130,5	-1 127,9
Dollar canadien	1 045,7	1 371,8	-326,1
Yen japonais	867,5	0,2	+867,3
Autres monnaies	0,7	0,7	-0,0
<b>Total</b>	<b>46 585,5</b>	<b>60 708,0</b>	<b>-14 122,5</b>

1 Sans tenir compte des dérivés sur devises. Une ventilation tenant compte des dérivés sur devises figure à la page 115.

**Chiffre 11****Position de réserve au FMI**

	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Quote-part de la Suisse au FMI <sup>1</sup>	6 505,4	6 080,7	+424,7
./.. Avoirs à vue, en francs, du FMI			
à la Banque nationale	-5 425,6	-4 045,6	-1 380,0
<b>Total</b>	<b>1 079,8</b>	<b>2 035,1</b>	<b>-955,3</b>

1 La quote-part s'élève à 3458,5 millions de DTS; sa variation est due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

**Chiffre 12****Crédits d'aide monétaire**

	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Crédit bilatéral à la Bulgarie	22,4	22,2	+0,2
Crédit FRPC	166,7	193,7	-27,0
Crédit FRPC intérimaire <sup>1</sup>	81,2	75,4	+5,8
<b>Total</b>	<b>270,2</b>	<b>291,3</b>	<b>-21,1</b>

1 Voir également chiffre 27, page 112.

## Titres en francs suisses

Chiffre 13

Ventilation selon la catégorie de débiteurs	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Etats	3 261,3	4 368,0	-1 106,7
Entreprises	2 467,8	3 025,6	-557,8
Total	5 729,1	7 393,6	-1 664,5

Ventilation de la catégorie «Etats»	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Confédération	1 876,4	2 249,4	-373,0
Cantons	580,2	862,4	-282,2
Communes	336,6	417,4	-80,8
Etats étrangers	468,1	838,8	-370,7
Total	3 261,3	4 368,0	-1 106,7

Ventilation de la catégorie «Entreprises»	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Banques en Suisse	19,1	137,7	-118,6
Centrales suisses de lettres de gage	787,6	1 063,2	-275,6
Autres entreprises suisses <sup>1</sup>	135,8	126,4	+9,4
Entreprises étrangères <sup>2</sup>	1 525,2	1 698,2	-173,0
Total	2 467,8	3 025,6	-557,8

1 Organisations internationales ayant leur siège en Suisse.

2 Banques, organisations internationales et autres entreprises.

## Billets de banque en stock

Chiffre 14

En millions de francs	Billets de banque en stock
Etat au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	147,0
Entrées	37,4
Sorties	-40,4
Etat au 31 décembre 2004	144,0
Etat au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	144,0
Entrées	31,3
Sorties	-37,6
Etat au 31 décembre 2005 <sup>1</sup>	137,6

1 Dont 26,8 millions de francs d'avances.

## Immobilisations corporelles

	Terrains et bâtiments <sup>1</sup>	Immobi- lisations en construction <sup>2</sup>	Logiciels	Autres immobi- lisations corporelles <sup>3</sup>	Total
En millions de francs					
<b>Valeurs d'acquisition</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	375,0	24,0	24,0	68,0	491,1
Entrées	15,7	11,1	8,2	4,4	39,4
Sorties	-	-	-9,6	-6,2	-15,8
Reclassements	20,0	-20,1	-	0,1	
Au 31 décembre 2005	410,7	15,0	22,6	66,3	514,7
<b>Correctifs de valeur cumulés</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	38,7		10,7	48,3	97,6
Amortissements planifiés	9,9		9,0	9,1	28,0
Amortissements non planifiés <sup>4</sup>	49,3				49,3
Sorties	-		-9,6	-6,2	-15,8
Reclassements	-		-	-	
Au 31 décembre 2005	97,9		10,1	51,2	159,2
<b>Valeurs comptables nettes</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	336,4	24,0	13,3	19,7	393,3
Au 31 décembre 2005	312,8	15,0	12,5	15,1	355,5

1 Valeur d'assurance incendie: 374,5 millions de francs (2004: 362,6 millions).

2 Projets de transformation au siège de Zurich.

3 Valeur d'assurance incendie: 83,3 millions de francs (2004: 83,3 millions).

4 En 2005, l'actualité de la valeur des immeubles a été soumise à un examen périodique. A la suite de cet examen, des amortissements non planifiés ont été opérés sur deux bâtiments.

## Participations (non consolidées)

Chiffre 16

En millions de francs	Orell Füssli <sup>1</sup>	BRI <sup>2</sup>	Divers	Total
Quote-part de participation	33%	3%		
Valeur comptable au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	27,0	60,9	0,6	88,6
Investissements	-	-	-	-
Désinvestissements	-	-	-	-
Variation de la valeur de marché	8,1	-	-	8,1
Valeur comptable au 31 décembre 2004	35,1	60,9	0,6	96,7
Valeur comptable au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	35,1	60,9	0,6	96,7
Investissements	-	29,3	-	29,3
Désinvestissements	-	-	-	-
Variation de la valeur de marché	-3,7	-	-	-3,7
Valeur comptable au 31 décembre 2005	31,4	90,2	0,6	122,3

1 Orell Füssli Holding SA, maison mère d'Orell Füssli Sicherheitsdruck AG, qui fabrique les billets de banque suisses.

2 La participation à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) est détenue pour des raisons de coopération monétaire internationale. Les

titres acquis en 2005 proviennent du placement, par la BRI, des actions que celle-ci avait rachetées, en 2001, à des particuliers.

## Autres actifs

Chiffre 17

En millions de francs	31.12.2005	31.12.2004	Variation
Pièces <sup>1</sup>	211,1	266,4	-55,3
Espèces en monnaies étrangères	0,7	0,7	-
Autres créances	42,9	19,6	+23,3
Comptes de régularisation (actifs)	7,1	3,2	+3,9
Chèques et effets (à l'encaissement)	1,2	0,3	+0,9
Valeurs de remplacement positives <sup>2</sup>	112,3	316,1	-203,8
Total	375,2	606,3	-231,1

1 Pièces courantes que la Banque nationale acquiert auprès de Swissmint en vue de les mettre en circulation.

2 Les valeurs de remplacement positives correspondent aux gains non réalisés sur instruments financiers dérivés et

opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 30, page 114).

**Chiffre 18****Billets de banque en circulation**

	31.12.2005	31.12.2004	Variation
<b>Ventilation selon l'émission</b>			
En millions de francs			
8 <sup>e</sup> émission	39 654,8	37 852,9	+1 801,9
6 <sup>e</sup> émission <sup>1</sup>	1 711,8	1 866,3	-154,5
<b>Total</b>	<b>41 366,5</b>	<b>39 719,3</b>	<b>+1 647,2</b>

<sup>1</sup> La Banque nationale est tenue d'accepter les billets de cette émission à l'échange jusqu'au 30 avril 2020.

**Chiffre 19****Engagements envers la Confédération**

	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Engagements à vue	67,2	54,3	+12,9
Engagements à terme	3 059,0	2 100,5	+958,5
<b>Total</b>	<b>3 126,3</b>	<b>2 154,8</b>	<b>+971,5</b>

**Chiffre 20****Autres engagements à vue**

	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Comptes de virement du secteur non bancaire	19,6	20,5	-0,9
Comptes de dépôts <sup>1</sup>	169,8	144,0	+25,8
Engagements découlant de chèques bancaires <sup>2</sup>	0,5	0,5	-
<b>Total</b>	<b>189,9</b>	<b>165,0</b>	<b>+24,1</b>

<sup>1</sup> Essentiellement des comptes de collaborateurs, de retraités et des institutions de prévoyance en faveur du personnel de la BNS. Au 31 décembre 2005, les enga-

gements en comptes courants envers ces institutions de prévoyance s'élevaient à 16,8 millions de francs (2004: 16,2 millions).

<sup>2</sup> Chèques tirés sur la Banque nationale, mais non encore encaissés.

## Engagements en monnaies étrangères

Chiffre 21

En millions de francs	31.12.2005	31.12.2004	Variation
Engagements à vue envers la Confédération	0,3	0,5	-0,2
Engagements résultant de pensions de titre <sup>1</sup>	230,6	-	+230,6
<b>Total</b>	<b>230,8</b>	<b>0,5</b>	<b>+230,3</b>

1 En rapport avec la gestion des placements de devises.

## Autres passifs

Chiffre 22

En millions de francs	31.12.2005	31.12.2004	Variation
Autres engagements	6,4	10,8	-4,4
Comptes de régularisation (passifs)	6,2	5,3	+0,9
Valeurs de remplacement négatives <sup>1</sup>	78,2	144,7	-66,5
<b>Total</b>	<b>90,7</b>	<b>160,9</b>	<b>-70,2</b>

1 Les valeurs de remplacement négatives correspondent aux pertes non réalisées sur instruments financiers dérivés et opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 30, page 114).

## Provision pour exploitation

Chiffre 23

En millions de francs	Provision pour réorganisations	Autres provisions	Total
Valeur comptable au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	11,5	-	11,5
Constitution	0,7	0,7	1,3
Affectation	-4,5	-	-4,5
Dissolution	-0,2	-	-0,2
Valeur comptable au 31 décembre 2004	7,5	0,7	8,1
Valeur comptable au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	7,5	0,7	8,1
Constitution	5,6	0,3	5,9
Affectation	-2,2	-0,1	-2,4
Dissolution	-	-0,0	-0,0
Valeur comptable au 31 décembre 2005	10,9	0,8	11,7

## Capital-actions

## Action

	2005	2004
Capital-actions en francs	25 000 000	25 000 000
Valeur nominale en francs	250	250
Nombre d'actions	100 000	100 000
Symbole/ISIN <sup>1</sup>	SNBN / CH0001319265	
Cours de clôture, au 31 décembre, en francs	1130	1000
Cours le plus élevé de l'année, en francs	1205	1275
Cours le plus bas de l'année, en francs	914	910
Nombre d'actions échangées par jour, en moyenne	83	140

<sup>1</sup> L'action de la BNS est cotée au segment principal de la Bourse suisse SWX.

## Structure de l'actionariat

	Nombre d'actions	En % des actions inscrites au registre
<b>2309 actionnaires particuliers</b>	<b>35 589</b>	<b>39,5<sup>1</sup></b>
dont 1993 actionnaires possédant chacun de 1 à 10 actions		
dont 283 actionnaires possédant chacun de 11 à 100 actions		
dont 13 actionnaires possédant chacun de 101 à 200 actions		
dont 20 actionnaires possédant chacun plus de 200 actions		
<b>80 actionnaires de droit public</b>	<b>54 515</b>	<b>60,5</b>
dont 26 cantons possédant	38 981	
dont 24 banques cantonales possédant	14 473	
dont 30 autres collectivités et établissements de droit public possédant	1 061	
<b>Total: 2389 actionnaires inscrits au registre et possédant<sup>2</sup></b>	<b>90 104<sup>3</sup></b>	<b>100</b>
Demandes de transfert en suspens ou attendues pour	9 896	
<b>Total des actions</b>	<b>100 000</b>	

<sup>1</sup> 14,7% étaient en mains de personnes morales et 24,8% en mains de personnes physiques.

<sup>2</sup> Au cours de l'exercice 2005, le transfert de 24 481 actions (2004: 21 912 actions) a été approuvé. En 2005, le nombre d'actionnaires a diminué de 87.

<sup>3</sup> Dont 6280 actions en mains étrangères.

## Actionnaires importants

	31.12.2005		31.12.2004	
	Nombre d'actions	Quote-part de participation	Nombre d'actions	Quote-part de participation
Canton de Berne	6 630	6,63%	6 630	6,63%
M. Fritz Aeschbach-Müller, Monaco			6 232	6,23%
Canton de Zurich	5 200	5,20%	5 200	5,20%



## 4.4 Commentaire des opérations hors bilan

### Engagements conditionnels

Chiffre 25

En millions de francs	31.12.2005	31.12.2004	Variation
Accréditifs <sup>1</sup>	1,0	1,8	-0,8
Autres engagements conditionnels	0,3	0,5	-0,2
<b>Total</b>	<b>1,3</b>	<b>2,3</b>	<b>-1,0</b>

1 Liés principalement à des aides au développement fournies par la Confédération (couverts par des avoirs réservés à cet effet).

### Engagements irrévocables

Chiffre 26

Parts non utilisées par les banques des limites de crédit au titre de la facilité pour resserrements de liquidités	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Limites pour crédits lombard	699,3	6 551,4	-5 852,1
Limites pour pensions de titres au taux spécial	10 229,5	3 170,5	+7 059,0
<b>Total</b>	<b>10 928,8</b>	<b>9 721,9</b>	<b>+1 206,9</b>

Limites pour crédits lombard	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Montants utilisés	-	6,6	-6,6
Montants encore à disposition	699,3	6 551,4	-5 852,1
<b>Total</b>	<b>699,3</b>	<b>6 558,0</b>	<b>-5 858,7</b>

Limites pour pensions de titres au taux spécial	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Montants utilisés	-	-	-
Montants encore à disposition	10 229,5	3 170,5	+7 059,0
<b>Total</b>	<b>10 229,5</b>	<b>3 170,5</b>	<b>+7 059,0</b>

**Chiffre 27**

<b>Parts non utilisées des lignes de crédit en faveur du FMI</b>	<b>31.12.2005</b>	<b>31.12.2004</b>	<b>Variation</b>
En millions de francs			
Accord bilatéral ( <i>two-way-arrangement</i> )	673,7	623,3	+50,4
FRPC intérimaire	390,3	364,8	+25,5
Accords généraux d'emprunt (AGE) et nouveaux accords d'emprunt (NAE)	2 896,7	2 707,6	+189,1
<b>Total</b>	<b>3 960,7</b>	<b>3 695,7</b>	<b>+265,0</b>

1 Engagement de la Banque nationale d'acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence de 400 millions de DTS et de céder, contre devises, les DTS acquis (voir page 94).

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

<b>Accord bilatéral (<i>two-way-arrangement</i>)<sup>1</sup></b>	<b>31.12.2005</b>	<b>31.12.2004</b>	<b>Variation</b>
En millions de francs			
Ligne de crédit	752,4	703,3	+49,1 <sup>2</sup>
Montant utilisé	78,7	80,0	-1,3
Montant encore à disposition	673,7	623,3	+50,4

1 Ligne de crédit de 250 millions de DTS, limitée dans le temps, en faveur du compte de fiducie du FMI (voir chiffre 12, page 104), avec garantie de la Confédération, garantie qui porte sur le capital et les intérêts.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

<b>FRPC intérimaire<sup>1</sup></b>	<b>31.12.2005</b>	<b>31.12.2004</b>	<b>Variation</b>
En millions de francs			
Ligne de crédit	470,2	439,5	+30,7 <sup>2</sup>
Montant utilisé	79,9	74,7	+5,2
Montant encore à disposition	390,3	364,8	+25,5

1 Lignes de crédit de 1540 millions de DTS au total (dont 1020 millions de DTS au maximum au titre des AGE) en faveur du FMI, pour cas particuliers, sans garantie de la Confédération (voir page 94).

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

<b>Accords généraux d'emprunt (AGE) et nouveaux accords d'emprunt (NAE)<sup>1</sup></b>	<b>31.12.2005</b>	<b>31.12.2004</b>	<b>Variation</b>
En millions de francs			
Lignes de crédit	2 896,7	2 707,6	+189,1 <sup>2</sup>
Montant utilisé	-	-	-
Montant encore à disposition	2 896,7	2 707,6	+189,1

## Autres engagements hors bilan

Chiffre 28

En millions de francs	31.12.2005	31.12.2004	Variation
Engagement de versement sur actions BRI <sup>1</sup>	121,5	105,5	+16,0
Engagements consécutifs à des contrats à long terme de location, d'entretien et de leasing	25,9	26,2	-0,3
Total	147,4	131,7	+15,7

1 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement se calcule en DTS.

## Actifs mis en gage ou cédés pour couvrir des engagements de la Banque

Chiffre 29

En millions de francs	31.12.2005	31.12.2004	Variation
Placements de devises en dollars des Etats-Unis	35,7	16,3	+19,4
Placements de devises en euros	66,9	77,4	-10,5
Placements de devises en livres sterling	231,0	-	+231,0
Titres en francs	11,3	-	+11,3
Total <sup>1</sup>	345,0	93,7	+251,3

1 Garanties fournies dans des pensions de titres et des «futures».

## Chiffre 30

## Instruments financiers dérivés

En millions de francs	Valeur des contrats	Valeur de remplacement	
		positive	négative
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>29 866,9</b>	<b>70,6</b>	<b>37,9</b>
Contrats à terme <sup>1</sup>	15 780,5	5,7	2,8
Swaps de taux d'intérêt	7 130,1	64,9	35,1
«Futures»	6 956,3	0,1	0,1
<b>Devises</b>	<b>5 289,9</b>	<b>40,9</b>	<b>40,1</b>
Contrats à terme <sup>1</sup>	5 289,9	40,9	40,1
<b>Métaux précieux</b>	<b>237,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Contrats à terme <sup>2</sup>	237,5	-	-
<b>Titres de participation / indices</b>	<b>836,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>
Contrats à terme <sup>1</sup>	1,8	0,0	0,0
«Futures»	834,2	0,7	0,2
<b>Total au 31 décembre 2005</b>	<b>36 230,4</b>	<b>112,3</b>	<b>78,2</b>
Total au 31 décembre 2004	32 080,0	316,1	144,7

1 Y compris des opérations au comptant avec valeur en 2006.

2 Résultant de prêts d'or avec valeur en 2006.

## Chiffre 31

## Placements à titre fiduciaire

En millions de francs	31.12.2005	31.12.2004	Variation
	Placements fiduciaires de la Confédération	621,6	745,3

## 4.5 Risques découlant d'instruments financiers

La Banque nationale opère sur les marchés financiers en vertu de son mandat légal. Le placement des actifs, qui n'a pas la priorité sur la conduite de la politique monétaire, obéit à des critères de sécurité, de liquidité et de rendement. Dans la mise en œuvre de sa politique monétaire et de sa politique de placement, la Banque nationale est exposée à de nombreux risques financiers. Les risques qu'elle encourt sur ses placements jouent un rôle dominant dans son profil de risques.

La Banque nationale gère et limite ses risques à l'aide de processus de placement et de contrôle des risques, qui sont sous la surveillance du Conseil de banque. La Direction générale définit des contraintes stratégiques dont l'application est contrôlée quotidiennement. La Direction générale et le Comité des risques du Conseil de banque sont informés, par des rapports trimestriels, des placements et des risques qui en découlent. Le processus de contrôle des risques fait l'objet d'une description détaillée dans le Compte rendu d'activité à l'Assemblée fédérale (voir pages 52s).

Les principaux risques encourus sur les placements sont les risques de marché, soit les risques découlant du prix de l'or, des cours de change, des cours des actions et des taux d'intérêt. Ils sont gérés grâce surtout à la diversification des placements.

La Banque nationale détient ses réserves monétaires – devises et or – de façon à disposer en tout temps de la marge de manœuvre qui lui est nécessaire sur le plan monétaire. Aucun risque de change n'est par conséquent couvert vis-à-vis du franc. Etant donné leur importance parmi les placements et leur forte propension à fluctuer, l'or et le dollar des Etats-Unis constituent les principales sources de risques.

Risques encourus par la Banque nationale

Processus de contrôle des risques

Risques de marché ...

... prix de l'or et cours de change ...

### Bilan selon la monnaie

En millions de francs	Franc suisse	Or	Dollar des Etats-Unis	Euro	Divers	Total
Or		25 066				25 066
Créances résultant d'opérations sur or		2 919	65			2 984
Placements de devises			16 282	21 570	8 733	46 585
Position de réserve au FMI					1 080	1 080
Moyens de paiement internationaux					79	79
Crédits d'aide monétaire				22	248	270
Autres actifs	32 810		109	4	1	32 924
Total des actifs selon bilan	32 810	27 985	16 455	21 597	10 141	108 988
Total des passifs selon bilan	-108 679		-57	-4	-248	-108 988
Dérivés sur devises (net) <sup>1</sup>	64		-3 261	454	2 794	51
Exposition nette au 31 décembre 2005	-75 805	27 985	13 137	22 047	12 687	51
Exposition nette au 31 décembre 2004	-75 559	21 586	13 884	26 033	14 207	151

1 Prétentions à des livraisons et engagements de livrer liés à des opérations au comptant et à terme sur devises.

### ... taux d'intérêt et ...

L'évolution des taux d'intérêt sur les marchés influe sur la valeur de marché des placements financiers à taux fixe. Plus la durée d'un placement à taux fixe est longue, plus le risque de taux d'intérêt est élevé. Les risques de taux d'intérêt sont contenus par le recours à des portefeuilles de référence et à des règles de gestion. Ils sont gérés notamment par le recours à des instruments financiers dérivés tels les swaps de taux d'intérêt et les contrats à terme sur taux d'intérêt. Pour évaluer les effets des fluctuations des taux d'intérêt sur le résultat, on calcule la valeur actuelle d'un point de base (*present value of one basis point*; PVBP) qui montre les répercussions d'une hausse simultanée d'un point de base (0,01 point) des courbes de taux d'intérêt pour toutes les monnaies dans lesquelles des placements sont détenus. Une PVBP positive correspond à une perte. La durée, qui mesure la durée moyenne d'immobilisation du capital investi, est elle aussi un indicateur du risque de taux d'intérêt. Plus les durées résiduelles des placements sont longues et plus les coupons sont bas, plus la durée moyenne d'immobilisation des capitaux est élevée.

Placements porteurs d'intérêts	Duration	Valeur de marché	PVBP
Etat au 31 décembre 2005	en années	en millions de francs	en millions de francs
Prêts d'or		2 982	
Placements en francs <sup>1</sup>	5,1	5 729	3,0
Placements en dollars des Etats-Unis	3,6	14 393	5,3
Placements en euros	4,0	20 016	8,0
Placements dans d'autres monnaies	4,1	6 577	2,8

1 Sans les pensions de titres.

### ... cours des actions

Le portefeuille d'actions contribue à optimiser le rapport entre rendements et risques sur les placements. Il est géré passivement, les placements étant faits de manière à reproduire la composition de larges indices. A fin 2005, 3667 millions de francs étaient investis en actions. En outre, des contrats à terme («futures») sur indices d'actions avaient été conclus pour 836 millions de francs (valeur des contrats). Ces contrats entrent dans la gestion tactique fine du portefeuille.

### Risque global de marché

La *value-at-risk* (VaR) permet d'estimer le risque global de marché sur les actifs (voir Compte rendu d'activité, page 58). Calculée en tenant compte de la composition des actifs, la VaR s'élevait à 6,1 milliards de francs ou à environ 6% des actifs à fin 2005. Cela signifie qu'une perte supérieure à 6,1 milliards de francs ne devrait pas survenir plus d'une fois en vingt ans. Les risques découlant du prix de l'or et des cours de change constituent une part prépondérante de la VaR; quant aux risques dus aux cours des actions et aux taux d'intérêt, ils sont moins importants. La VaR ne peut fournir que des indices au sujet des risques encourus sur les actifs. L'évaluation des risques est faite également à l'aide d'autres paramètres. Des analyses supplémentaires – de scénarios ou de crise – sont en outre effectuées.

Les risques de crédit découlent du fait que des contreparties ou des émetteurs de titres pourraient ne pas remplir leurs engagements. La Banque nationale encourt des risques de crédit sur ses placements en titres et sur les opérations qu'elle passe de gré à gré (*over-the-counter*) avec des banques. Les risques de crédit dus aux opérations conclues de gré à gré découlent des placements à court terme, des contrats sur produits dérivés (les valeurs de remplacement sont déterminantes) et des prêts d'or. De plus, des risques de crédit résultent des lignes de crédit qui ont été ouvertes en faveur du FMI sans garantie de la Confédération (voir chiffre 27, page 112).

Pour la gestion des risques de crédit vis-à-vis de ses contreparties, la Banque nationale recourt à un système de limites qui s'applique à l'ensemble des opérations. Seules des contreparties ayant une notation supérieure à la moyenne entrent en ligne de compte; dans leur grande majorité, les contreparties de la Banque nationale ont des notations entrant dans les classes AA. De plus, certaines opérations sont couvertes par des garanties. Au total, l'exposition non couverte de la Banque nationale vis-à-vis du secteur bancaire international s'élevait à environ 3,4 milliards de francs à fin 2005. Dans le cas des placements en obligations, la Banque nationale exige la notation *investment grade*. Dans le Compte rendu d'activité, un graphique précise la ventilation, selon la notation, de l'ensemble des placements (voir page 58). Les risques de crédit ne contribuent que faiblement à l'ensemble des risques.

Le risque-pays porte sur le fait qu'un Etat peut bloquer les paiements de débiteurs domiciliés sur son territoire ou le pouvoir de disposer d'éléments du patrimoine qui sont conservés sur son territoire. Afin de ne prendre aucun risque-pays unilatéral, la Banque nationale veille à répartir ses actifs entre plusieurs établissements dépositaires et plusieurs pays.

**... risques-pays**

La Banque nationale encourt également des risques de liquidité parce qu'il est possible, si elle doit vendre des placements en monnaies étrangères, qu'elle ne puisse le faire ou qu'elle ne puisse le faire que partiellement ou encore qu'après une baisse sensible des cours. Des perturbations inhérentes au marché ou d'ordre technique et des modifications dans la réglementation peuvent restreindre la négociabilité des placements. Une liquidité élevée des réserves de devises est obtenue grâce à un volume important de placements en titres liquides qui sont émis par des Etats et libellés dans les principales monnaies, à savoir l'euro et le dollar des Etats-Unis. Les risques de liquidité font périodiquement l'objet d'une évaluation.

**Risques de liquidité**

## Propositions du Conseil de banque



## Propositions du Conseil de banque à l'Assemblée générale

Le Conseil de banque a approuvé, à sa séance du 24 février 2006, le rapport annuel et les comptes annuels pour 2005, présentés par la Direction générale et destinés au Conseil fédéral ainsi qu'à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil fédéral a approuvé, le 17 mars 2006, le rapport annuel et les comptes annuels conformément à l'art. 7, al. 1, LBN. En outre, l'organe de révision a signé son rapport le 24 février 2006.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale:

1. d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels;
2. de répartir le résultat de l'exercice (bénéfice porté au bilan), soit fr. 12 821 247 385,59, comme suit:

Affectation du bénéfice	2005 en millions de francs
Résultat de l'exercice (bénéfice porté au bilan selon l'art. 36 LBN)	12 821,2
Attribution à la provision pour réserves monétaires (art. 30, al. 1, LBN)	-794,7
<b>Bénéfice distribuable (art. 30, al. 2, LBN)</b>	<b>12 026,5</b>
Attribution à la réserve pour distributions futures	-9 525,0
<b>Bénéfice total à distribuer (art. 31 LBN)</b>	<b>2 501,5</b>
Versement d'un dividende de 6%	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons <sup>1</sup>	-2 500,0
<b>Solde après affectation du bénéfice</b>	<b>-</b>

1 Convention du 5 avril 2002 entre le DFF et la BNS concernant la distribution des bénéfices.

3. d'élire PricewaterhouseCoopers SA, Zurich, organe de révision pour la période administrative 2006/2007;
4. de donner décharge au Conseil de banque.

# Rapport de l'organe de révision

# Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe – pages 86 à 117) de la Banque nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de banque, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC. Nous attirons votre attention sur les particularités des principes de comptabilisation de la Banque nationale suisse, la banque centrale de la Suisse, investie du monopole des billets de banque, particularités qui sont commentées dans l'annexe aux comptes annuels et auxquelles nous vous renvoyons.

En outre, la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'affectation du bénéfice porté au bilan sont conformes aux dispositions de la loi sur la Banque nationale suisse et du code des obligations.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

**PricewaterhouseCoopers SA**

**Peter Ochsner**

**Yvonne Staub**

Zurich, le 24 février 2006

## Informations diverses

# 1 Chronique monétaire 2005

Le Département fédéral des finances (DFF) et la Banque nationale suisse (BNS) concluent, le 25 février 2005, une convention spéciale concernant la distribution du produit de la vente de 1300 tonnes d'or. Selon cette convention, la BNS distribue, en tant que bénéfices de l'exercice 2004, la contre-valeur des 1300 tonnes d'or qui n'étaient plus nécessaires à des fins monétaires, soit 21,1 milliards de francs, à raison d'un tiers à la Confédération et de deux tiers aux cantons (voir page 69).

**Février**

Le 17 mars, la Direction générale décide, lors de son examen trimestriel de la situation économique et monétaire, de laisser inchangée à 0,25%–1,25% la marge de fluctuation du Libor pour dépôts à trois mois en francs. Le Libor à trois mois est maintenu, jusqu'à nouvel avis, dans la zone médiane de cette marge, soit autour de 0,75% (voir page 30).

**Mars**

Le 16 juin, la Direction générale décide, lors de son examen trimestriel de la situation économique et monétaire, de laisser inchangée à 0,25%–1,25% la marge de fluctuation du Libor pour dépôts à trois mois en francs. Le Libor à trois mois est maintenu, jusqu'à nouvel avis, dans la zone médiane de cette marge, soit autour de 0,75% (voir page 31).

**Juin**

Le 15 septembre, la Direction générale décide, lors de son examen trimestriel de la situation économique et monétaire, de laisser inchangée à 0,25%–1,25% la marge de fluctuation du Libor pour dépôts à trois mois en francs. Le Libor à trois mois est maintenu, jusqu'à nouvel avis, dans la zone médiane de cette marge, soit autour de 0,75% (voir page 32).

**Septembre**

Le 15 décembre, la Direction générale décide, lors de son examen trimestriel de la situation économique et monétaire, de relever la marge de fluctuation du Libor pour dépôts à trois mois en francs et de la porter à 0,50%–1,50%. Le Libor à trois mois est maintenu, jusqu'à nouvel avis, dans la zone médiane de cette marge, soit autour de 1% (voir page 35).

**Décembre**

Le 16 décembre, les Chambres fédérales adoptent une «Loi fédérale sur l'utilisation de la part de la Confédération aux réserves d'or excédentaires de la Banque nationale». Cette loi prévoit que la part de la Confédération dans le produit de la vente des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale sera versée au Fonds de compensation de l'AVS, si l'initiative du COSA est rejetée en votation populaire (voir page 70).

## 2 Organes de la Banque et conseils consultatifs régionaux

(Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2006)

### Conseil de banque (période administrative 2004–2008)

Hansueli Raggenbass, Kesswil, avocat, président<sup>1, 2</sup>

Ruth Lüthi, Fribourg, conseillère d'Etat, directrice de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg, vice-présidente<sup>1, 2</sup>

\* Ueli Forster, Saint-Gall, président du conseil d'administration de Forster Rohner SA<sup>1</sup>

\* Serge Gaillard, Bolligen, responsable du secrétariat central de l'Union syndicale suisse<sup>4</sup>  
Konrad Hummler, Teufen, associé gérant de MM. Wegelin & Co., banquiers privés<sup>4</sup>

\* Armin Jans, Zoug, professeur d'économie à la Zürcher Hochschule Winterthur<sup>3</sup>

\* Franz Marty, Goldau<sup>3</sup>

Marina Masoni, Lugano, conseillère d'Etat, directrice du Département des finances et de l'économie du canton du Tessin

Fritz Studer, Meggen<sup>3</sup>

\* Alexandre Swoboda, Genève, professeur à l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales<sup>2, 4</sup>

Eveline Widmer-Schlumpf, Felsberg, conseillère d'Etat, cheffe du Département des finances et des affaires militaires du canton des Grisons

\* Elus par l'Assemblée générale

1 Membres du Comité de rémunération

2 Membres du Comité de nomination

3 Membres du Comité d'audit

4 Membres du Comité des risques

Hansueli Raggenbass	<b>Autres principaux liens d'intérêts des membres du Conseil de banque</b>
– président du conseil d'administration de SWICA organisation de santé, Winterthour, et partenaires	
– membre du conseil d'administration d'Oerlikon Contraves, Zurich	
Ruth Lüthi	
– aucun	
Ueli Forster	
– président d'économiesuisse	
– vice-président et lead director du conseil d'administration d'Helvetia Patria Holding, Saint-Gall	
Serge Gaillard	
– aucun	
Konrad Hummler	
– président du conseil d'administration de Telsonic Holding AG, Bronschhofen	
– membre du conseil d'administration de Christian Fischbacher Co. Aktiengesellschaft, Saint-Gall, et de CF Holding AG, Saint-Gall	
– membre du conseil d'administration de Finansbank (Suisse) SA, Genève	
– membre du conseil d'administration de Habib Bank AG, Zurich	
– membre du conseil d'administration de Neue Zürcher Zeitung AG, Zurich	
– membre du conseil d'administration de Private Client Bank, Zurich	
Armin Jans	
– vice-président de l'association suisse des locataires (ASLOCA Suisse alémanique)	
– membre du conseil de banque de la Banque Cantonale Zougnoise, Zoug	
Franz Marty	
– président du conseil d'administration de l'Union Suisse des Banques Raiffeisen, Saint-Gall	
Marina Masoni	
– membre du conseil d'administration du Fonds de compensation de l'AVS, Genève	
Fritz Studer	
– président du conseil d'administration de la Banque Cantonale Lucernoise, Lucerne	
– président du conseil d'administration de Sarna Plastiques Holding SA, Sarnen	
Alexandre Swoboda	
– membre du conseil d'administration de LB InterFinanz AG, Zurich	
– membre du conseil d'administration d'ABD Capital SA, Genève	
Eveline Widmer-Schlumpf	
– aucun	
Ulrich W. Gilgen, directeur	<b>Révision interne</b>
PricewaterhouseCoopers SA, Zurich	<b>Organe de révision</b> (période administrative 2005/2006)

**Conseils consultatifs  
régionaux**  
(période administrative  
2004–2008)

Genève

Charles Seydoux, Choulex, directeur de DMB SA, président  
Raymond Léchaire, Bussigny, directeur de Coop, région de vente Suisse romande  
Claude-Daniel Proellocks, Neuchâtel, directeur général de  
Vacheron Constantin, Branch of Richemont International SA

Mittelland

Jean-François Rime, Bulle, conseiller national, président du conseil d'administration  
de Despond SA, président  
Edgar Geiser, Brügg/BE, directeur général adjoint, chargé des finances et du controlling,  
membre de la direction générale de Swatch Group SA  
Oscar A. Kambly, Trubschachen, président du conseil d'administration de  
Kambly SA Spécialités de biscuits suisses  
André Haemmerli, La Chaux-de-Fonds, directeur général de Johnson & Johnson  
dans le canton de Neuchâtel

Suisse centrale

Ruth Pedrazzetti-Weibel, Lucerne, hôtelière, Hôtel Continental-Park, présidente  
Werner Steinegger, Schwyz, administrateur délégué de Celfa AG  
Xaver Sigrist, Lucerne, président du conseil d'administration et administrateur délégué  
d'Anliker AG Bauunternehmung  
David Dean, Volketswil, président de la direction de Bossard Group

Suisse du Nord-Ouest

Bruno Sidler, Binningen, président du conseil d'administration et CEO de  
Panalpina Management SA, président  
Hans Büttiker, Dornach, CEO d'EBM  
Matthys Dolder, Biel-Benken, CEO de Dolder SA  
Gabriele Gabrielli, Möriken, chef de vente pour la Suisse auprès d'ABB Suisse SA

Suisse orientale

Charles Peter, Uzwil, CEO, président du conseil d'administration et administrateur délégué  
de Benninger SA, président  
Urs Kienberger, Sils-Maria, directeur et président du conseil d'administration  
de l'hôtel Waldhaus Sils  
Christoph Leemann, Saint-Gall, président du conseil d'administration et directeur  
d'Union AG  
Eliano Ramelli, Trogen, associé et membre de la direction  
d'Abacus Research AG

Tessin

Franz Bernasconi, Genestrerio, président du conseil d'administration et directeur général  
de Precicast SA, président  
Olimpio Pini, Sorengo, directeur de Pini & Associati SA  
Giancarlo Bordoni, Viganello, président du conseil d'administration d'Oleificio Sabo SA



---

Gérard Beytrison, Conthey, administrateur délégué d'Orgamol SA, président  
Bernard Rüeger, Féchy, directeur général de Rüeger SA  
Jean-Jacques Miauton, Epalinges, directeur général de  
Gétaz Romang Holding SA

---

---

Vaud-Valais

---

Reto H. Müller, Dietikon, président du conseil d'administration et CEO  
de Helbling Holding SA, président  
Hans R. Rüegg, Rüti/ZH, président du conseil d'administration  
et administrateur délégué de Baumann Ressorts SA  
Milan Prenosil, Kilchberg, président du conseil d'administration  
de Confiserie Sprüngli AG

---

---

Zurich

---

<b>Direction générale</b>	Jean-Pierre Roth, président, Zurich
	Niklaus Blattner, vice-président, Berne
	Philipp M. Hildebrand, membre, Zurich

---

<b>Direction générale élargie</b>	Jean-Pierre Roth, président
	Niklaus Blattner, vice-président
	Philipp M. Hildebrand
	Ulrich Kohli
	Thomas Wiedmer
	Thomas J. Jordan

---

<b>Secrétariat général</b>	Peter Schöpf, secrétaire général, directeur, Zurich
----------------------------	---

Chef du département	Jean-Pierre Roth, président de la Direction générale	<b>1<sup>er</sup> département</b>
Suppléant	Ulrich Kohli, membre suppléant de la Direction générale, Chief Economist	
Affaires internationales	Ulrich Kohli, membre suppléant de la Direction générale, Chief Economist	
Affaires économiques	Michel Peytrignet, directeur	
Affaires juridiques et services	Peter Klauser, directeur	
Personnel	Martin Hiller, directeur	
Communication	Werner Abegg, directeur adjoint	

Chef du département	Niklaus Blattner, vice-président de la Direction générale	<b>2<sup>e</sup> département</b>
Suppléant	Thomas Wiedmer, membre suppléant de la Direction générale, Chief Financial Officer	
Finances et controlling	Thomas Wiedmer, membre suppléant de la Direction générale, Chief Financial Officer	
Billets et monnaies	Roland Tornare, caissier principal de la Banque, directeur	
Stabilité systémique et surveillance	Daniel Heller, directeur	

Chef du département	Philipp M. Hildebrand, membre de la Direction générale	<b>3<sup>e</sup> département</b>
Suppléant	Thomas J. Jordan, membre suppléant de la Direction générale, Chief Investment Officer	
Opérations sur les marchés financiers	Thomas J. Jordan, membre suppléant de la Direction générale, Chief Investment Officer	
Gestion des actifs	Thomas Stucki, directeur	
Stratégie de placement et contrôle des risques	Dewet Moser, directeur	
Opérations bancaires	Daniel Wettstein, directeur	
Informatique	Hans Peter Biland, directeur	

Genève	Marco Föllmi, membre de la direction, Genève	<b>Délégués aux relations avec l'économie régionale</b>
Mittelland	Anne Kleinewefers Lehner, membre de la direction, Berne	
Suisse centrale	Walter Näf, membre de la direction, Lucerne	
Suisse du Nord-Ouest	Thomas Kübler, membre de la direction, Bâle	
Suisse orientale	Jean-Pierre Jetzer, directeur, Saint-Gall	
Tessin	Mauro Picchi, directeur, Lugano	
Vaud-Valais	François Ganière, directeur, Lausanne	
Zurich	Margrit Hardegger, membre de la direction, Zurich	

### 3 Organigramme

<b>Assemblée générale</b>			<b>Organe de révision</b>	
<b>Conseil de banque</b>			<b>Révision interne</b>	
<b>Direction générale</b>			<b>Secrétariat général</b>	
<b>Direction générale élargie</b>				
<b>1<sup>er</sup> département Zurich</b>			<b>2<sup>e</sup> département Berne</b>	
<b>Personnel</b>	<b>Communication</b>	<b>Relations avec l'économie régionale</b>	<b>Etat-major</b>	<b>Sécurité</b>
<b>Affaires internationales</b>	<b>Affaires économiques</b>	<b>Affaires juridiques et services</b>	<b>Finances et controlling</b>	<b>Billets et monnaies</b>
Recherche et aide technique internationales	Recherche	Service juridique	Comptabilité centrale	Administration
Relations monétaires internationales	Conjoncture	Prévoyance professionnelle	Controlling	Stockage
	Statistique	Immeubles et services	Immeubles et services	Tri
	Bibliothèque			Technique
				Caisses de Berne, Genève, Lugano et Zurich

### 3<sup>e</sup> département Zurich

#### Stabilité systémique et surveillance

Stabilité systémique

Infrastructure des marchés financiers

#### Opérations sur les marchés financiers

Marchés monétaire et des changes

Analyse des marchés financiers

#### Gestion des actifs

#### Stratégie de placement et contrôle des risques

#### Opérations bancaires

Paiements

Back office

Support

#### Informatique

Applications bancaires

Applications statistiques

Applications bureautique et exploitation

Systèmes d'exploitation

Exploitation informatique Zurich

Exploitation informatique Berne

## 4 Publications

<b>Rapport de gestion</b>	<p>Le Rapport de gestion paraît chaque année, en avril, en français, en allemand, en italien et en anglais.</p> <p>Publication gratuite</p>
<b>Rapports sur la balance des paiements, la position extérieure nette et les investissements directs</b>	<p>La «Balance suisse des paiements...» commente l'évolution des transactions économiques entre la Suisse et l'étranger. Elle paraît une fois par an, en annexe au Bulletin mensuel de statistiques économiques.</p> <p>Le rapport sur la position extérieure nette de la Suisse commente l'évolution des actifs à l'étranger, des passifs envers l'étranger et de la position nette de la Suisse. Il paraît une fois par an, en annexe au Bulletin mensuel de statistiques économiques (numéro de décembre).</p> <p>Le rapport sur les investissements directs commente l'évolution des investissements directs suisses à l'étranger et des investissements directs étrangers en Suisse. Il paraît une fois par an, en annexe au Bulletin mensuel de statistiques économiques (numéro de décembre).</p> <p>Les trois rapports ci-dessus sont publiés en français et en allemand; leur version anglaise paraît sous forme électronique uniquement.</p> <p>Publications gratuites</p>
<b>Comptes financiers de la Suisse</b>	<p>Les comptes financiers de la Suisse présentent l'importance et la structure des actifs et passifs financiers des différents secteurs économiques du pays et entre ces secteurs et l'étranger. Ce rapport paraît chaque année, en automne, en annexe au Bulletin mensuel de statistiques économiques (en langues française, allemande et anglaise).</p> <p>Publication gratuite</p>
<b>Rapport sur la stabilité financière</b>	<p>Le Rapport sur la stabilité financière contient une appréciation de la stabilité du secteur bancaire suisse. Il paraît une fois par an, en juin, en anglais, avec un résumé en français et en allemand.</p> <p>Publication gratuite</p>
<b>Bulletin trimestriel</b>	<p>Le Bulletin trimestriel comprend le rapport sur la politique monétaire, destiné à la Direction générale pour l'examen trimestriel de la situation. Il contient également des contributions sur des questions actuelles de politique de la banque centrale ainsi que des résumés d'articles parus dans les Economic Studies et les Working Papers de la Banque nationale. En outre, les exposés à l'Assemblée générale et la chronique monétaire y sont publiés. Le Bulletin trimestriel est disponible en français et en allemand; la version anglaise paraît sous forme électronique uniquement.</p> <p>Prix: fr. 25.-* par an (étranger: fr. 30.-); pour les abonnés au Bulletin mensuel de statistiques économiques: fr. 15.-* par an (étranger: fr. 20.-)</p>

---

La Banque nationale publie, à intervalles irréguliers, des contributions économiques dans ses «Swiss National Bank Economic Studies» et ses «Swiss National Bank Working Papers». Ces articles paraissent dans une seule langue (français, allemand ou anglais).

Publications gratuites

**Swiss National Bank  
Economic Studies /  
Swiss National Bank  
Working Papers**

---

Le Bulletin mensuel de statistiques économiques contient, sous forme de graphiques et de tableaux, les principales données économiques suisses et étrangères, en français et en allemand (sa version anglaise est disponible sur Internet uniquement). Le Bulletin mensuel de statistiques bancaires contient des données détaillées (en français et en allemand) provenant des statistiques bancaires. Le numéro le plus récent est sur Internet, sous la rubrique Publications, Bulletin mensuel de statistiques bancaires (des séries chronologiques peuvent être téléchargées). Une version du Bulletin mensuel de statistiques bancaires paraît sur papier une fois par trimestre; elle est jointe gratuitement au Bulletin mensuel de statistiques économiques.

Prix: fr. 40.-\* par an (étranger: fr. 80.-)

**Bulletin mensuel de sta-  
tistiques économiques /  
Bulletin mensuel de sta-  
tistiques bancaires**

---

«Les banques suisses» est un ouvrage de référence qui contient de nombreux tableaux statistiques détaillés ainsi qu'un commentaire sur la structure et l'évolution du secteur bancaire en Suisse. Les données reposent pour l'essentiel sur la statistique de fin d'année de la Banque nationale. Cet ouvrage paraît chaque année, au cours de l'été, en français, en allemand et en anglais.

Prix: fr. 20.-\*

**Les banques suisses**

---

Destinée à l'enseignement, la brochure «Monnaie et politique monétaire» donne un aperçu des marchés monétaire et financier ainsi que de la politique monétaire. Elle a paru dans la série «Bildung und Wirtschaft» (numéro 2000/1), série conçue pour les enseignants et publiée par l'association Jeunesse et économie. Cette contribution est disponible en français, en allemand, en italien et en anglais.

Publication gratuite

**Monnaie et politique  
monétaire**

---

La publication «La Banque nationale» attire l'attention sur l'importance de la Banque nationale suisse pour l'économie du pays et invite à une réflexion personnelle. Publié par l'association Jeunesse et économie dans la collection Input (numéro 5/2005), ce cahier pédagogique est disponible en langues française, allemande et italienne. Il est complété par une e-lesson ([www.jugend-wirtschaft.info](http://www.jugend-wirtschaft.info)).

Moyens d'information gratuits

**La Banque nationale**

**La Banque nationale suisse en bref**

La brochure «La Banque nationale suisse en bref» décrit sur une trentaine de pages la stratégie adoptée pour la politique monétaire suisse, les principales tâches de l'institut d'émission, l'organisation et les fondements juridiques de la Banque nationale. Elle est disponible en français, en allemand, en italien et en anglais.

Publication gratuite

**Moyens d'information destinés aux écoles et au grand public**

La brochure «La monnaie, c'est quoi en fait?» présente, dans un langage simple, les activités de la Banque nationale. Elle est conçue pour l'enseignement secondaire des premier et deuxième cycles.

La brochure «La Banque nationale et l'incontournable argent» renseigne sur l'institut d'émission et ses tâches. Elle est destinée aux étudiants suivant l'enseignement secondaire du deuxième cycle ou une formation professionnelle et au grand public.

L'«ABC de la Banque nationale suisse» est un petit lexique. Les principaux termes du monde de la Banque nationale et de l'argent y sont expliqués.

Le contenu des brochures ci-dessus est repris, sous une forme appropriée, sur le site Internet de la BNS ([www.snb.ch/Le monde de la Banque nationale](http://www.snb.ch/Le_monde_de_la_Banque_nationale)).

Le court métrage «La Banque nationale et la monnaie» (DVD ou cassette vidéo) illustre les caractéristiques de l'argent.

Le court métrage «La Banque nationale et sa politique monétaire» (DVD ou cassette vidéo) présente la mise en œuvre au quotidien de la politique monétaire et décrit les fondements de celle-ci.

Ces divers moyens d'information sont disponibles en français, en allemand, en italien et en anglais.

Moyens d'information gratuits

**Commandes**

Banque nationale suisse, Documentation, Bundesplatz 1, CH-3003 Berne  
Tél. +41 31 327 02 11; e-mail: [library@snb.ch](mailto:library@snb.ch)

Banque nationale suisse, Bibliothèque, Fraumünsterstrasse 8, Case postale,  
CH-8022 Zurich  
Tél. +41 44 631 32 84; e-mail: [library@snb.ch](mailto:library@snb.ch)

\* TVA comprise (2,4%)

Les publications ci-dessus sont également disponibles sur Internet: <http://www.snb.ch>, rubrique Publications.



## 5 Adresses

---

<b>Berne</b>		<b>Sièges</b>
Bundesplatz 1	Téléphone +41 31 327 02 11	
3003 Berne	Téléfax +41 31 327 02 21	
	Télex 911 310 snb ch	
<hr/>		
<b>Zurich</b>		
Börsenstrasse 15	Téléphone +41 44 631 31 11	
8022 Zurich	Téléfax +41 44 631 39 11	
	Télex 812 400 snb ch	
<hr/>		
<b>Genève</b>		<b>Succursales</b>
Rue François Diday 8	Téléphone +41 22 311 86 11	avec service de caisse
Case postale	Téléfax +41 22 818 57 62	
1211 Genève 11		
<hr/>		
<b>Lugano</b>		
Via Canova 12	Téléphone +41 91 911 10 10	
Case postale	Téléfax +41 91 911 10 11	
6901 Lugano		
<hr/>		
<b>Bâle</b>		<b>Représentations</b>
Aeschenvorstadt 55	Téléphone +41 61 270 80 80	
Case postale	Téléfax +41 61 270 80 87	
4010 Bâle		
<hr/>		
<b>Lausanne</b>		
Rue de la Paix 6	Téléphone +41 21 213 05 11	
Case postale	Téléfax +41 21 213 05 18	
1002 Lausanne		
<hr/>		
<b>Lucerne</b>		
Münzgasse 6	Téléphone +41 41 227 20 40	
Case postale	Téléfax +41 41 227 20 49	
6000 Lucerne 7		
<hr/>		
<b>Saint-Gall</b>		
Neugasse 43	Téléphone +41 71 227 25 11	
Case postale	Téléfax +41 71 227 25 19	
9004 Saint-Gall		
<hr/>		
La Banque nationale suisse a également des agences, gérées par des banques cantonales, dans les localités suivantes: Altdorf, Appenzell, Bâle, Bienna, Coire, Fribourg, Glaris, Liestal, Lucerne, Sarnen, Schaffhouse, Schwyz, Sion, Stans, Thoune et Zoug.		<b>Agences</b>
<hr/>		
<a href="http://www.snb.ch">http://www.snb.ch</a>		<b>Internet</b>
<hr/>		
snb@snb.ch		<b>E-mail</b>

## 6 Abréviations et différences dans les totaux

### Chiffres arrondis

Les chiffres figurant dans le compte de résultat, le bilan et les tableaux sont arrondis. Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composantes.

Un zéro (0 ou 0,0) représente une valeur arrondie. Il signifie une valeur inférieure à la moitié de l'unité utilisée (zéro arrondi).

Un tiret (-) signifie une valeur rigoureusement nulle (néant).

### Abréviations

al.	alinéa
art.	article
BNS	Banque nationale suisse
BRI	Banque des Règlements Internationaux
CAD	dollar canadien
CFB	Commission fédérale des banques
CHF	franc suisse
Cst.	Constitution fédérale
DFF	Département fédéral des finances
DKK	couronne danoise
DTS	droit de tirage spécial
EUR	euro
Fed	Système de Réserve fédérale des Etats-Unis (US-Federal Reserve System)
FMI	Fonds monétaire international
fr.	franc suisse
G10	Groupe des Dix
GAAP	Generally Accepted Accounting Principles
GBP	livre sterling
IPC	indice suisse des prix à la consommation
LBN	loi sur la Banque nationale
let.	lettre
Libor	London interbank offered rate
OBN	ordonnance de la Banque nationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFS	Office fédéral de la statistique
RO	Recueil officiel du droit fédéral
RPC	Recommandations relatives à la présentation des comptes
RS	Recueil systématique du droit fédéral
seco	Secrétariat d'Etat à l'économie
SIC	Swiss Interbank Clearing
USD	dollar des Etats-Unis

**Conception**

Weiersmüller Bosshard Grüniger WBG, Zurich

**Composition et impression**

Neidhart + Schön AG, Zurich

ISSN 1421-5497



